L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1530 - VENDREDI 07 JUIN 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

DOSSIER

SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL



© Maschio

Côte d'Or

› Made in viande

Opération réussie



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Les antibios c'est comme il faut, quand il faut...



Yonne

› Rencontres Made in viande

Des élèves plein les cours de ferme !





Fendt 700 Vario
Le Visionnaire

Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power - PowerPlus - Profil et ProfilPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classent en leader de sa catégorie.
Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

GREEN DAYS KRONE !
Démonstration le mercredi 19 juin à 14 h



Sommaire

Côte-d'Or
04 • Agriculture biologique: Le dispositif expérimental s'amplifie
05 • Made in viande: Opération réussie
06 • Elvéa 21-89: *«Il manque 400 euros par bête»*
Nièvre
07 • Chambre d'agriculture: Les antibios c'est comme il faut, quand il faut...
08 • Élevage: Un nouvel outil de gestion de troupeau
09 • Prévention: Une après-midi pour comprendre la manipulation ovine
Yonne
10 • Forum des opportunités: Les agriculteurs en route pour les opportunités
11 • Paysan autrement: Rendez-vous le 15 juin
12 • Rencontres Made in viande: Des élèves plein les cours de ferme !
Région
13 • Global Feder: Segmentation accrue
Dossier
14-25 • Spécial Travail du sol
Filières
26 • Cultures Ambroisie à feuilles d'armoise: Une lutte qui est l'affaire de tous
27 • Cultures Phytosanitaires: L'Anses retire du marché les produits à base d'époxiconazole
28 • Élevage Limousine Bourgogne Rhône-Alpes: Belle progression
29 • Élevage Salers de Bourgogne: La race progresse et séduit aussi la Bresse
Infos Services
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Appel aux dons en Bourgogne Franche-Comté

L'EFS recherche des citoyens de groupe O pour donner leur sang … maintenant

Au lendemain des jours fériés, et après un nombre exceptionnel de transfusions urgentes dans la région ces derniers jours, les réserves en groupe O sont très critiques. Aussi, plus que jamais, la mobiliation citoyenne est nécessaire dès maintenant, avant et après le prochain jour férié de la Pentecôte, pour assurer le soin des patients.

« *Comme souvent dans les situations inhabituelles, la combinaison de plusieurs facteurs a entraîné cette forte tension de stocks. La semaine dernière, nous avons cumulé une semaine avec un jour férié amputant ainsi sa capacité de collectes de 600 dons, avec un nombre de poches transfusées par patient largement au-dessus de la moyenne. Alors qu'en général un patient consomme 1 à 2 poches, la semaine dernière en moyenne ce sont plus de 3,5 poches par patient qui ont été utilisées. Avec 5 patients, qui ont eu besoin lors de leur chirurgie et greffe, de 123 poches au total, soit près de 24 chacun* » précise le Dr Fanny Delettre, responsable régionale délivrance-distribution des produits sanguins.
L'occasion de remercier chaleureusement les donneurs qui ont rendus possibles ces transfusions et d'appeler dans la population, de nouveaux candidats au don de sang !

Juste 1 heure pour sauver 3 vies !

Donner son sang ne prend qu'une heure mais le bénéfice est inestimable : « *Finalement en 1 heure, je peux sauver 3 vies, le tout en passant quelques minutes allongé avant de bénéficier d'une collation pour reprendre des forces* » confie un donneur. « *Un geste simple, à la portée de tous* », poursuit-il, et qu'il ne faut remettre au lendemain. Une soixantaine de collectes de sang sont organisées dans la région du jusqu'au 15 juin en plus des 8 maisons du don ouvertes quasi-quotidiennement.

Mobilisez-vous ! Prenez le temps de sauver des vies.

Avant de venir, vérifiez votre aptitude au don https://dondesang.efs.sante.fr/test-aptitude-au-don

COMMUNIQUÉ EFS

en image

Rencontre insolite en Val de Saône

Les récoltes offrent parfois de belles surprises. Dimanche 25 mai dans le val de Saône, Nicolas Michaud a eu la chance de croiser un couple de cigognes dans l'une de ses prairies vouées à l'enrubannage. L'agriculteur de Pagny-le-Château a eu le temps d'immortaliser cette rencontre avec ces oiseaux migrateurs à l'aide de son smartphone, avant de partager le cliché avec ses amis sur les réseaux sociaux. Les exemples sont nombreux dans le département avec des renards, sangliers ou autres chevreuils régulièrement rencontrés un peu partout dans le département. Lors de la préparation de ses terres destinées à recevoir de l'orge, Didier Robin, agriculteur à Baigneux-les-Juifs, avait croisé des mouettes au printemps.

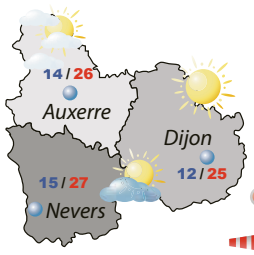


la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 7 Juin

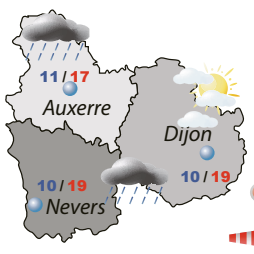


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Sud-Est 20 km/h

Saint Gilbert
Soleil : 05h51 - 21h49
Lune : 09h54 - 00h53

Samedi 8 Juin



Maussade
De nombreuses précipitations et de rares éclaircies très localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Médard
Soleil : 05h50 - 21h50
Lune : 11h09 - 01h35

Dimanche 9 Juin



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Est 20 km/h

Sainte Diane
Soleil : 05h50 - 21h51
Lune : 12h27 - 02h10

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Juin au Mercredi 12 Juin
Un peu de pluie pour ce lundi. Le ciel sera partagé entre nuages et belles éclaircies ensuite.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 13 Juin au Dimanche 16 Juin
Un temps agréable et pleinement ensoleillé pour ces prochains jours.
Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 29 à 31°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Économie

L'agroalimentaire français «délocaliserait» trop pour exporter

Plutôt que de produire en France pour ensuite exporter, les industriels français auraient plutôt tendance à s'implanter directement sur les marchés visés, observe la Cour des comptes dans un récent référé. Moins forte chez leurs homologues allemands, cette internationalisation aurait des conséquences directes sur le solde commercial. L'exemple laitier semble criant.



Agri 53

La production délocalisée se substitue à des exportations depuis le territoire français», conclut la Cour des comptes dans un référé du 20 mai, très critique vis-à-vis de la politique française de soutien aux exportations agricoles et agroalimentaires. Comme piste de réflexion, les sages de la rue Cambon proposent au gouvernement de se pencher sur les stratégies des *«groupes français [qui] ont davantage délocalisé leur production que leurs concurrents de l'UE»*.

En juin 2005 déjà, l'INSEE prévenait que *«l'internationalisation de l'économie française se traduit davantage par l'implantation à l'étranger de filiales de firmes multinationales que par des exportations»*. 52 % des activités et 53 % de l'emploi industriel des multinationales françaises sont réalisés à l'étranger. Une part bien plus importante que pour les entreprises allemandes, assure la Cour des comptes. *«L'économie française a choisi une forme d'internationalisation différente de son voisin allemand, dans laquelle l'investissement de production à l'étranger occupe une place plus importante»*, explique-t-elle à Agra Presse.

«Dans le secteur laitier, les chiffres sont très parlants. Les industriels français transforment 20 milliards de litres de lait à l'étranger et 23,8 milliards de litres en France. En Allemagne le ratio est de 5 milliards pour 30,3 milliards de litres transformés en Allemagne.

Lactalis investit toujours plus à l'étranger

Dans le détail, Savencia (4e industriel laitier français en chiffre d'affaires) se targue, par exemple, d'être le numéro un au Brésil des fromages fondus et un acteur majeur des ingrédients en Argentine. L'industriel privé est aussi bien implanté en Russie où il dispose d'outils de fabrication. Sodiaal (3e) fabrique des fromages Entremont aux quatre coins de l'Europe et des yaourts Yoplait en Chine. Plus petite, la coopérative Eurial est tout de même implantée aux États-Unis. Mais c'est le numéro un mondial du lait, Lactalis, qui se développe toujours plus à l'international. Rien que sur l'année 2018, l'industriel a investi dans des yaourts aux États-Unis ; a pris une participation majoritaire dans un groupe libanais spécialisé dans les fromages fondus ; s'attaque aux fromages canadiens par le biais de sa filiale italienne Parmalat ; a acheté des usines de lait infantile en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et au Mexique et a repris une partie des activités de Nestlé en Malaisie.

Autant d'implantations qui grèveraient le solde commercial français car *«ce qui est produit à l'étranger se substitue aux produits qui pouvaient être exportés depuis la France auparavant»*, estiment les magistrats, *«au moins en partie»*, précisent-t-ils. En partie, en effet, car, dans le commerce international, le transport et la logistique jouent un rôle central dans la stratégie des entreprises. Exporter du lait liquide en bouteille ou des produits ultra-frais à l'autre bout du monde n'est pas toujours le plus pertinent, ni même possible.

Des flux d'importations

La Cour des comptes sous-entend également que la stratégie d'internationalisation des entreprises françaises entraîne des flux d'importation. *«Une partie plus ou moins importante de la production des groupes multinationaux français à l'étranger revient en France sous forme d'importations»*, explique-elle. *«Si l'on étudie la liste des 500 premiers exportateurs et importateurs français du secteur agricole et agroalimentaire, les mêmes entreprises figurent bien souvent des deux côtés. La plupart des exportateurs sont aussi des importateurs importants de produits agricoles et agroalimentaires»*, remarque la Cour des comptes. La double peine serait donc appliquée au solde commercial : moins d'exportations et plus d'importations, le grevant irrémédiablement.

AJ

Lactalis **Levée de boucliers en Italie face à un potentiel rachat**

Le géant français Lactalis serait intéressé par un éventuel rachat du groupe Nuova Castelli, l'un des principaux exportateurs du Parmigiano Reggiano, rapporte l'AFP (citant la presse italienne) le 23 mai. Une hypothèse qui a soulevé une levée de boucliers en Italie, où le ministre de l'Agriculture a promis de *«protéger l'agroalimentaire italien de l'assaut des multinationales étrangères»*. Une position que partage le principal syndicat agricole italien, Coldiretti (proche de la FNSEA), qui souhaite une alliance entre acteurs italiens pour une éventuelle reprise. *«Lactalis détient déjà un tiers du marché national dans les compartiments stratégiques du secteur laitier-fromager, a martelé Ettore Prandini, son président. Il faut arrêter la vente du Parmigiano Reggiano aux Français pour ne pas répéter les erreurs du passé, avec la cession de Parmalat à Lactalis, quand a été perdue une grande occasion pour le pays de faire front commun»*. Marque historique italienne fondée en 1892, également propriétaire de marques de gorgonzola et de mozzarella, Nuova Castelli a réalisé un chiffre d'affaires de 460 MEUR euros en 2018. Le fonds britannique propriétaire à 80 % de l'entreprise italienne réfléchirait à faire entrer un partenaire ou à vendre le groupe.

▸ *En bref*

Observatoire des prix et des marges
Mauvaise année pour l'élevage

«Il y a des bonnes années et des mauvaises années», résume Philippe Chalmin, président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) lors de la présentation du rapport annuel, le 3 juin 2019. Pour l'élevage français, 2018 est une mauvaise année. Globalement, les prix à la production agricole ont augmenté de 2,2%. En lait de vache, cette hausse se limite à 1%. A l'inverse, en porc, les prix payés à la production chutent de 11,8%, du fait d'une demande chinoise en peine. Ils diminuent de 0,6% en viande bovine et restent stables en volailles de chair. En regard, les prix des moyens de production sont en hausse depuis 2017, ne permettant pas aux éleveurs de couvrir leurs coûts de production et une rémunération du travail à deux Smic. *«En 2018, les producteurs porcins n'ont pas couvert la réalité de leur coût de production»*, explique Philippe Chalmin. Une situation équivalente en lait, tant en plaine qu'en montagne, à l'exception de la région Est. Quant à la viande bovine *«elle est en négatif depuis l'origine, décrypte l'économiste. Et la situation s'est empirée en 2018»*.



Agriculture biologique

Le dispositif expérimental s'amplifie

À partir du site d'Aiserey et du moulin Decollogne, une dynamique est portée par les coopératives régionales autour de la production bio depuis 2011.



Lors de la visite d'essais le 24 mai à Fromenteau

Dijon Céréales, et ses deux autres partenaires au sein de l'union Alliance BFC (Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) ont confirmé leur intention d'accompagner le développement de la production bio en parallèle de l'agriculture conventionnelle raisonnée.
Cela se traduit par la mise en place d'une nouvelle plateforme bio commune à l'Alliance BFC, avec une journée de rencontre commune accueillie vendredi 24 mai sur les sites de Fromenteau et de Poncey-sur-l'Ignon, au cœur de la Côte-d'Or. Plus d'une centaine d'adhérents des trois coopératives ont pu y découvrir les deux sites expérimentaux lors d'une matinée de visite et d'échanges.
«Nous souhaitions nous rapprocher de l'épicentre d'un bassin de producteurs bio ou en conversion qui se développe sur ce secteur centre Côte-d'Or, ce qui nous a amenés notamment à rouvrir notre silo de Saint-Seine l'Abbaye en le dédiant à l'AB et à renforcer notre équipe en local avec Xavier Urbin. Ces adhérents ont un profil tourné vers l'élevage et des problématiques pédoclimatiques et agronomiques différentes de celles exprimées sur notre plateforme expérimentale de Aiserey, en plaine dijonnaise», rappelle Cédric Cap, responsable du bio chez Dijon Céréales et référent pour l'Alliance BFC.
«L'autoconsommation des élevages bio est un point largement abordé sur nos deux plateformes de Fromenteau et de Poncey, mais nous n'écartons pas le débouché alimentaire humain avec des nouvelles cultures comme les lentilles ou les pois chiches pour lesquelles des filières existent. Les producteurs bios peuvent être sur tous ces fronts pour aller chercher de la valeur ajoutée, c'est un des points clés du projet que nous portons avec l'Alliance BFC», conclut Frédéric Imbert, directeur scientifique de Dijon Céréales.

Deux sites expérimentaux pour balayer large

- **À Fromenteau :** sur des parcelles en conversion (2018) de Christophe Jaugey (Trouhaut), un dispositif pluriannuel (Artemis – Alliance BFC) est désormais installé avec un objectif principal, la gestion des adventices en bio : huit modalités différentes combinent les systèmes de travail du sol, les techniques d'implantation (semis direct, techniques culturales simplifiées), les apports de fumier et la présence d'intercultures. Un autre essai annuel (implanté à l'automne 2018), se penche sur le même thème de la gestion des adventices et propose de maximiser la couverture du sol en associant des cultures avec le triticale (lentilles fourragères, féverole d'hiver et pois fourrager) destinées à l'autoconsommation.
- **À Poncey-sur-l'Ignon :** sur des parcelles à Nicolas et Romain Boucherot (Gaec des Echazets) converties depuis 2012, ont été installés deux essais annuels de fertilisation des blés tendres d'hiver, combinant des dates d'apports (semis, sortie hiver) et des vitesses de minéralisation différentes. Objectif amélioration des rendements et des teneurs en protéines. Les techniciens ont positionné aussi un test d'écartement et de densité de semis d'une culture de pois chiches (débouchés alimentation humaine). Enfin, un essai pluriannuel mis en place à l'automne 2018 amènera des références sur 4 systèmes de cultures avec des profils d'agriculteurs différents : céréalier technique, polyculteur éleveur technique, céréalier chercheur de niches de marchés, céréalier recherchant la réduction maximum des charges. Trois parcelles par typologie doivent permettre de simuler une exploitation dans sa rotation au fil des années.

Dijon Céréales

Une carrière dédiée à l'agronomie

Marc Delattre, responsable du service technique Damier vert, tourne la page de la coopérative en laissant le souvenir d'un expert de l'agronomie et de la protection des végétaux.



Lors du «pot de départ», organisé dans les locaux de Dijon Céréales.

Bonne retraite Marc Delattre ! Le départ de cet expert en protection des végétaux a été célébré le 22 mai à Longvic. Ses collègues et nombreuses relations professionnelles avaient fait le déplacement pour une petite cérémonie festive et conviviale. Marc Delattre, 62 ans, a été l'un des acteurs des débuts de Dijon Céréales et de l'aventure du service technique Damier Vert, dont il posa les bases en 1990 dans le cadre des GIE des coopératives (Châtillonnais Auxois et Fleuron de Bourgogne). Ancien président de l'Association française pour la protection des plantes (AFPP, devenue aujourd'hui Végéphyl), Marc Delattre a permis de faire connaître le travail de recherche et de développement effectué par la coopérative. *«Aux yeux du grand public, l'expérimentation agricole est toujours réalisée par l'Inra ou la Chambre d'agriculture mais en réalité, elle est aussi menée par les coopératives»*, fait remarquer ce natif de la région parisienne. Artisan principal de la labellisation «*Bonnes Pratiques Agricoles*» du service technique Damier Vert, Marc Delattre a également été responsable du service qualité de Dijon Céréales de 1997 à 2014. Titulaire d'un double diplôme d'ingénieur, le nouveau retraité est encore président d'honneur de la Cabaq (Centre d'échanges d'auditeurs internes Bourgogne alimentaire qualité) après en avoir assuré la présidence durant quatorze ans. Ses quarante années de carrière dédiées à l'agronomie et au progrès technique agricole ont été unanimement saluées lors de cette soirée. Marc Delattre avait commencé son parcours professionnel en Côte-d'Ivoire en 1972, dans une mission s'intéressant à la problématique des vers dans les végétaux.

AG

Question à Marc Delattre

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la réglementation appliquée à l'agriculture ?
«Elle ne va pas dans le bon sens, nous sommes en train de faire de l'anti-agriculture. Certaines idées sont bonnes, mais on veut aller bien trop vite. Nous ne prenons pas le temps de trouver les bonnes solutions de remplacement, notamment pour diminuer l'utilisation des produits agrochimiques classiques. Augmenter les bio-contrôles, sur le principe, est une bonne chose, mais il faut là aussi du temps. En grandes cultures, les solutions de bio-contrôles ne sont pas au niveau des solutions agrochimiques classiques. D'autres points me préoccupent, notamment l'incompatibilité entre l'agrément distributeur, la séparation de la vente et du conseil et les CEPP. Il y a aussi l'arrêté «mélange» qui, depuis dix ans, créé une distorsion de concurrence pour les agriculteurs français. Leurs homologues européens n'ont, eux, aucune contrainte dans ce domaine, ce n'est pas normal».

Made in viande

Opération réussie

La filière élevage vient d'ouvrir ses portes dans toute la France à l'occasion des rencontres Made in viande. Cinq fermes ont participé en Côte-d'Or. Retour en images sur cet évènement festif dans lequel des femmes et des hommes partagent leurs métiers, leurs quotidiens et leurs valeurs.



Le Gaec Franet, à Hauteville-lès-Dijon, a accueilli les classes de CP et CE1 de l'école primaire de Plombières.



Le Gaec Estivalet, à Étaules, a reçu une classe de Seconde du lycée Eiffel à Dijon.



Cédric Bazin, agriculteur à La Rochepot, a proposé une dégustation de viande bovine issue de son exploitation.



Le Gaec Lefol et le comice agricole de Venarey-Les Laumes proposaient une balade gourmande à La Roche-Vanneau. Plus de 220 personnes ont répondu présent.



Le Gaec Thouviot Père et Fils, à Brazey-en-Morvan, a attiré plus d'une centaine de personnes à un repas du terroir.



Comme les associés du Gaec Estivalet, Gilles Duthu, à Francheville, à reçu une classe du lycée Eiffel à Dijon.

Châtillon-sur-Seine

Kuhn en présentation

Le Kuhn Innovation Tour a fait étape le 21 mai au lycée agricole La Barotte. Une présentation de matériels était proposée aux exploitants ainsi qu'aux élèves de l'établissement. Cette journée fréquentée par une cinquantaine d'agriculteurs a permis de découvrir les nouveautés «*grandes cultures*» de la firme alsacienne, notamment dans les domaines du labour, du déchaumage et du semis. La simplification des réglages était le mot d'ordre de ce rendez-vous également suivi par une quarantaine de scolaires. «*La présentation d'un pulvérisateur, d'un épandeur à engrais et de toutes les solutions électroniques qui vont avec étaient aussi au programme*», mentionne Antoine Schmith, directeur de l'exploitation agricole du lycée, «*ce fut une très belle journée avec une belle météo et un public intéressé par les nouveautés. Sur l'exploitation et sur le lycée, nous nous félicitons de cet évènement qui contribue au dynamisme et à l'animation du territoire. Merci à nos partenaires locaux tels que le concessionnaire Morisot et bien entendu la marque Kuhn*».



▸ Bloc notes

Recherche de maître de stage en exploitation laitière

Joris, élève en seconde au lycée agricole de Bougainville (77), recherche un maître de stage en exploitation laitière pour une durée de 3 semaines (du 24/06 au 12/07).
Agé de 17 ans, il a déjà effectué un stage de 2 semaines en élevage laitier. Ne résidant pas dans le département, il recherche une exploitation où il pourra être logé.
Pour obtenir ses coordonnées, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Recherches de maîtres d'apprentissage

• Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis.

• Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard.

• Alexis, futur étudiant en BTSA Productions Animales ou ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), recherche un maître d'apprentissage en élevage bovin viande ou lait pour une durée de 2 ans pour la rentrée 2019. Agé de 18 ans et titulaire du permis B, il a déjà effectué un stage de 5 semaines en élevage caprin avec transformation fromagère. Sa recherche porte sur une exploitation disposant d'une possibilité de logement (sur l'exploitation ou à proximité). Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

ATTENTION !

En raison du lundi de Pentecôte, nos bureaux seront fermés.

Merci de votre compréhension.

Terres de Bourgogne

Elvéa 21-89

«Il manque 400 euros par bête»

Réunie en assemblée générale le 23 mai à Vitteaux, Elvéa 21-89 a dressé un nouvel état des lieux fragilisé du monde de l'élevage. Le point avec le président de l'association.

«*Nous dressons chaque année le même constat lors de notre rendez-vous annuel. Hormis 2012, l'élevage évolue dans une situation toujours aussi délicate*», déplore François Deroye, lors de l'assemblée d'Elvéa 21-89. La sécheresse estivale et automnale n'a bien sûr rien arrangé. «*Cet aléa s'est prolongé jusqu'à l'entrée de l'hiver et a fragilisé d'autant plus nos exploitations. L'envolée du prix des fourrages a été déraisonnable*», poursuit le président. Aussi et surtout, les prix de vente des animaux d'élevage, inférieurs aux prix de revient, restent bien trop bas : «*il manque au bas mot 400 euros par bête. Nous avons des charges incompressibles et il faut bien faire face. Aujourd'hui, nous sommes loin du calcul de l'indicateur de prix de revient, calculé par l'Institut de l'élevage et validé par l'interprofession pour des bêtes finies*». Des données issues des références conjoncturelles du second semestre 2017 donnent ainsi 4,64 euros/kg pour une vache allaitante, 5,08 euros pour une génisse, 4,50 euros pour un jeune bovin. Dans le maigre, le broutard affiche un prix de revient de 3,08 euros du kilo vif.

Le prix est bloqué

L'euro supplémentaire demandé par la profession ne représenterait que quelques centimes d'euros sur le prix au kilogramme de la viande commercialisée, rappelle François Deroye : «*nous étions arrivés à ce niveau de prix en 2012, les abattoirs avaient alors continué à travailler et la viande se consommait toujours, ne l'oublions pas. L'aval bloque les prix, son pouvoir est si important qu'il imprime le rythme du marché. Devant la menace de recul du troupeau allaitant, il va bien falloir que l'aval prenne ses responsabilités*». Le président d'Elvéa 21-89 espère des avancées dans le cadre de la loi Égalim : «*cette loi réglemente l'ensemble des filières agricoles afin de se mettre en conformité avec l'OCM, dans le but de déverrouiller les prix agricoles. Les états généraux de l'alimentation, je n'y croyais pas tellement, je le reconnais, mais je me dis qu'il ne faudrait peut-être pas grand-chose pour débloquer les prix. Les possibilités offertes pour arriver à une hausse de la viande sont actuellement au stade embryonnaire, mais des leviers sont en train de se mettre en place pour débloquer une situation sclérosée depuis de nombreuses années, il faut y croire*». Lors d'une assemblée générale extraordinaire organisée ce même 23 mai, Elvéa 21-89 a modifié ses statuts afin de respecter la loi Égalim, dans le but de pouvoir signer des contrats incluant un prix et un volume au nom de ses adhérents. «*Ces évolutions se font en partenariat avec nos acheteurs*», précise le président, «*on n'ose plus y croire mais les choses sont peut-être en train de bouger avec des demandes de la part de la grande distribution sur différents critères de qualité incluant le respect de l'environnement et des bonnes pratiques d'élevage*».



« L'aval doit prendre ses responsabilités », souligne François Deroye.

AG

Équins

Les éleveurs prennent la main

Une association regroupant 80 éleveurs vient d'acquérir le haras de Meursanges.

Le village de Meursanges, près de Beaune, est doté d'un établissement dans lequel des étalons et des juments sont stationnés pour la reproduction et l'amélioration des races chevalines. Ce haras appartenait jusqu'à présent à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, qui louait ses locaux à l'association Haras de Meursanges composée de 80 éleveurs. Le bail arrivait à sa fin, la structure allait être mise à la vente : l'association s'est portée acquéreuse pour assurer une continuité des services. Le montant de la transaction s'élève à 164 000 euros, somme contractée au moyen d'un emprunt et de divers soutiens nationaux, régionaux et départementaux. Propriétaire des murs, l'association d'éleveurs reste toutefois locataire des terrains avoisinants appartenant à la communauté d'agglomération. L'inauguration de la station s'est tenue en présence notamment d'Yves Gay, président de l'association, Anne-Catherine Loisier, sénatrice, Vincent Lavier, président directeur de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de plusieurs représentants du Conseil départemental et de la Région. L'aventure continue donc pour cet établissement concentré sur la reproduction équine et employant deux salariés. Environ 200 juments sont accueillies pendant chaque saison de monte. «*Nous y trouvons des chevaux de sport, principalement, mais aussi une trentaine de traits auxois. Cela représente environ 25 % des naissances nationales dans cette race, c'est considérable*» fait remarquer Cyrille Decosne, utilisateur de la station pour les échographies de ses juments.



Lors de l'inauguration.

AG



Les étalons de la station ont été présentés au public.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Chambre d'agriculture

Les *antibios* c'est comme il faut, quand il faut...

La lutte contre le développement de l'antibiorésistance constitue un enjeu majeur de santé publique au niveau international. En effet, l'émergence et la diffusion croissante de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques remettent en question l'efficacité de ces traitements tant chez l'homme que chez l'animal.



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Loïc Coudray, éleveur sur la commune de Rouy

Préserver l'efficacité des antibiotiques constitue un réel défi de santé publique qui nécessite une approche intégrée de toutes les médecines selon le concept One Health, (une seule santé, humaine et animale). Face à ce contexte préoccupant, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec l'aide de différents partenaires (GTV, GDS, laboratoire départemental et le centre de formation Apothi'Care) a organisé une demi-journée d'information à destination des éleveurs bovins. L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les agriculteurs au phénomène d'antibiorésistance, en leur rappelant quelques préconisations permettant d'avoir des animaux en meilleure santé et ainsi de limiter au maximum le recours aux antibiotiques. C'est chez Loïc Coudray, agriculteur à la tête d'un cheptel d'une centaine de vaches charolaises et leur, suite à Saint-Clair sur la commune de Rouy, que cet évènement s'est déroulé. Sensible et particulièrement soucieux du respect du bien-être animal, Loïc porte une vigilance accrue à la santé de son troupeau. Conditions de logement, alimentation et abreuvement de qualité, maîtrise du parasitisme, prévention vaccinale… Loïc met tout en œuvre pour que ses animaux soient en bonne santé dès leur naissance afin de limiter l'utilisation des antibiotiques.

Après un rappel de l'objectif de l'après-midi par Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, c'est par groupes, pour favoriser les échanges, que les éleveurs présents se sont ensuite rendus sur les différents ateliers. Anne Balthazard vétérinaire à Magny-Cours et membre du GTV a animé un atelier rappelant l'importance de la vaccination dans la prévention des pathologies rencontrées en élevage allaitant. Roger Vandesteen, vétérinaire à Saint-Benin-d'Azy et également membre du GTV a rappelé les bonnes pratiques à adopter au moment du vêlage, étape essentielle au cours de laquelle se joue une bonne partie du devenir de l'animal. L'importance de bonnes conditions de logement a été présentée par Rodolphe Morizot du GDS. Christophe Dagouneau et Charles Duvignaud, conseillers bovins viande à la Chambre d'agriculture ont animé un atelier montrant les impacts d'une alimentation et d'un abreuvement de qualité sur la santé des animaux. Deux ateliers plus novateurs et moins connus des éleveurs étaient également au programme : s'initier aux méthodes alternatives avec une approche de l'aromathérapie par Florence Lardet, formatrice chez Apothi'Care et les clés de réussite d'un antibiogramme par Chantal Audeval du laboratoire départemental.

NOÉMIE SANSOIT ET CHARLES DUVIGNAUD

Zoom sur… L'importance du colostrum

Le veau naît sans défenses immunitaires. Le temps que celles-ci se mettent en place, le colostrum de sa mère constitue sa seule protection. Celui-ci est 3 fois plus riche en énergie, 4 fois plus riche en protéines et 2 fois plus riche en sélénium que le lait. Le colostrum combine fonctions immunitaires, propriétés laxatives et propriétés d'activation du tube digestif. Sa synthèse a lieu pendant les 3 semaines qui précèdent le vêlage. Pendant cette période, la ration des vaches gestantes ne doit souffrir d'aucun déficit. Une complémentation en minéraux, oligoéléments et vitamines est également indispensable et la vaccination en fin de gestation est un plus qui permet d'enrichir le colostrum en anticorps. L'éleveur doit s'assurer de la bonne qualité du colostrum de ses animaux, par exemple à l'aide d'un réfractomètre de Brix. On considère qu'un colostrum est de bonne qualité s'il est supérieur à 27° Brix (équivalent à un colostrum à 100 g/l d'immunoglobulines). Si plus de 60 % des colostrums sont inférieurs à 27° Brix, cela met en évidence un problème d'élevage : la préparation au vêlage est à revoir. Pour favoriser le transfert immunitaire, le veau doit boire, dans les 12 heures qui suivent sa naissance, une grande quantité de colostrum de bonne qualité. L'idéal est d'obtenir une concentration en immunoglobulines de 16 g/l, ce qui correspond à 2 l de colostrum de bonne qualité au minimum. Dans le cas d'une qualité moindre, le veau devra boire plus de colostrum. Des tests sont disponibles pour connaître le transfert immunitaire au moyen d'une prise de sang sur les veaux de 2 à 6 jours. La prise colostrale peut se faire par tétée naturelle. L'évacuation rapide du méconium (effet laxatif du colostrum) et la température corporelle du veau à 24 heures (entre 39 et 39,5 °C) sont les indicateurs qui permettent de s'assurer que le veau a bien tété. La prise colostrale au biberon ou à la sonde peut être utilisée de façon ponctuelle ou lors de problème de transfert immunitaire, pour garantir une quantité suffisante de colostrum bue. Chaque éleveur doit disposer d'un stock de colostrum de bonne qualité congelé afin de remédier aux vaches qui n'en produisent pas suffisamment. Attention, car les sachets de colostrum apportent essentiellement de l'eau et de l'énergie mais assurent une très faible protection immunitaire.

Rendez-vous

«Vendre sa viande au bon prix grâce à la reconnaissance des coûts de production»

La loi alimentation, dont les dernières ordonnances sont sorties au printemps, a instauré un cadre juridique permettant la prise en compte des coûts de production dans la construction des prix agricoles. Pour ce faire, les éleveurs doivent désormais se saisir des outils fournis par la loi. La section bovine de la FDSEA organisera une soirée d'échange et d'information sur le sujet, mardi 11 juin, au foyer rural de Rouy.

Vue de loin, la loi alimentation issue des Égalim et le tapage gouvernemental qui a accompagné son élaboration, ont pu laisser sceptiques bon nombre d'agriculteurs. C'est d'ailleurs le relais qui en est régulièrement fait dans la nature : *«Et ça va changer quoi, le prix de la viande n'a pas bougé d'un centime depuis des mois !»* À cette affirmation, la réponse qui s'impose est *«rien»* car ni la loi, ni le gouvernement ne détermineront le prix des produits agricoles.
En revanche la loi a créé le cadre juridique et législatif permettant aux producteurs de s'organiser collectivement et de négocier, à l'appui de contrats, le prix de vente de leurs produits sur la base d'indicateurs de coûts de production définis de manière indépendante et intégrés aux contrats.

Ce que la loi a aussi institué, c'est une logique de construction des prix agricoles *«en marche avant»*, dans un premier temps déterminé dans un cadre contractuel entre les producteurs regroupés en OP et leurs industriels, puis dans un second temps dans le cadre de la négociation annuelle entre industriels et distributeurs.

Couplées à des mesures ayant fait l'objet d'ordonnance depuis la fin d'année 2018 (relèvement du seuil de revente à perte, encadrement des promotions, contrôle et sanction des prix abusivement bas…) et visant à cadenasser les pratiques déloyales de la grande distribution, ces dispositions laissent aujourd'hui la possibilité à celles et ceux qui font le choix de l'organisation pour la mise en marché de leurs produits, de se donner les moyens de voir leur travail reconnu dans les prix de leurs animaux.

Certes, rien ne viendra tout seul, à grands coups de *«la viande m'était payée plus cher il y a 30 ans qu'aujourd'hui»*. De tout temps, celles et ceux qui ont entrepris se sont offerts des opportunités qu'ont seulement vu passer les chantres du *«c'était mieux avant»*.

Aux éleveurs désormais de se prendre en main pour structurer des OP et négocier à hauteur de ce qu'elle doit être payée la viande issue de nos exploitations. Pour ce faire, la section bovine de la FDSEA vous invite mardi 11 juin 2019, à 19 h 30 au foyer rural de Rouy afin d'envisager les contours d'une organisation collective digne de ce nom.

SECTION BOVINE FDSEA 58

Élevage

Un nouvel outil de gestion de troupeau

Le Herd-Book Charolais a lancé depuis janvier une nouvelle plateforme pour gérer son cheptel. Un nouvel outil gratuit qui devrait faire gagner du temps aux éleveurs adhérents dans l'analyse économique de leur troupeau.



Étienne Jondot, expert racial au HBC en compagnie de Vincent Herbemont lors de la visite de présentation de éCow.

C'est un outil qui va sans doute faciliter le travail des éleveurs charolais. Le Herd-Book Charolais propose depuis janvier à ses adhérents un nouvel outil d'aide à la décision disponible sur ordinateur ou smartphone appelée éCow. Concrètement, il s'agit d'un outil de classement synthétique permettant de comparer instantanément les vaches en fonction de l'impact économique de leurs performances et de celles de leurs produits.

C'est un classement intra-troupeau des vaches en fonction de leur rentabilité économique sur l'ensemble de leur carrière. Les index Iboval ne sont pas pris en compte. L'origine de éCow est née de la collaboration avec Prim Holstein France dans le cadre de la création en 2017 de *«Symbiose»*, association entre PHF et le HBC permettant un partage d'innovations entre les deux entités.

Un outil simple d'utilisation

Le but principal d'éCow est de faire un bilan objectif de ce qu'une vache, depuis sa naissance apporte au cheptel et donc au revenu de l'éleveur. Cette contribution peut avoir un impact économique direct (par exemple avec le prix de la carcasse à l'abattoir) ou indirect. Pour classer les vaches, le HBC a décidé d'attribuer une note entre 0 (vache la moins bonne du cheptel) et 100 (vache la plus performante), en sachant que chaque vache obtient autant de notes *«éCow Campagne»* que de campagnes de vêlage.

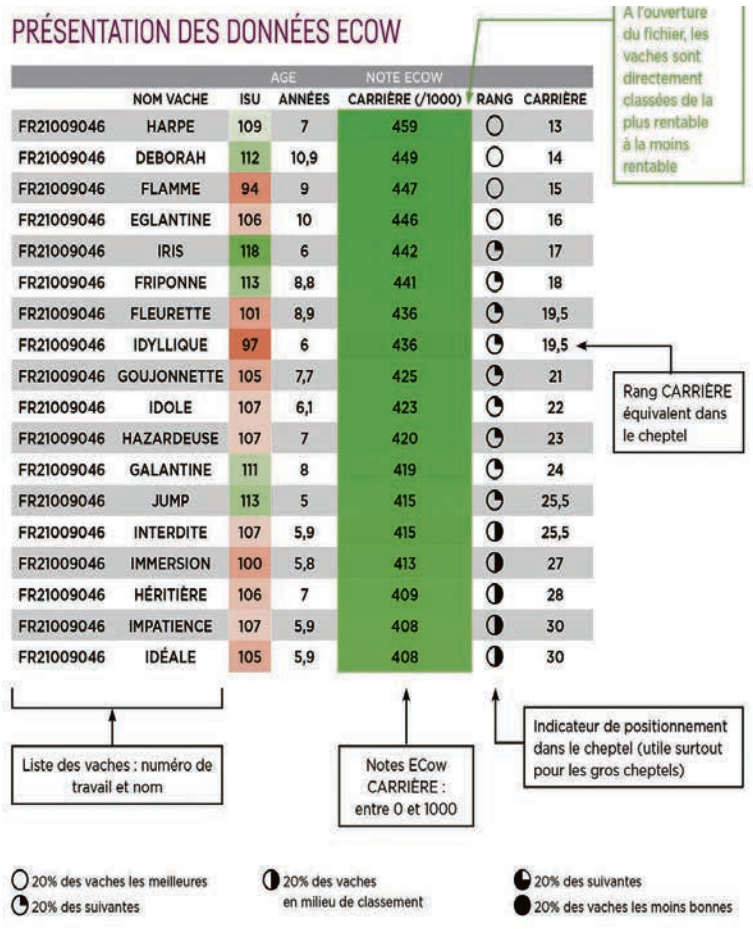
Un code couleur a également été attribué : vert lorsque la vache obtient de bonnes notes en fonction d'un indicateur donné (l'IVV par exemple) et rouge lorsque les résultats ne sont pas bons. Il existe sept grandes familles de performances ayant un impact économique parmi lesquelles : la valeur bouchère, participation au renouvellement des cheptels, la capacité à vêler facilement ou encore la productivité et la réussite au sevrage.

Un suivi personnalisé

Pour l'heure, l'outil éCow est présenté à chaque adhérent individuellement par les techniciens du HBC lors du pointage post-sevrage ou le marquage. Les premiers retours sont positifs à l'image de celui de Vincent Herbemont, éleveur au Gaec des Gagets sur la commune de Saint-Parize-en-Viry. *«C'est un outil nouveau qu'il va falloir que je découvre mais je trouve déjà l'initiative intéressante. Ce qui est positif c'est que la plateforme ne prend pas en compte les index. Cela va me permettre de remettre en avant les meilleurs éléments de mon cheptel. Et puis, je pense que ça va redonner de la valeur à la monte naturelle»* a estimé l'éleveur lors de la présentation de l'outil. Côté technicien, ce dernier va permettre un conseil plus fin et sans doute plus rapide vis-à-vis de l'exploitant. *«Nous allons nous adapter en fonction de la demande de nos adhérents. Un calcul des notes peut être fait deux à trois fois par an. L'objectif en élevage c'est avant tout de permettre à la vache de faire ses veaux dans de bonnes conditions et que ces derniers profitent au mieux. L'outil permet aussi de faire plus attention à des indicateurs qui sont pour moi primordiaux comme le potentiel de croissance à 210 jours»* explique Étienne Jondot, expert racial au HBC. L'outil dans sa forme actuelle n'est qu'une première version. Lors des prochains calculs des notes éCow, de nouveaux indicateurs déclarés par les éleveurs volontaires pourront être intégrés au calcul pour fiabiliser le résultat.

À noter que ce développement permet d'apporter une réponse à la problématique des grands troupeaux dans lesquels la gestion individuelle des animaux est plus compliquée et est souvent remplacée par la gestion par lot. La prochaine version de l'outil comportera une analyse par lignée afin de répondre justement à ce problème.

THÉOPHILE MERCIER



Visuel de éCow tel qu'il apparaît sur l'écran du téléphone ou de la tablette.

Rendez-vous

Journée d'information sur les contrôles des aides agricoles

La direction départementale des territoires (service économie agricole) met en place, pour la quatrième année consécutive, une journée d'information sur les contrôles des aides agricoles européennes à destination de tous les exploitants agricoles et organismes en lien avec l'agriculture.

Cette séance, organisée sous forme de contrôles pédagogiques, se tiendra : Jeudi 27 juin 2019 de 9 h 00 à 17 h 00 au Gaec de Villotte à Entrains-sur-Nohain.

Inscription préalable par téléphone au 03 86 71 52 87 ou par mail à : christine.bonnot@nievre.gouv.fr. (Possibilité de restauration sur inscription uniquement).

Cette journée se déroulera en quatre ateliers (2 le matin et 2 l'après-midi) :

- Atelier *«contrôles identification et éligibilité sur les cheptels ovins et bovins»* : démonstration effectuée par l'agence de services et de paiement de Dijon.

- Atelier *«contrôles protection animale et paquet hygiène (substances interdites et autres mesures santé) sur les cheptels ovins et bovins»* : démonstration effectuée par un contrôleur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

- Atelier *«contrôle environnement»* : démonstrations effectuées par le service régional de l'alimentation de Dijon (Draaf) et le service eau, forêt et biodiversité de la direction départementale des territoires.

- Atelier *«contrôle surfaces»* : démonstration effectuée par l'agence de services et de paiement de Dijon.

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Prévention

Une après-midi pour comprendre la manipulation ovine

La Chambre d'agriculture et la MSA Bourgogne ont conjointement organisé une après-midi de prévention sur les risques professionnels dans les élevages ovins. Une formation qui s'inscrit dans le cadre de l'année du mouton à la Chambre d'agriculture. L'exploitation de Samuel Delobbe à Achun a servi de cadre à cette demi-journée de prévention.



Dominique Régnier (chemise bleue), conseiller en prévention à la MSA Bourgogne durant son intervention.

L'année du mouton se poursuit à la Chambre d'Agriculture avec ce mercredi 29 mai une après-midi consacrée à la prévention des risques d'accidents du travail en élevage ovin. Dominique Régnier, conseiller en prévention à la MSA Bourgogne est venu donner quelques conseils pratiques pour éviter de développer des lésions articulaires que l'on appelle des troubles musculo-squelettiques (TMS). *«Les éleveurs de moutons sont souvent les plus touchés par le phénomène car ils pensent à tort qu'il est plus simple de manipuler une troupe ovine. Par conséquent, ils ont tendance à moins s'équiper que leurs collègues en conduite bovine et c'est à ce moment que surviennent les accidents»* explique le conseiller en prévention. Durant cette après-midi, les éleveurs présents ont pu en savoir plus sur le caractère général des ovins, sur la manière d'attraper une brebis ou encore la marche à suivre en cas de mise bas difficile.

Avec ces interventions, la MSA entend diminuer le nombre d'accidents du travail qui coûtent cher à la structure.

Un fascicule d'une trentaine de pages reprenant l'ensemble des bonnes pratiques de manipulations en élevage ovin est disponible auprès de la MSA. Il est par exemple écrit qu'il faut éviter d'attraper l'animal par l'épaule de manière latérale, de ne pas le prendre ni par le canon ou la laine et de ne pas le regarder dans les yeux pour ne pas déclencher chez lui l'instinct de fuite.

La MSA va installer dans le courant de l'année un parc à contention pédagogique sur l'exploitation de Samuel Delobbe afin de sensibiliser les scolaires mais aussi les professionnels sur ces risques liés à la manipulation.

Le prochain rendez-vous pour la filière ovine c'est la foire aux béliers de Decize qui va se dérouler comme chaque année au mois d'août.



Samuel Delobbe va prochainement recevoir un parc de contention pédagogique sur son exploitation.

Sanitaire

Du renfort au GDS

Le Groupement de défense sanitaire vient de renforcer son équipe administrative en en recrutant Valérie Salomé. Elle sera en charge dans un premier temps de la gestion de la BVD.

Elle est arrivée il y a quelques jours. Valérie Salomé vient d'être nommée au poste de technicienne chargée de projet et prendra en charge les questions liées à la BVD. *«Je prends encore mes marques mais je peux compter sur le soutien de mes collèges qui m'ont très bien accueillie»* dit-elle avec le sourire. À 40 ans c'est donc un nouveau défi qu'elle aborde avec sérénité. *«J'ai passé douze ans à la Chambre d'agriculture du Cher sur les projets liés aux exploitations laitières notamment. Ce poste m'a permis d'avoir une vision globale d'une exploitation et de prendre du recul sur la gestion technico-économique d'une ferme. J'ai également une bonne expérience en gestion de projet qui sera très utile pour mon nouveau poste»* explique-t-elle. Par ailleurs, cette ingénieure agricole se passionne depuis cinq ans pour l'apiculture. *«J'ai une quarantaine de ruches sur la commune de Jussy-le-Chaudrier (dans le Cher). Mon objectif est simplement de me faire plaisir»* ajoute-elle.

«Dans l'attente d'un arrêté ministériel»

Elle n'est pas arrivée depuis un mois que Valérie Salomé est déjà dans le vif du sujet sanitaire. *«Nous sommes en attente d'un arrêté du ministère de l'Agriculture qui doit normalement fixer les modalités de dépistage de la BVD. Il est prévu de rendre obligatoire l'assainissement des animaux porteurs de cette maladie. C'est une prophylaxie collective à l'ensemble du département. Ce qui se profile c'est une obligation de dépistage quatre ans après la parution de l'arrêté. Ce dernier prévoit également des contraintes de mouvement de l'ensemble d'un cheptel si toutefois l'une des bêtes du troupeau est porteuse de la BVD»* détaille la nouvelle technicienne du GDS. C'est pour anticiper la réglementation que le GDS 58 lance un appel aux éleveurs du département. *«Nous avons besoin de volontaires pour tester ce dépistage. Il faut bien avoir en tête que d'ici deux à trois ans, l'État peut nous obliger à dépister tous les veaux, alors autant s'y prendre dès maintenant»* estime Valérie Salomé. Pour elle, ces nouvelles dispositions vont dans le bon sens et sont commercialement intéressantes et valorisantes pour les éleveurs français.

Pour l'heure, le tarif de ce dépistage n'a pas encore été communiqué, mais il est probable que le GDS 58 soutienne financièrement les éleveurs volontaires.

Vous pouvez d'ores et déjà contacter Valérie Salomé si vous êtes intéressés pour participer à ce dépistage.

Théophile Mercier



Valérie Salomé est chargée de la gestion de la BVD dans le département.

Contact : Valérie Salomé, Tél. 03 86 90 18 90, valerie.salome.gds58@reseaugds.com

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Forum des opportunités

Les agriculteurs en route pour les opportunités

La deuxième édition du forum des opportunités, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est tenue le 23 mai dernier. L'occasion d'envisager une évolution d'exploitation pour les agriculteurs, en fonction des opportunités présentées.



Présentation d'une nouvelle filière de poules pondeuses en accord avec les attentes sociétales : « Les éleveurs vous disent merci. »



Les différents partenaires ont pu échanger sur leurs stands avec les agriculteurs pour leur présenter les opportunités offertes.

La première édition du forum des métiers avait eu lieu en 2017, à la suite de l'année 2016 compliquée pour les agriculteurs, comme l'explique Loïc Guyard, élu à la Chambre d'agriculture : *«On a voulu créer quelque chose pour favoriser l'évolution des exploitations. Les partenaires locaux étaient partants, on a donc co-construit cet événement. Il a lieu tous les deux ans et entre les éditions, des journées Innov'action mettent en avant des partenariats qui sont nés du forum des opportunités. La journée est d'ailleurs labélisée Innov'action, on est sur le même principe « les agriculteurs parlent aux agriculteurs» puisque chaque stand a son agriculteur témoin qui a déjà bénéficié du partenariat et qui peut témoigner auprès des personnes intéressées. L'objectif est de mettre en relation et de développer des contrats pour ajouter de la valeur ajoutée aux exploitations icaunaises».*

Cette année, le forum a réuni 32 partenaires variés autour de six thématiques : productions végétales, productions animales, agriculture biologique, diversification et circuits de proximité, énergie, ainsi qu'une nouveauté concernant les services proposés en agriculture. *«On peut attaquer de nouvelles opportunités en se dégageant du temps grâce à certains services disponibles»* précise Loïc Guyard.

S'informer pour développer ses idées

Les agriculteurs ont pu rencontrer de nombreux partenaires pour trouver une opportunité qui leur convient : implanter une nouvelle culture, créer un atelier d'élevage, produire en agriculture biologique, commercialiser autrement, se diversifier, produire de l'énergie ou encore bénéficier de services. La journée de déambulation entre les différents stands s'est articulée autour d'une conférence sur *«les tendances émergentes de la consommation alimentaire et l'adaptation des filières et des producteurs»* présentée par Quentin Mathieu, économiste à la Chambre d'agriculture France, et d'une table ronde présentant la démarche *«les éleveurs vous disent merci»*, qui s'étend maintenant à de nouveaux produits autres que le lait et le beurre : les œufs. La démarche se développe aujourd'hui et cherche de nouveaux producteurs.

ORIANNE MOUTON



Quentin Mathieu, économiste à la Chambre d'agriculture France, a présenté une conférence sur le thème de l'évolution des habitudes de consommation et l'adaptation à prévoir pour les filières et les producteurs.

Emploi

Difficultés de recrutement en agriculture : votre avis nous est indispensable !

Face aux difficultés de recrutement en agriculture l'ensemble des organisations agricoles se mobilisent pour améliorer le taux de réponse aux offres d'emplois agricoles. Une grande étude nationale est menée afin d'aider les employeurs à recruter.

L'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) a mis en place la Bourse de l'emploi dont l'objectif est de mettre en relation les candidats et les employeurs. Un service géré par les animateurs Anefa de chaque département.

Les offres et les demandes d'emploi sont déposées sur le site internet : www.lagriculture-recrute.org

Quelques chiffres : En 2018, en Bourgogne Franche-Comté, 372 offres d'emploi ont été déposées sur le site de la bourse de l'emploi et 216 offres ont été pourvues. Nous constatons que pour la région Bourgogne Franche-Comté, environ 40 % des offres d'emploi restent sans réponse.

Pour répondre aux problématiques actuelles rencontrées par les exploitants, les membres de la Commission Nationale Emploi de la FNSEA ont décidé de traiter le sujet des difficultés de recrutement à travers une enquête.

Anefa : un contrat de travail signé par jour ouvré

En effet, dans un contexte de chômage élevé, l'existence de postes qui ne trouvent pas preneur est un paradoxe fréquemment dénoncé en France. La notion d'emploi vacant recouvre en fait plusieurs réalités distinctes : offres à pourvoir, difficultés de recrutement, métier en tension, abandons de recrutement, etc.

Tous secteurs confondus, plus de la moitié (54 %) des employeurs ayant déposé une offre auprès de Pôle Emploi, déclare avoir rencontré des difficultés à embaucher.

Le secteur agricole se trouve de plus en plus confronté à ces problèmes de recrutement. La pénurie de salariés saisonniers est la plus visible mais elle masque en réalité un déficit plus profond.

Améliorer le recrutement

Nous cherchons à quantifier la part grandissante, des postes non pourvus. Ce phénomène semble s'aggraver depuis quelques années et s'avère aujourd'hui préoccupant pour le développement et la pérennité des entreprises.

Dans ce contexte, chaque FDSEA a lancé une enquête relative aux difficultés de recrutement rencontrées par le secteur agricole et viticole, afin de mieux comprendre ces difficultés et y apporter des solutions.

Cette enquête s'adresse aussi bien aux employeurs qu'aux non-employeurs qui auraient pu avoir une intention d'embauche mais qui ne s'est pas concrétisée. Nous vous remercions par avance de votre contribution qui nous permettra d'avoir une vision chiffrée de la situation icaunaise.

N'hésitez pas à joindre France Lahutte au 03 86 49 48 16 ou France.lahutte@fdsea89.fr pour recevoir le lien du questionnaire par mail ou pour remplir le questionnaire en direct par téléphone.

SERVICE EMPLOI FDSEA DE L'YONNE

Agriculture de conservation

Paysan autrement : rendez-vous le 15 juin

La Sep de Bord, groupement d'exploitations qui exploite ses 585 ha de surfaces en agriculture de conservation, ouvre ses portes pour fêter son 10ème anniversaire. Une journée qui s'annonce riche en partage, activités et animations.

Jean et Pierre Butin, Clément et Thierry Desvaux, Yves et Stéphane Bézine et Benoît Leprun ouvrent les portes de la SEP de Bord pour fêter ses dix ans. La société d'exploitations, qui exploite ses terres en agriculture de conservation, favorisant la vie du sol par trois grands principes : une couverture permanente du sol, un allongement et une diversification des rotations et une réduction du travail du sol.
Thierry Desvaux, un des agriculteurs de la Sep de Bord, explique les attentes de cette journée portes ouvertes :
«On fête les 10 ans de la ferme, et pour ça, on a voulu l'ouvrir à tout le monde : les agriculteurs, leurs familles et les visiteurs. Il n'y aura pas que des sujets très techniques, on veut que les gens puissent voir ce qu'est un sol vivant, au travers de plein d'ateliers différents, mais aussi tout ce que ce type d'agriculture peut permettre notamment pour l'eau, l'environnement et la durabilité de la production. Ce qu'on espère, c'est qu'en repartant, les notions de sol vivant d'agroécologie soient comprises et retenues ! Il y en aura pour tous les goûts : des animations et ateliers pour les enfants, un pôle jardinage pour appliquer les principes d'agroécologie jusque dans son potager, des explications sur notre façon de produire et pour le côté convivial, un repas à base de bons produits et un film sur le même thème».

Découverte et échanges

Le samedi 15 juin à partir de 14 heures à Bligny-en-Othe, les agriculteurs accueilleront le public, accompagnés de leurs nombreux partenaires de la journée : Chambre d'agriculture de l'Yonne, Inra, IRD, Apad, Agrifind, Agriconomie, Vivescia, La Chanvrière de l'Aube, LPO, Afdi, Legta Labrosse, MFR Villevallier, la Regate.
Différents stands traiteront de quatre thématiques au travers d'activités, de démonstrations et de témoignages de spécialistes : agriculture et vie du sol, agriculture et qualité de l'eau, agriculture et changement climatique et agriculture et alimentation durable. Des activités pour les enfants, des produits locaux, ainsi qu'une buvette et un glacier seront présents sur place. De 18 heures à 20 heures, un dîner composé de cochon grillé, crudités et tarte est proposé sur inscription à sepdebord@gmail.com avant le 10 juin (8 €/personne). Pour clôturer les portes ouvertes, le film *«Bienvenue les vers de terre»* sur l'agriculture de conservation sera projeté à 20 h 30, suivi d'un débat en présence du réalisateur et d'agriculteurs.



Résultats du projet Terr'eaux

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre du projet de recherche appliquée Terr'eaux, quatre zooms techniques seront proposés de 14 heures à 16 heures Des binômes agriculteur et conseiller livreront les résultats des essais menés dans le cadre du projet sur le semis direct, l'association de cultures, le suivi de la fertilité biologique des parcelles et le travail sur de nouveaux systèmes de cultures.

ORIANNE MOUTON

Transmission

Journée d'information cédant : premier essai dans le Vézelien

Travailler activement au renouvellement des générations en agriculture et accompagner les agriculteurs dans leurs projets stratégiques : tel est le double objectif affiché par les élus de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. En action, des temps d'information collectifs délocalisés sont désormais proposés. La première réunion a eu lieu fin mars sur le territoire du grand site du Vézelien.

Compte tenu des enjeux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la MSA, a convié les exploitants de plus de 55 ans du canton de Vézelay, et des communes limitrophes, à une demi journée d'information. Il est essentiel de prendre le temps de construire son projet de cessation d'activité et transmission, quel qu'il soit, très en amont, puisque les conditions de réussite sont l'anticipation et la préparation.
L'objectif de ces réunions étant de faire un tour exhaustif des thématiques. La matinée s'est déroulée autour de trois temps forts. Le premier, présenté par des conseillères MSA, portait sur la retraite (conditions d'âge, calcul de trimestres, démarches.). Le second était axé sur des aspects juridiques (foncier, DPB…). Enfin, les échéances, le calendrier et les accompagnements possibles étaient présentés par la Chambre d'agriculture. Les participants ont fait part de leur satisfaction générale tant au niveau des exposés que des échanges informels ensuite lors des temps conviviaux (apéritif et déjeuner).

D'autres rendez-vous d'information prévus

La Chambre d'agriculture, consciente de l'importance de cette thématique et de l'efficacité d'un bon accompagnement, va reconduire cette opération sur d'autres secteurs du département à compter de l'automne. Il est utile, pour gérer sa fin de carrière, de s'informer au plus tôt pour aborder cette étape sereinement et se laisser le maximum de possibilités sur le devenir de son exploitation. Alors, profitez de cette occasion localement pour venir vous renseigner.
Parallèlement, la Chambre d'agriculture continue de proposer des rendez-vous individuels et des formations tout au long de l'année sur cette thématique de l'arrêt d'activité et de la transmission.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Témoignage Claudette Defert, participante à cette journée d'information

■ **Quelles étaient vos motivations pour venir ?**
« J'avais des interrogations quant à la retraite mais surtout je voulais faire les choses dans le bon ordre et voir par quelles démarches commencer ».

■ **Avez-vous eu les réponses à vos attentes ?**
« J'ai effectivement trouvé les informations qui m'étaient nécessaires. Ce temps m'a également permis d'organiser la réflexion de ma cessation d'activité – transmission et donc de passer aux étapes suivantes. Je suis donc très satisfaite de ce temps, d'autant plus que je suis repartie avec des contacts et des rendez-vous individuels ».

■ **Quels conseils pourriez-vous donner à vos collègues pour les inciter à s'y rendre ?**
« C'est un temps utile, voire indispensable, pour prendre les bonnes décisions (ou ne pas faire d'impairs), baliser le chemin des actions à conduire afin de préparer sereinement l'avenir ».

▸ Agenda

8 au 10/06 5ème fête de la gastronomie et du vin sur les quais de l'Yonne
Du samedi 8 au lundi 10 juin les quais de l'Yonne s'animeront à Auxerre pour trois jours dédiés à la gastronomie et au vin. De nombreux exposants présenteront leurs spécialités et des animations rythmeront les trois journées : toboggan géant, animaux de la ferme, trampolines, tour de poneys, concert, danse ou encore course de canards géante. Entrée libre.

09/06 Portes ouvertes à la ferme de l'abbaye de la Pierre qui Vire
La ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire ouvre ses portes de 10h à 19h à Saint-Léger Vauban. Visite de la ferme de vaches et chèvres laitières en agriculture biologique, traite, marché de producteurs bio sont au programme. Un repas à la ferme est également possible sur réservation : 03 86 33 03 73 ou portesouvertes.pierrequivire@gmail.com

8 au 10/06 Fermes et caves ouvertes
Des exploitations de l'Yonne ouvrent leurs portes pour l'opération fermes et caves ouvertes cette année du samedi 8 au lundi 10 juin. Plus de détails sur la page Facebook de la FDSEA 89 :
EARL Saison à Bleigny – éleveurs de porcs (08/06 de 10h à 13h)
GAEC Desmoutiers-Breton à Branches : éleveurs transformateurs de chèvres, marché du terroir et restauration le midi sur réservation. (09/06 de 10h à 20h)
Domaine Clos du roi à Coulanges la Vineuse – Magali Bernard – viticultrice (8,9 et 10/06 de 10h à 19h30)
Domaine de la Meulière à Fleys – Nicolas et Vincent Laroche – viticulteurs (8 et 9/06 de 9h à 18h)
La cave du maître de poste à Saint-Bris-le-Vineux– Philippe Sorin – viticulteur (8,9 et 10/06 de 10h à 18h)
SCEA de Marsoif à Tonnerre – Raphaël Masson – viticulteur (8 et 9/06 de 10h à 18h)

10/06 Marché à la ferme des Bodeaux
La ferme des Bodeaux à Septfond organise son marché à la ferme le lundi 10 juin de 10h à 18h. Producteurs et artisans seront présents tout au long de la journée, et une tombola sera proposée. Restauration sur place possible.



Rencontres Made in viande

Des élèves plein les cours de ferme !

Chaque année, Interbev envoie à toutes les écoles du département un courrier pour leur proposer des visites dans le cadre de Made in viande. Ensuite, la FDSEA de l'Yonne organise les visites en collaboration avec des éleveurs de la section bovine. Cette année, mardi 28 mai, deux exploitations icaunaises avaient ouvert leurs portes.



Yves Erfort présente aux élèves les plantes qu'il cultive

Le matin, une classe de Segpa du collège Jacques Prévert de Migennes était en visite au Gaec Erfort de Venouse. Une quinzaine d'élèves accompagnés de leurs professeurs ont pu visiter l'élevage, découvrir les cultures et se familiariser avec les vaches charolaises. France Lahutte, animatrice Anefa pour l'Yonne leur a également présenté les métiers de l'agriculture et les cursus scolaires liés aux métiers de l'agriculture. Ces élèves, pour la plupart destinés à des filières d'apprentissage ont donc pu découvrir des métiers auxquels ils ne sont pas forcément sensibilisés en vivant en milieu urbain.
Ils ont pu aussi voir et observer les vaches et l'élevage. La plupart des enfants n'avaient jamais vu de vache de près. Ils ont pu poser de nombreuses questions sur l'alimentation, la viande et l'élevage. Yves Erfort avait préparé un atelier découverte des cultures présentes sur son exploitation avec les plantes en vert mais aussi les grains et les aliments fabriqués. Les enfants ont été passionnés par cet atelier. Ils ont également pu découvrir des notions de «*bien-être animal*» et de traçabilité qui leur ont été présentées par l'animatrice de la FDSEA de l'Yonne. Au final les élèves auront un exposé à faire pour présenter ce qu'ils ont retenu de la visite et le mettre en lien avec leurs cours de science du vivant et de la terre. «*C'est très agréable de recevoir des gamins qui posent plein de questions*» affirme Yves Erfort qui avait aussi accueilli un groupe l'an dernier. «*On peut sensibiliser les enfants, mais aussi les enseignants et ça c'est important*» rajoute-t-il.

Les lycéens à la rencontre des limousines

L'après-midi, c'est une trentaine d'élèves du lycée de La Brosse qui se sont rendus chez Didier Denardou à Saint Martin des Champs en Puisaye. Il s'agissait de deux classes de première (S et STAV). Les élèves, déjà plus proches de l'agriculture venaient poser des questions précises sur l'élevage dans le cadre de leurs cours de zootechnie. Conduite du troupeau, reproduction, alimentation mais aussi les aspects réglementaires liés à l'élevage leur ont été présentés par l'exploitant et l'animatrice productions animales de la FDSEA.
Les élèves ont pu se rendre dans les prés pour voir le troupeau de limousines et observer un champ de méteil prêt à être récolté. Les questions étaient plus pointues que celles du matin et l'agriculteur était content de présenter son travail. «*C'est bien de leur faire découvrir ce que l'on fait, de leur montrer qu'il y a du concret derrière ce qu'ils apprennent en cours*». Didier Denardou avait déjà accueilli des scolaires pour Made in viande en 2017. «*Ce n'est pas sorcier à faire et c'est enrichissant de voir comment les enfants et les profs perçoivent notre travail*». Il rajoute même : «*si demain on veut voir des jeunes dans nos cours de ferme, il faut leur montrer et leur donner envie de mieux connaître l'élevage, la transmission fait partie de notre métier*».
L'édition 2019 est à nouveau une réussite. Les enseignants sont repartis très satisfaits des aspects qui leur ont été présentés. Rendez-vous l'année prochaine dans d'autres fermes qui feront le pari d'accueillir des jeunes pour présenter leur métier.

Orianne Mouton



Les journées Made in Viande permettent au grand public de découvrir la filière viande.

Marche gourmande

Une journée chaude et chaleureuse

La 3ème édition de la marche gourmande organisée par les éleveurs de la section bovine de l'Yonne s'est tenue le 2 juin dernier à Magny. 150 marcheurs sont venus braver la chaleur pour passer une journée dans le Morvan.

La marche des éleveurs remporte chaque année un gros succès auprès des marcheurs qui y participent. Cette année, la section avait fait le choix de repousser la marche au-delà des dates de Made in viande, mais le principe est resté le même. C'est un parcours de 12,5 km qui avait été choisi, reliant trois exploitations sur les communes de Marrault, Villiers - Nonains et St Germain des Champs.

Un menu alléchant

Les marcheurs ont donc pu faire une boucle au travers des prés et forêts en s'arrêtant dans chaque ferme déguster un repas composé de produits fermiers locaux. Jambon persillé, terrine de bœuf au poivre vert, rillettes de porcs, fromage blanc fermier, miel, pain d'épices, fraises, pommes de terre, fromages secs, vins de Vézelay, mais surtout, les marcheurs ont plébiscité la viande issue des élevages. Les gourmands se sont régalés et les assiettes sont reparties vides pour le plus grand plaisir des agriculteurs devenus cuisiniers l'espace d'une journée.
Dans le climat ambiant autour de l'agriculture, la satisfaction du public est un véritable baume au cœur pour les éleveurs qui organisent cette journée. «*Nous voulons continuer à limiter le nombre de personnes pour être capables de leur servir un repas simple mais goûteux*» déclare Arnaud Guyard président de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne ; «*c'est important que les gens soient contents de ce qu'ils mangent*». Les marcheurs ne s'y trompent pas comme le soulignent Monique et son mari : «*c'est la 3ème année que nous venons et nous avons déjà hâte de revenir l'an prochain ! Le repas est toujours délicieux et les éleveurs qui nous accueillent sont très chaleureux. Cette marche est unique, il y a une vraie bonne ambiance, c'est tellement agréable !*»
Jean-Pierre venait à la marche pour la première fois et en ressort conquis : «*c'était super, on a passé une très bonne journée. Je reviendrais c'est sûr. En plus les paysages sont magnifiques et l'organisation est au top !*».

Un quizz pour faire connaître les pratiques d'élevage

Cette année, les éleveurs avaient préparé un quizz pour les marcheurs. Les questions posées avaient trait au monde de l'élevage et mettaient en avant les qualités des élevages allaitants. Les marcheurs se sont pris au jeu surtout en essayant de deviner le poids de la vache qui servait de question subsidiaire. Le gagnant a remporté un panier garni.
Malgré la chaleur, les marcheurs sont repartis ravis et certains se sont même déjà portés volontaires pour la prochaine. La section bovine espère continuer à proposer cette marche qui rencontre chaque année un vif succès et qui permet de communiquer sur l'élevage de manière ludique et conviviale.



Après l'effort, le réconfort : les marcheurs ont pu profiter des bons produits des agriculteurs locaux.

Marianne Ranque, FDSEA 89

Global Feder

Segmentation accrue

Le 29 mai à Chalon-sur-Saône se tenait l'assemblée générale de Global Feder, Terre d'Ovin et Feder Éleveurs bio. Si ces entités connaissent des hauts et des bas avec la conjoncture, l'Union de coopératives continue de développer ses marchés pour mieux rémunérer ses éleveurs adhérents.

Symbole que les ovins sont considérés au sein de Global Feder, Gilles Duthu débutait cette assemblée sur l'exercice 2018 chez Terre d'ovin. Si l'année a connu une baisse d'activité, il préférait plutôt positiver les 35% de *«progression»* en dix ans de l'activité. Il ne cachait pas néanmoins que côté prix, la conjoncture est *«compliquée»*. Pour essayer de valoriser, une nouvelle démarche Label Rouge a été engagée sur les races rustiques ou prolifiques. Au total, c'est 20 % de la production ovine qui est vendue sous signes de qualité chez Terre d'ovin.

Autre entité misant sur un signe de qualité officiel, Feder éleveur bio (FEB) a *«étendu»* son périmètre à « l'ensemble » de la zone Feder. Un *«agrandissement»* qui va de pair avec celui des outils chez Séléviandes et Unebio. Nicolas Boucherot, Président de FEB, vise d'ailleurs maintenant à *«mieux planifier»* pour encore *«mieux valoriser»*.

3 900 bovins par semaine

Deux bonnes introductions au rapport d'activité complet réalisé par le directeur de Feder, Michel Millot qui campait immédiatement l'importante activité *«bovin»* : 195 000 bovins mis en marché en 2018 par les trois coopératives bovines de Feder, soit 3 900 chaque semaine ! Dans le détail, 100 801 pour Socaviac et 91 380 pour Global. Chaque semaine, cela représente 1 700 bovins de boucherie et 2 200 bovins maigres. Le groupe livre vingt abattoirs différents en bovins, dont Bigard-Socopa principalement (79 % du total). Divisé en onze zones, par centre spécialisé ou non, la zone *«Bourgogne du Sud avec Rhône-Alpes»* pèse quelque 53 000 bovins sur le total. 40 % en gras et 60 % en maigre, soit quasi la moyenne du groupe (44 % / 55 % ; 1 % repro). Michel Millot notait au passage la *«très forte augmentation de l'activité génisse»* (21 000 en 2018), laissant à son président le soin de conclure sur ce phénomène.

Première année d'Eurofeder

Côté bovins maigres, principalement des broutards (64 300), la tendance 2018 est-elle à la baisse. 57 % d'entre eux sont destinés à l'export. À noter que 22 % des broutards partent néanmoins chez d'autres éleveurs. *«Nous tenons à cette activité»*, insistait Michel Millot. Ce qui fait donc 480 bêtes par semaine pour de l'engraissement ou repousse. Certes loin derrière les 1 200 bovins maigres partant à l'export chaque semaine. Pour l'exercice 2018, Eurofeder aligne des chiffres impressionnants : 230 871 têtes vendues à 60 % en Italie, 13 % en France et 24 % (54 443 têtes) à des Pays-Tiers (Turquie, Algérie…) *«malgré les problèmes sanitaires»*, rajoutait Michel Millot, conscient des efforts nécessaires de la part de ses équipes à tous les niveaux.

Filières qualités et plus-values

Pour introduire les filières qualité, Michel Millot revenait à la filière ovine avec 150 000 ovins mis en marché en 2018 par les trois coopératives ovines de Feder, *«principalement»* des agneaux gras. Près d'un mouton sur deux (47 %) est engagé en filière qualité, *«avec surtout nos labels»* : label Rouge Pays d'Oc, Tendr'Agneau, engagement qualité Carrefour, AB… pour *«près de 300 000 € de plus-values reversées à nos éleveurs»*.

Côté bovins, 16 % (9 427 têtes) des vaches et génisses sont certifiées en filière qualité. Sans donner le détail, le montant total de la plus-value s'élève à 336 000 €, *«sans compter l'AOC Bœuf de Charolles et bio qui ont leur propre grille»* de paiement. Au final, sur l'exercice 2018, Global-Feder aura donc *«reversé 2,5 millions d'euros de plus-value»*, dont 1,5 million d'euros pour le Cœur de gamme et 436 k€ pour le contrat confiance. Autre indicateur important pour l'avenir, *«nous avons su transformer la coopérative et son portefeuille est équilibré»*, mettait en avant Michel Millot.

Cette recherche de valorisation se manifeste également du côté de l'activité de découpe de Séléviandes, orienté circuits courts, réalisant un chiffre d'affaires des prestations de 762 k€, en hausse de 20 % (+129 k€) par rapport à 2017. Côté vente directe, les boucheries Coop'Amour réalisent un chiffre d'affaires de 1 626 000 €, alors même que la rue de la Citadelle à Chalon-sur-Saône est depuis trop longtemps en travaux.

Segmenter plus en 2019

«Notre métier de massification évolue vers plus de segmentation. Nous, intermédiaires, devons être vigilants, la segmentation a un coût. En 2019, 80 % des volumes devraient passer par des centres de tri, ce qui entraînera des charges nouvelles», anticipait Michel Millot. Alors que la coopérative a rétrocédé *«95 %»* de son résultat à ses adhérents, la marge de manœuvre - *«déjà inférieure aux privés»* - risque donc de se réduire encore. D'où, un zoom sur la logistique : *«une demi-heure d'attente d'un chauffeur camion à la ferme, c'est une marge brute de perdue»*, prenait en exemple le directeur, appelant à la ponctualité de tous.

Toujours dans le seul objectif de conserver de la rémunération envers les adhérents, le président de Global Feder, Yves Largy se montrait offensif et réaliste à la fois pour revenir sur tous les éléments présentés aux éleveurs et élus présents. *«La segmentation nous est imposée par nos clients. Ce sont de meilleures plus-values mais aussi plus de charges. Idem pour l'export. Nous saisissons toutes les opportunités qui se présentent»*, pensant au débouché chinois, mais ne sous-estimant pas non plus le risque d'afflux de viandes irlandaises en cas de Brexit.



Yves Largy, président de Global Feder

Décapitalisation ou ruissellement

Mais ce qui l'inquiétait le plus, c'est la *«situation alarmante des éleveurs avec la décapitalisation et la chute du nombre d'éleveurs»*. À cette économie difficile, Yves Largy rajoutait les accusations et autres critiques permanentes en France alors même que *«nos pratiques sont très positives»* en termes de qualité, bien-être animal et pratiques environnementales. Pour l'éleveur de Curgy, alors que les états généraux de l'alimentation avaient suscité de *«solides espoirs»*, la sortie des ordonnances *«interroge aujourd'hui»* sur la volonté première de permettre aux agriculteurs de vivre de leur production. *«On se demande même si les grands distributeurs sont favorables à augmenter leurs achats de viandes sous signe de qualité»*. Sans eux, point de commandes, ni donc de possibilité de valoriser. Une remarque claire envoyée en direction d'Olivier Allain, coordinateur des Égalim, invité à répondre lors d'une table ronde (article la semaine prochaine) quant au théorique *«ruissellement»* de la valeur jusque dans les cours de ferme.

CÉDRIC MICHELIN



La coupure de rang app

Les bineuses voient leur niveau de précision encore progresser avec l'adoption du relevage indépendant de leurs éléments, qui permet de respecter davantage la culture en place tout en détruisant un maximum d'adventices.



Kongskilde

Le relevage automatique des éléments de binage permet de préserver les plantes cultivées dans les fourrières.

Le binage, une des pistes pour réduire l'utilisation des produits phyto, est incontournable en agriculture biologique. Il s'inscrit généralement dans un itinéraire technique faisant appel à d'autres outils de désherbage mécanique, à l'instar de la herse étrille ou de la houe rotative. Son action détruit les mauvaises herbes ou ralentit leur croissance, afin que la culture en place prenne le dessus. Parmi les dernières évolutions apportées sur les bineuses, le relevage indépendant des éléments renforce la précision dans les interventions. Il permet de travailler quasi 100% de la surface, tout en préservant les plants cultivés en fourrières. Il réduit ainsi au maximum les zones favorables au développe-

Le binage se prépare dès le semis

La réussite du binage demande d'intervenir sur un terrain ressuyé et par beau temps, afin que les mauvaises herbes déracinées soient grillées par le soleil. Les fenêtres météo idéales sont alors plutôt restreintes et imposent donc d'utiliser du matériel performant. L'intégration de dispositifs d'assistance électronique sur les bineuses permet d'allier bon débit de chantier et confort de conduite. Le guidage automatique, géré par caméra ou par GPS à partir d'un signal de correction RTK à la précision centimétrique, est aujourd'hui proposé par la plupart des constructeurs. Il permet de sarcler au plus près des rangs et ouvre la voie à des interventions sur des cultures implantées avec de faibles interlignes, tels que 15 cm en céréales. L'utilisation de ces assistances demande cependant de respecter quelques règles. *«L'attention apportée à la qualité de semis est primordiale. Il est préconisé de retenir un semoir et une bineuse comptant le même nombre de rangs avec le pilotage par caméra. Avec la correction par GPS RTK, le recours à des outils de largeur différente n'est pas gênante. Il est en revanche important de vérifier que les éléments semeurs et les organes de binage respectent strictement les mêmes écartements sur le châssis et sont parfaitement centrés par rapport à l'axe du tracteur»*, indique Caroline Desbourdes d'Arvalis – Institut du végétal. Cette spécialiste en agriculture de précision conseille également d'utiliser le même tracteur équipé du GPS RTK pour le semis et le binage et de travailler à la même allure, afin de profiter des mêmes réactions du système d'autoguidage.



Monosem

Le parfait réglage des interrangs du semoir est indispensable pour faciliter les opérations de binage.



VIBROCULTEURS SBLV - SBMV
SPÉCIALISTES DE LA DENT VIBRANTE
VIBROCULTEURS 4 RANGÉES DE DENTS (SBLV) : 12 MODÈLES DE 2.50M À 6.70M
VIBROCULTEURS 5 RANGÉES DE DENTS (SBMV) : 3 MODÈLES DE 6.50M À 8.30M
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

ALAUNE CONSEIL

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

pliquée aux bineuses



Vantage Atlantique-Méditerranée

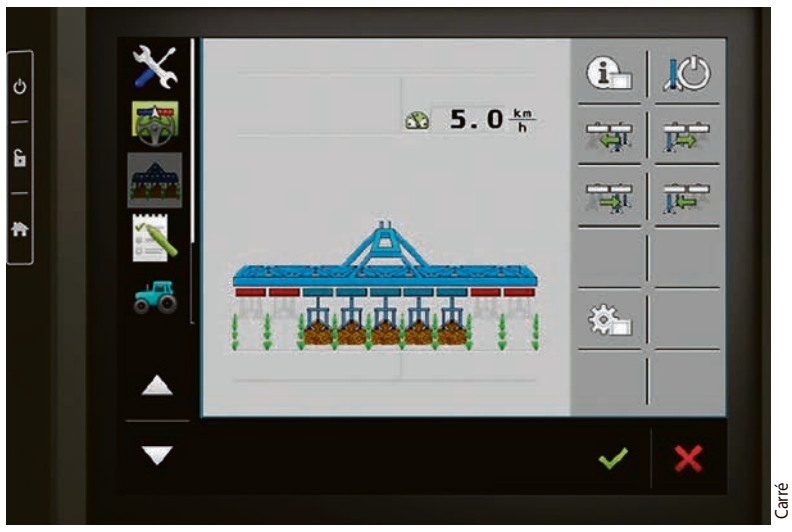
Le pilotage géré par GPS RTK relève et abaisse automatiquement et individuellement chaque élément bineur.

ment des adventices. Ce procédé est particulièrement plébiscité par les agriculteurs bio et dans le maraîchage de plein champ, où l'optimisation de chaque mètre carré compte. Il est d'autant plus justifié dans les parcelles biscornues. Autre intérêt apprécié par les ETA et les Cuma, la possibilité d'ajuster facilement le nombre de rangs de la bineuse à celui du semoir. Cette fonctionnalité, disponible par exemple chez Kongskilde depuis 2013, se retrouve aujourd'hui chez de nombreux fabricants de bineuses. Elle se commercialise aussi en tant qu'accessoire pour équiper des modèles déjà en service, à l'instar du système Sat'Bine développé par Vantage avec Hydrokit et présenté au Sima 2019.

750 à 1 000 euros de surcoût par rang

L'architecture du mécanisme se révèle assez simple sur le plan mécanique, car elle fait appel à un vérin hydraulique solidaire du parallélogramme reliant chaque élément bineur au châssis. L'amplitude de levée dépend de la conception et varie entre les marques. *«Nos unités de binage restent parallèles au sol et remontent sur une hauteur de 20 cm. Nous considérons que ce dégagement suffit pour passer au-dessus des pieds de maïs sans les dégrader»*, précise Charles Adenot de la société Carré. Jérémy Gorget, de Vantage Atlantique Méditerranée, constate, lui, que le basculement à la verticale permet à ses clients d'intervenir dans des cultures plus développées et de réaliser un passage supplémentaire. Dans sa version la plus basique, le relevage des éléments se contrôle manuellement pour passer, par exemple, de 12 à 8 rangs ou pour gérer visuellement les pointes et les fourrières. Plus précise, la gestion automatique fonctionne comme le système de coupure de tronçons par GPS sur les pulvérisateurs ou la gestion de débrayage des rangs sur un semoir monograine. Elle demande de recourir à un tracteur équipé d'un système d'autoguidage par GPS et impose de surcroît la correction par signal RTK à la précision centimétrique. Son utilisation est en revanche très simple. *«Avec le relevage individuel automatique, il faut d'abord réaliser les contours du champ avant de travailler en bande. L'électronique reconnaît les surfaces travaillées et pilote le soulèvement des éléments bineurs»*, indique Thierry Mauxion de Kongskilde. *«Le chauffeur gagne en confort de conduite et n'a, par exemple, plus à actionner le relevage du tracteur lors des manœuvres en bout de champ, car tous les éléments se relèvent automatiquement»*, renchérit Jérémy Gorget. Ce genre d'équipement représente en revanche un surcoût important, de 6 000 à 12 000 euros, selon les marques, pour une bineuse de 8 rangs, soit de 750 à 1 000 euros par rang. Ce montant ne tient pas compte de la nécessité de disposer de l'autoguidage sur le tracteur, une option allant de 15 000 à 20 000 euros. A cela, il faut ajouter l'abonnement allant de 600 à 1 000 euros/an pour accéder au signal de correction RTK. *«Les agriculteurs investissant dans le relevage automatique sont généralement déjà utilisateurs d'un système de guidage. L'intégration de cette fonctionnalité constitue une étape supplémentaire dans la valorisation de leur matériel d'agriculture de précision et participe à améliorer la rentabilité de leur exploitation»*, reconnaît Jérémy Gorget.

David Laisney



Carré

Le relevage indépendant s'utilise notamment pour adapter la largeur de travail de la bineuse au nombre de rangs du semoir.

Väderstad Carrier, le travail du sol sous un nouvel angle

Lit de semences, nivellement ou incorporation de couverts végétaux, le déchaumeur à disques Carrier offe une polyvalence adaptée à chaque technique agicole.



Rouleau CrossCutter

CrossCutter Disc

VÄDERSTAD

Là, où l'agriculture commence

AVENIR motoculture

21 Arc/Tille - Ménétreux - **03 80 60 07 77**

DACHARD SAS

58 St Benin d'Azy - **03 86 60 21 80**

Demandez une présentation à votre distributeur

Groupe Sureau — Sureau Agriculture — Sureau Europagri

89 Avallon - Tonnerre - 58Tannay - **03 86 34 18 35**

MALECOT POIRIER AGRI

58 Saint-Loup - **03 86 26 24 49**

les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés •

Agrisem L'Agromulch jusqu'à 8 mètres



L.Vimond

Jusque-là disponible en largeurs de 4, 5 et 6 m dans sa configuration traînée, le déchaumeur à quatre rangées de dents Agromulch est dorénavant proposé en largeurs de 7,50 et 8 m, nécessitant une puissance minimale de traction respective de 350 et 400 ch.

Alpego Une terre fine et homogène

Le système de capteurs sur barre niveleuse de la herse rotative permet d'atteindre un niveau d'affinage de la terre homogène y compris dans les parcelles très hétérogènes. Ceci part d'une observation de l'université de Padoue : il y a une corrélation très forte entre l'effort sur la barre niveleuse (entre les rotors et le rouleau) et la qualité d'affinage de la terre. Partant de ce constat, les capteurs de pression sur la barre niveleuse pilotent automatiquement sa hauteur, l'abaissant pour davantage recycler le flux de terre dans les sols durs et la remontant dans des contextes inverses. Ainsi, la qualité d'affinage reste homogène et la consommation de carburant est optimisée. Brevetée, cette technologie devrait équiper progressivement les différentes gammes de herses rotatives au cours des saisons 2019-2020. On notera au passage la nouvelle signalétique qui équipe désormais les matériels Alpego.



L. Vimond



Alpego De puissants enfouisseurs de pierres



Alpego

Le modèle IZ vient enrichir la gamme d'enfouisseurs de pierres. Cet outil à axe horizontal reprend le mécanisme d'animation central déjà éprouvé sur les autres outils du constructeur italien. La puissance est ainsi transmise au centre de l'enfouisseur vers les deux demi-rotors. La transmission centrale présente aussi l'intérêt de limiter la largeur hors-tout.
Modèle : 3 ; 3,60 et 4 m fixes ; 6 et 7,20 m repliables
Puissance admissible : 280 ch (châssis fixe) et 500 ch (repliable)

Alpego Des fraises pour les fortes puissances

Équipée de boîtiers 500 ch, la fraise repliable Matrix MX s'illustre par son châssis accueillant deux fraises fixes de 3 ou 3,60 m. Une conception qui permet de décrocher les deux fraises du châssis pour travailler avec deux tracteurs. Dotée de la transmission centrale à pignons des cultivateurs à axes horizontaux Alpego, la Matrix MX est disponible en deux largeurs (6 et 7,20 m) et reçoit quatre types de rotor à lames droites, pointes, équerres ou hélicoïdales.



Alpego

Amazone Un préparateur de semis à disques

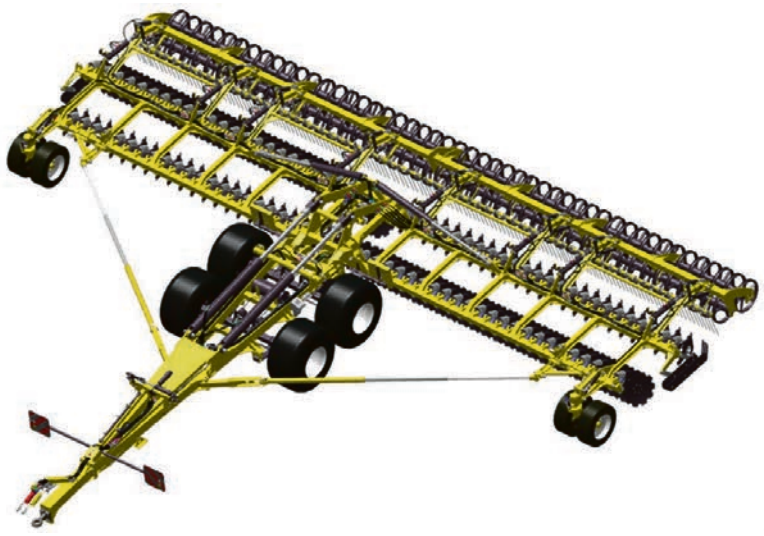
L'outil de préparation à disques indépendants CombiDisc 3000 s'adresse aux agriculteurs ne recherchant pas un émottage intensif. Cet appareil travaille à une profondeur allant de 3 à 8 cm, réglable mécaniquement ou hydrauliquement (option). Il compte 24 disques de 410 mm de diamètre, répartis sur deux rangées et reliés au châssis par des amortisseurs à quatre boudins en caoutchouc. Le CombiDisc 3000 s'utilise seul ou en combinaison avec un semoir intégrable, à distribution mécanique ou pneumatique. Il s'équipe de différents types de rouleaux : Packer PW 600, Matrix KW 580 et KWM 600, Trapèze TRW 500 et TRW 600.



D. Laisney

les **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Bednar Le pari des grandes largeurs


Bednar

Pas moins de trois déchaumeurs de 12 m subissent des évolutions, à commencer par le déchaumeur à disques indépendants Atlas AE 12400 qui adopte désormais 4 roues de terrage à l'avant (2 doubles). La machine se relève dorénavant sur ces roues et sur le double rouleau arrière. Il s'agit également de la première machine E-hydraulique avec Load Sensing, pour la récupération de données notamment. Le DDI Swifterdisc XE 12400 Profi adopte un rouleau défibrant Trash Cutter, en option, à l'avant des disques. Si lui aussi bénéficie de la technologie Load Sensing du constructeur et se relève sur ses roues avant et son rouleau arrière, il se distingue par ses disques Forge de Niaud de 560 mm de diamètre. Côté déchaumeur à dents, de 12 mètres, le Versatile est désormais disponible en 12,40 mètres dans sa version VO 12400. Il se distingue par son choix de sécurité de dents – à dents vibrantes en S ou à ressort – pour une profondeur de travail jusqu'à 15 cm. Enfin, le déchaumeur de 6 m, à deux rangées de disques indépendants disposées en X, Atlas AO 6000, se dote d'un essieu intégré. Il reprend les mêmes caractéristiques que l'Atlas AOL, à l'exception de la sécurité des disques à ressorts. Il peut également recevoir un rouleau défibreur Trash Cutter.

Bonnel Un déchaumeur semi-porté à quatre rangées de dents

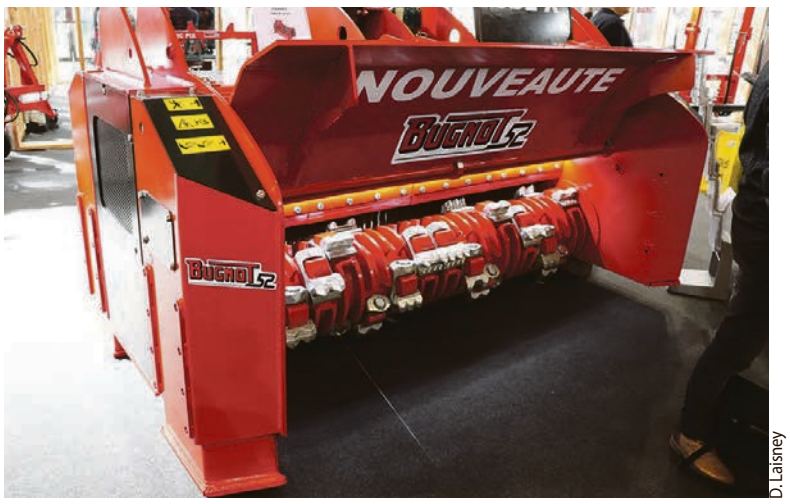


M. Portier

Avec un essieu désormais intégré dans le châssis, à l'avant de la quatrième rangée de dents, le déchaumeur semi-porté MC-SP4 gagne en polyvalence. Cet appareil peut recevoir des dents queue-de-cochon ou droites, sur sécurité boulon ou non-stop à ressort. La profondeur de travail s'ajuste par des cales sur les vérins du rouleau (tube, Pack ou Unipack) et par des broches sur les deux roues de jauge pivotantes à l'avant de l'outil. Doté au choix de disques niveleurs ou d'une herse peigne, le MC-SP4 peut également disposer de deux roues de jauges optionnelles à l'arrière, de manière à travailler sans rouleau en conditions limitantes. Les quatre vérins de repliage sont équipés de clapets, ne nécessitant pas de verrouillage mécanique au transport.
Largeur : 5,40 ; 6,30 ; 8 m
Espace entre dents : 22,5 cm

Bugnot Le broyeur OBL'X fraise les roches en profondeur

L'OBL'X semble capable de tout broyer sur son passage. Cet appareil conçu pour des tracteurs de 300 à 500 ch s'utilise pour broyer des pierres et des souches, ainsi que pour fraiser des roches calcaires. Sa profondeur de travail se règle hydrauliquement jusqu'à 50 cm, grâce à 4 patins montés sur glissière.
Modèle : BTP 2720/BTP 3000
Largeur de travail : 2,29/2,53 m
Largeur hors tout : 2,76/3 m



D. Laisney

Demblon Un versoir spécial pneus larges

Le nouveau versoir à grand dégagement est recommandé pour labourer en terre friable avec des pneus larges, à l'instar de modèles de 710 mm de large. Sa forme longue rend en revanche la charrue plus tirante et ne convient pas en terres argileuses. Demblon a par ailleurs revu la conception de son versoir claire-voie en adoptant des lames indépendantes simplifiant la maintenance. Il est désormais possible de ne remplacer que les parties usées et non l'intégralité comme auparavant.



D. Laisney

Le CHOIX du DÉCHAUMAGE SUPERFICIEL ou PROFOND



JOKER RT
déchaumage précis et rapide


TERRANO GX
déchaumage en profondeur

Vos concessionnaires exclusifs :

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

L'agriculture par passion
HORSCH www.horsch.com

les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés •

Demblon Les charrues Mixte pour le bio

Spécialement adaptée pour le bio, la charrue portée Mixte est dotée d'un versoir spécifique. Son angle d'attaque et son inclinaison ont été étudiés pour permettre une répartition homogène de la matière organique sur toute la largeur et aux 2/3 du flanc de raie. Le modèle de rasette est lui aussi déposé.
Le dégagement entre corps est plus important qu'une charrue traditionnelle. L'objectif est de labourer les 15 premiers centimètres du sol, mais la charrue Mixte peut aussi descendre bien en dessous. Par ailleurs le constructeur de l'Aisne avance les mêmes arguments avec son décompacteur à dents droites Interplo. Il se distingue par la pointe de sa dent en tuilage, positionnée dans l'axe du coutre, de façon à soulever et fissurer le sol. Le constructeur préconise de le combiner avec un outil de déchaumage. La profondeur de travail est comprise entre 15 et 40 cm, pour un dégagement sous châssis de 85 cm sous poutre.
Nombre de corps : 4 à 7
Dégagement entre corps : 92 à 110 cm



G. Coisel

Echo-Mulch Le rotor du Glypho-mulch animé hydrauliquement

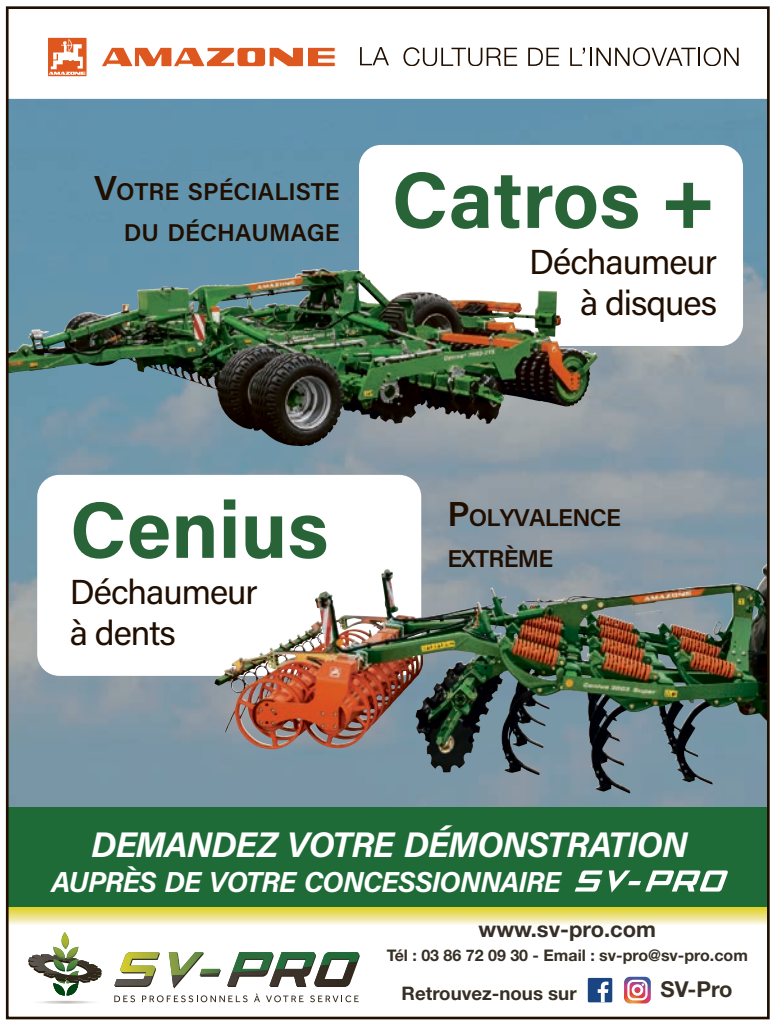

D. Laisney

L'outil de désherbage mécanique Glypho-mulch se décline désormais avec entraînement par moteur hydraulique de son rotor arrière. Ce nouveau montage vient en complément de la solution plus complexe utilisant des cardans et des boîtiers à renvoi d'angle. Il fait appel à une centrale hydraulique embarquée intégrant un refroidisseur. Le Glypho-mulch se compose de lames d'un mètre d'envergure scalpant les adventices sous le plateau de tallage. Les mauvaises herbes ainsi arrachées sont reprises par le rotor qui les sépare de la terre et les propulse en l'air. Elles retombent ensuite au-dessus du sol pour être grillées par le soleil. Cet appareil se complète en option d'une barre de semis fixée sur le rotor, qui place les semences sous la terre et les débris végétaux.
Châssis : porté/semi-porté
Largeur : 1,00 à 5,40 m/5,40 à 9,60 m

Echo-Mulch Un châssis multifonction pour tous les travaux culturaux

Le seul châssis multifonction Gaïa 10, acceptant différents modules d'outils, suffit pour réaliser toutes les interventions culturales. Ce bâti repliable, dévoilé en largeur de 7,20 m, se distingue par l'adoption de supports à parallélogramme pourvus d'attaches rapides sur lesquelles s'accrochent différents équipements de travail du sol, de semis et de désherbage. La liste d'outils compatibles comprend des unités de semis en ligne à dents ou disques et monograine, des herses étrilles, des lames en V de sarclage, des éléments de binage ou encore des buses pour le désherbage thermique.
Largeur : 7,20 m (autres tailles sur demande)
interrang : 25 ; 50 et 75 cm


D. Laisney





les **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Einböck Biner les cultures sous mulch

La bineuse Chopstar-Hybrid a été spécialement développée pour le binage de cultures sous mulch. Elle convient également au binage de cultures spécialisées comme la betterave. Chaque élément de la bineuse dispose d'une roue coutre qui découpe le mulch, suivi d'un disque horizontal qui découpe les racines d'adventices à très faible profondeur, sans déplacer la matière en surface. Plusieurs diamètres de disques sont proposés pour s'adapter à l'écartement de la culture. La Chopstar-Hybrid peut recevoir en option, le système de guidage par caméra Row-Guard. Einböck a par ailleurs développé un dispositif de relevage individuel des éléments de bineuse par GPS, en collaboration avec Müller-Elektronik. À l'image d'une coupure de rang, il offre une meilleure précision en bout de champ et dans les pointes.



M. Portier

Farmet Un cultivateur lourd à 4 rangées de dents

Le déchaumeur à 4 rangées de dents et disques de nivellement Terrix peut travailler jusqu'à 35 cm de profondeur avec ses dents équipées de sécurité à ressort offrant une force de déclenchement de 450 kg. Pour un travail plus superficiel, les dents peuvent être équipées de socs à ailettes. En version Dual, les dents sont disposées en tandem, travaillant à la fois en surface pour une moitié et en profondeur pour l'autre moitié. L'espacement entre rangées de dents et les deux rangées de disques niveleurs assurent en traitement homogène des résidus. Deux grandes roues de terrage à réglage hydraulique à l'avant de l'appareil complètent le travail du rouleau pour réguler la profondeur de travail.
Modèle : Terrix 450 et 600 PS
Largeur : 4,50 et 6 m - Écartement des dents : 21 cm - Espace entre rangées de dents : 84 cm
Puissance demandée : 300 à 600 ch


Farmet

Franquet La bineuse frontale nettoie 12 rangs de betteraves



D. Laisney

La nouvelle bineuse 12 rangs est conçue pour une utilisation sur le relevage avant. Ses éléments embarquent chacun trois dents munies de socs patte d'oie de 150 mm de large pour le binage des betteraves. Ce matériel se configure aussi pour le maïs en adoptant trois ou cinq dents respectivement pourvues de socs de 250 et 150 mm de large. Il intègre de série des déflecteurs protège-plants en inox, escamotables individuellement et sans outil. En option, cette bineuse se complète de disques coupeurs à l'avant, ainsi que de roues étoiles Steketee à doigts en polyuréthane à l'arrière pour biner sur le rang.

Green vision Le labour superficiel en raie ou hors raie


Green Vision

Les charrues déchaumeuses Agroplow sont conçues pour labourer entre 10 et 25 cm de profondeur, en travaillant en raie ou hors raie. Elles se déclinent en deux gammes. La première famille, dénommée Access, se distingue par l'adoption d'un châssis porté non réversible. Elle comprend des modèles de 5 à 12 corps munis de sécurités à boulon ou non-stop à ressort. La seconde série, baptisée Premium, se compose de charrues portées réversibles, comptant de 4 à 11 corps et recevant des sécurités à boulon ou non-stop hydraulique. Ces matériels reçoivent des corps de 14 pouces et présentent un dégagement sous bâti de 72 cm. Ils accèdent à des versoirs claire-voie pour les labours en sols très argileux ou en conditions humides.

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com

HE-VA


Combi-Disc : Combiné de déchaumage et de préparation. Dents + disques 3 ou 4 m .


Herse étrille Weeder de 3 à 15 m. pour désherbage bio.


Euro-Tiller: Vibro traîné de 7 à 10 m, en 7 rangées de dents.


Tip-Roller : Rouleaux auto-porteur de 3,3 m. à 20,30 m.


Disc-Roller : Nouveau déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.


Triple-Tiller : Chisel porté ou traîné de 3 à 6 m.

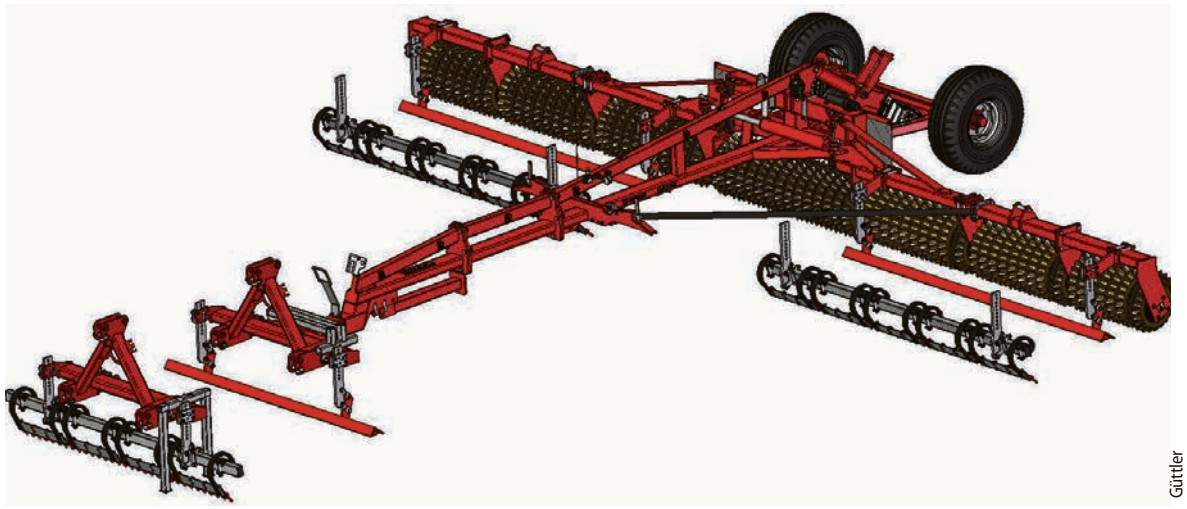
Jean-Michel Chenillot
6, Rue du Serein - 89000 Saint Georges sur Baulche
Tel. 03 86 48 12 64 - Fax 03 86 46 71 91 - Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

Thierry Chenillot
Chosal
110, Chemin des Usses - 74350 Cruseilles - Tel. 04 50 44 28 88 - Fax 04 50 32 14 10
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr

les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés •

Güttier Le rouleau Mayor atteint 8,20 m. d'envergure

Le rouleau Mayor de 8,20 m reprend les caractéristiques des variantes de 6,40 et 7,70 m déjà au catalogue. Cet appareil traîné repliable se compose de trois parties munies d'éléments étoiles. Il se complète en option d'une barre niveleuse conçue pour intervenir sur les chaumes de maïs, détruire les couverts végétaux et niveler les prairies. Il s'équipe aussi, sur demande, de dents Ripperboard Quattro adaptées à la préparation du lit de semences et à la régénération des prairies.



Güttler

Güttier 7 rangées de dents pour le SuperMaxx porté

Le déchaumeur à dents vibrantes porté SuperMaxx reçoit désormais 7 rangées de dents, comme le modèle semi-porté. Cette conception améliore le passage des résidus, tout en conservant un espace entre dents réduit de 13 cm pour un travail homogène. Rappelons que cet outil travail sans rouleau lourd, mais uniquement avec une herse peigne ou un rouleau synthétique. Par ailleurs, la version semi-portée se décline désormais en largeurs de 6 à 12 m.
Largeur : 3 ; 5 et 6 m
Profondeur de travail : 4 à 8 cm



M. Portier

Horsch Le déchaumeur à dents Cruiser en version portée



D. Laisney

Les outils à dents portés Cruiser SL arrivent en complément des versions semi-portées XL déjà disponibles de 4,80 à 12 mètres d'envergure. Ces appareils s'utilisent pour le déchaumage superficiel et la préparation du lit de semence. Ils disposent de quatre rangées dents à double spire respectant des interlignes de 15 cm. Différents types de pointes permettent de configurer l'outil au travail souhaité. Le Cruiser SL reçoit à l'arrière une rangée de disques de nivellement, suivie d'un rouleau de type Packer RollFlex, cage ou RingFlex.
Largeur : 4 ; 5 et 6 m - Dégagement sous bâti : 70 cm
Effort à la pointe : 150 kg

Horsch Deux nouveaux rouleaux sur les déchaumeurs



Horsch

Les déchaumeurs Terrano GX et Cruiser XL peuvent recevoir deux nouveaux rouleaux. Le RingFlex se compose d'un ou deux rouleaux ouverts de 600 mm de diamètre, dotés de lames de 70 mm. Il améliore la portance, assure le contrôle précis de la profondeur, ainsi qu'un rappui important. Boulonnées, ces lames peuvent être démontées une sur deux pour évoluer en conditions fraîches. En version double rouleau, il suffit de démonter le rouleau avant. Le SteelFlex combine un rouleau RingFlex avec un rouleau SteelDisc, consolidant le sol en profondeur et générant une terre fine en superficie. Le SteelDisc peut être démonté au besoin, tout comme une lame sur deux sur le RingFlex.



Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

les **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

Hydrokit Pilotage des éléments bineurs par GPS

Issu d'un partenariat entre Hydrokit et Vantage Atlantique Méditerranée, le système Sat'Bine s'adapte sur des bineuses existantes en seconde monte. Il sera également intégré en première monte, après la conclusion d'accords avec des constructeurs. L'adaptation consiste à intégrer un boîtier de pilotage électrohydraulique et un parallélogramme hydraulique sur chaque élément bineur. Vantage assure la connexion avec le terminal GPS disposant de la fonction de coupure de rang, de marque Trimble ou autre, si l'utilisateur est déjà équipé. Grâce à une correction RTK, le relevage des éléments s'effectue automatiquement en reprenant le même principe de fonctionnement que les dispositifs de coupure de tronçons sur un pulvérisateur. Le système peut également fonctionner en mode manuel. Pour offrir suffisamment de réactivité, le tracteur doit disposer d'un distributeur hydraulique centre ouvert avec retour libre, débitant 80 l/min à 190 bars. Pour une bineuse 12 rangs, l'investissement s'élève à environ 8 000 euros, sans le système GPS. Le réseau Vantage se charge de la commercialisation et du montage du Sat'Bine.



M. Portier

Kuhn Le rouleau V-Liner pour les déchaumeurs

Le rouleau, à profil en V, V-Liner est désormais disponible sur les déchaumeurs à dents Cultimer et à disques indépendants Optimer. Positionné entre les modèles légers et lourds, ce rouleau se compose d'éléments en V espacés de 12,5 cm, complétés de pièces sur ressort favorisant l'émiettement. D'un diamètre de 600 mm, le V-Liner assure une pression de 145 kg/m.



M. Portier

Kuhn Un Prolander à la pointe

Les dents du vibroculteur Prolander peuvent être équipées de pointes réversibles à un seul perçage, facilitant leur maintenance. Dotées de stries plus épaisses, elles sont plus résistantes à l'usure. Le Prolander accueille également un nouveau double rouleau, à tubes de 550 mm pour le premier et à barres de 400 mm pour le second. Assurant émiettement et rappui, ce rouleau est plutôt dédié au déchaumage.



M. Portier

Kverneland Un décompacteur à châssis en V



Kverneland

Le décompacteur Flatliner fait peau neuve. Il est désormais disponible en deux largeurs de travail et s'illustre par son nouveau châssis en V de 150 x 150 x 10 mm. Le rouleau arrière sillonneur DD600 permet le contrôle de la profondeur de travail. Les dents sont montées sur sécurité boulon. Trois types d'ailettes sont disponibles.
Modèles : FL300/FL350 - Nombre de dents : 3 ou 5 / 5 - Espace entre dents : 87, 57/63 cm
Largeur de travail : 2,61/3,15 m - Châssis (L x l x h) : 150 x 150 x 10 m
Poids : 1 700/2 150 kg

Kverneland Un outil à dents et disques

Pour limiter le nombre de passage, le DTX combine un décompacteur à dents droites et un déchaumeur à disques indépendants de 520 mm, disposés sur deux rangées. Il est disponible en sécurité boulon (SB) ou hydraulique (AR). Le réglage de la profondeur des dents, jusqu'à 40 cm, s'effectue à l'aide d'axes, tandis que le réglage pour le rouleau arrière se fait à l'aide de cales de butée au niveau des vérins. Le DTX reçoit des déflecteurs latéraux au niveau des disques.
Largeur : 3,50 m - Nombre de dents : 5 - Entre-dents : 60 cm - Puissance mini : 200 ch



G. Coisel

STOKER ÉNERGIES

STOKER ENERGIES VOUS ACCOMPAGNE À TOUTES LES SAISONS

FUEL GRAND FROID (livraison et à la pompe)
FOD (fuel ordinaire domestique)
GNR (gasoil non routier)
ADDITIFS

Groupement de commandes
Contrats de mensualisation
1957 — 1 service dédié depuis 1957
3 camions de livraison
1 personne à votre écoute

Route de Saulieu
21320 Pouilly-en-Auxois

HORAIRES
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

CONTACT
Nathalie PREFOT
nprefot@stoker.fr - 03 80 90 52 13

les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés •

Kverneland Un déchaumeur truffé d'automatismes


G. Coisel

Le constructeur met le Turbo à l'honneur en l'équipant d'automatismes. La version semi-portée du déchaumeur à dents bénéficie désormais d'un système de report de charge au niveau de la flèche, via des capteurs de contraintes à la base de cette dernière. Différents modes de séquençage de bout de champs font leur apparition comme la gestion de la mise en terre et de la sortie ou le réglage de la hauteur lors des demi-tours. Le mode route assure un dépliage et un repliage automatiques.

Lemken Une charrue six corps portée plus légère

Lemken propose désormais la charrue portée Juwel 7 pourvue de six corps et adaptée à des tracteurs de 100 à 200 chevaux. Ce modèle, plus légère, se distingue par son système de sécurité mécanique à boulons. Sa section de poutre atteint 120x120 mm. Une plaque de renfort, se trouvant à l'intérieur, recouvre les trois premiers corps. L'axe de rotation mesure 120 mm de diamètre. Sa largeur de travail est réglable mécaniquement selon quatre positions ou hydrauliquement, en continu, dans sa version MV. Les rasettes se règlent sans outil.


G. Coisel



Lemken Des disques disposés en losange pour le Rubin 10

Le déchaumeur à disques indépendant Rubin 10, surprend par sa disposition symétrique des disques, des deux côtés de l'outil, ou plus simplement dit "en losange", pour limiter le déport latéral de l'outil au travail. Les disques sont en acier trempé, ce qui augmente leur durée de vie de 30 %, selon le constructeur. Ils sont montés sur une sécurité non-stop avec amortisseur, dépourvue de butée. Les supports des sécurités sont soudés au châssis. L'étançon atteint désormais 30 mm d'épaisseur. Il est cintré en plusieurs fois, pour plus de robustesse. Le Rubin 10 est disponible en version portée, avec ou sans roue de délestage et semi-portée. Cette dernière peut dorénavant recevoir, en exclusivité française, un semoir à petite graine de marque APV aux couleurs Lemken. Suite à un accord, les deux marques se sont entendues pour proposer une solution d'adaptation homologuée pour ces semoirs, boulonnée sur le châssis semi-porté du déchaumeur. Le montage est également adaptable sur les déchaumeurs Heliodor.
Largeur : 2,50 à 7 m - Diamètre des disques : 645 mm - Épaisseur des disques : 6 mm
Écartement entre disques : 12,5 mm - Profondeur de travail : à partir de 7 cm


G. Coisel

Lemken Une charrue monoroue toujours alignée

Vendue à près de 4 000 exemplaires, la charrue monoroue Diamant 11 laisse sa place à la Diamant 16. Cette dernière, comptant de 5 à 9 corps, se distingue par le système Optiline, qui permet de compenser les efforts latéraux, via un vérin qui aligne la position de la charrue par rapport au tracteur. Le report de charge n'est pas en reste, avec une déconnexion automatique en bout de parcelle. Le système de compas a été renforcé et le contrôle de la profondeur de travail s'effectue en continu. Enfin, la charrue offre la possibilité de labourer en et hors raies.


G. Coisel

les **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

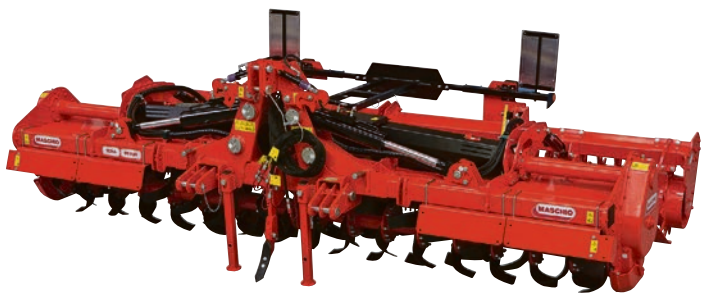
Maschio Une charrue portée pour les grosses puissances

Proposées avec un dégagement sous bâti de 80 ou 87 cm et une distance entre corps de 105 ou 115 cm, les charrues portées Unico XL FS peuvent travailler hors-raie ou en raie, par un simple mécanisme hydraulique. Déclinées en largeurs fixes (quatre positions de 35 à 50 cm par corps) ou variable de 35 à 55 cm, ces charrues de 3 à 6 corps adoptent une poutre principale de 160 x 160 x 10 mm, ainsi que des supports de rasettes moulés et renforcés, afin de pouvoir être attelées à des tracteurs jusqu'à 350 ch.



Maschio

Maschio Des fraises repliables



Maschio

La gamme de fraises rotatives du constructeur italien s'enrichit d'un modèle repliable adapté à des tracteurs jusqu'à 320 ch. La Pantera L est dotée d'un rotor de grand diamètre équipé de lames de 10 mm d'épaisseur et 90 mm de large, offrant une profondeur de travail jusque 28 cm. Cette machine est équipée de cardans latéraux à sécurité à cames et d'une transmission renforcée à double engrenage aux deux extrémités. Le réglage de la profondeur s'effectue hydrauliquement par le rouleau de 500 mm de diamètre. Les capots arrière à réglable hydraulique permettent d'ajuster la finesse de travail.

Largeur : 3,70 ; 4,20 ; 4,70 ; 5,20 m
Diamètre du rotor : 550 mm - Vitesse de rotation du rotor : 258 ou 330 tr/min

Maschio Un déchaumeur porté à grands disques



Maschio

Disponible jusqu'à présent uniquement en semi-porté (Tzar), le déchaumeur à grands disques indépendants UFO arrive en version portée fixe. Il reprend ainsi la sécurité 3D à lame en "C" qui offre un effet vibrant au disque et préserve son moyeu des chocs latéraux. Cet appareil est doté de série de disques de bordure à repliage hydraulique et d'une réglette d'indication de profondeur visible depuis la cabine. Le UFO porté peut recevoir un semoir B-Drill pour implanter des couverts.

Largeur : 2,60 ; 3,10 ; 3,60 ; 4,10 m
Diamètre des disques : 610 mm
Nombre de disques : 20, 24, 28, 32
Profondeur de travail : jusqu'à 12 cm

Pel-Tuote Un ramasseur de pierres de 7 m.



Pel-Tuote

Doté de deux aligneurs andainant les pierres réparties sur 7 m de large, le ramasseur Kivi-Pekka 7 collecte les pierres jusqu'à 50 cm de diamètre, grâce à un tambour principal de 33 dents pouvant charger jusqu'à 1 400 kg à la minute. Reposant sur des roues de dimension 560/60-22.5 ou 700/45-22.5, la trémie de 3 m3 se vidange à une hauteur de 2,90 m.

Quivogne Les rouleaux Rollmont et Rollmax en 12,30 m. d'envergure

Les chantiers de roulage vont gagner en débit grâce aux rouleaux Rollmot GL et Rollmax GL de 12,30 m de largeur de travail. Ces outils traînés repliables se composent de cinq sections et intègrent un chariot de transport se relevant au travail. Le Rollmot GL se décline en version Cambridge et Cambridge ondulé de 530 mm de diamètre, ondulé de 500 mm et lisse de 550 mm. Le Rollmax GL se distingue par l'adoption de rouleaux de plus grand diamètre plus facile à tracter : Cambridge ondulé de 620 mm de diamètre, ondulé de 600 mm et lisse de 610 mm. Il profite également d'éléments en fonte ductile plus résistants aux chocs (en option sur le Rollmot).



Quivogne



les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés •

Rabe Une charrue portée Hors-raie

La charrue portée Condor hors-raie, disponible en 5 et 6 corps, adopte une sécurité non-stop hydraulique offrant une force de déclenchement réglable jusqu'à 2 300 kg à la pointe. En cas de déclenchement, la force de rappel diminue avec l'effacement pour un retour rapide du corps. Sa tête reçoit un amortisseur de troisième point favorisant le confort et limitant les contraintes au transport et lors de retournements. La Condor profite d'un réglage hydraulique du premier corps et de l'inclinaison. Un bras de rouleau hydraulique et une nouvelle roue combinant terrage/transport à réglage hydraulique font leur apparition en option. Cette roue combinée apparaît également sur la charrue Albatros.



M.Portier



Razol Un rouleau lisse pour les terres collantes



L.Vimond

Le constructeur du Lot-et-Garonne présente la gamme de rouleaux lisses grand diamètre (750 mm) Evo, notamment pour travailler dans les terres collantes et/ou caillouteuses, pouvant être remplis au besoin.
Cette gamme se décline en largeurs de 6,30 ; 7,30 et 8,30 m.

Sulky Les herses Cultilline admettent 300 ch.

Les herses rotatives Cultiline HR série 1000 se destinent désormais aux utilisations intensives. Leur boîtier principal a été remplacé par un modèle conçu pour travailler avec des tracteurs développant jusqu'à 300 chevaux. Leur lamier, réalisé en acier HLE de 8 mm d'épaisseur bénéficie d'un fond de caisson doublé et d'une lubrification à vie. Il utilise deux roulements coniques pour maintenir chaque rotor. Comme le boîtier principal, le lamier profite d'une garantie de trois ans.
Largeur : 3 ; 3,5 et 4 m - Rotors : 4 par mètre



Sulky





NOUVEAUTÉS AMAZONE

- Déchaumeur Castro Ceus
- Charrue Cayros et Cayron
- Semoir Cirrus 6000

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

CORMAT
Chaumont - Dijon - Langres
03 25 02 65 31
adv@cormat.fr

Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38 | Ciez 03 86 26 43 28 | La Charité/Loire 03 86 70 15 93

FIOUL CHAUFFAGE - GNR - LUBRIFIANTS - GRANULÉS de BOIS



Pneus agraires, camionettes, tourismes, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage
Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

les **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** • *les* **nouveautés** •

BC Technique Agro-Organique

Des bineuses Phenix pour des céréales à 15 cm



Depuis le début de cette année, le constructeur icaunais conçoit et développe une gamme de bineuses à sa marque Phenix. Fabriquées à Arcy sur Cure, ces machines 100% françaises ont été créées pour répondre au marché des grandes cultures en répondant à tous les intervalles présents sur le marché et avec une forte exigence de précision. Cette dernière est obtenue par la conception mécanique de l'interface de guidage et du parallélogramme pour renforcer tous les points d'articulation. Cette précision mécanique, associée à la caméra colorimétrique, permet de biner des céréales jusqu'à 15 km/h dans des sols peu caillouteux. La gamme Phenix est conçue sur la base de deux châssis de 3 à 7,70m et 8 à 12m. Elle est évolutive en largeur et en nombre de dents et peut recevoir un système de relevage hydraulique du parallélogramme avec l'option Isobus.

Väderstad La pointe BreakMix mélange et fissure



Väderstad

Disponible sur l'ensemble de la gamme d'outils à dents, la pointe BreakMix se démarque par sa forme intégrant une seconde pointe de fissuration. Elle assure ainsi un mélange jusqu'à 15 cm de profondeur et une fissuration 7 cm plus bas.

Nouvelle gamme **PHENIX**
Binage de précision en grandes cultures
fabrication 100 % française



• Binage jusqu'à 15 km/h.
• Adaptation facile avec différents écartements.
• Réglage mécanique de la pression de chaque parallélogramme
• Réglage hydraulique des parallélogrammes en option
• Largeur évolutive de 3 à 12 m.
• Caméra colorimétrique

DEMANDEZ UNE PRÉSENTATION AU 03 86 34 61 64

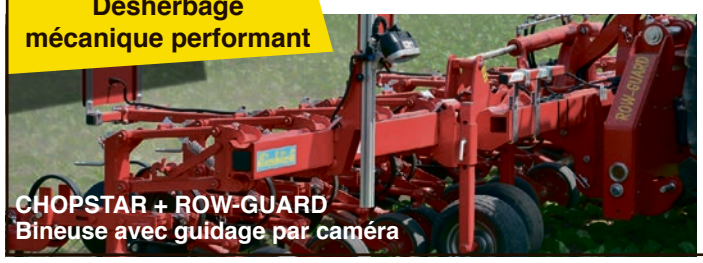
B.C. TECHNIQUE Ferme de Bois Choppard 89270 VERMENTON


AEROSTAR - EXACT
Herse étrille



AEROSTAR - ROTATION
Herse étrille rotative

Désherbage mécanique performant

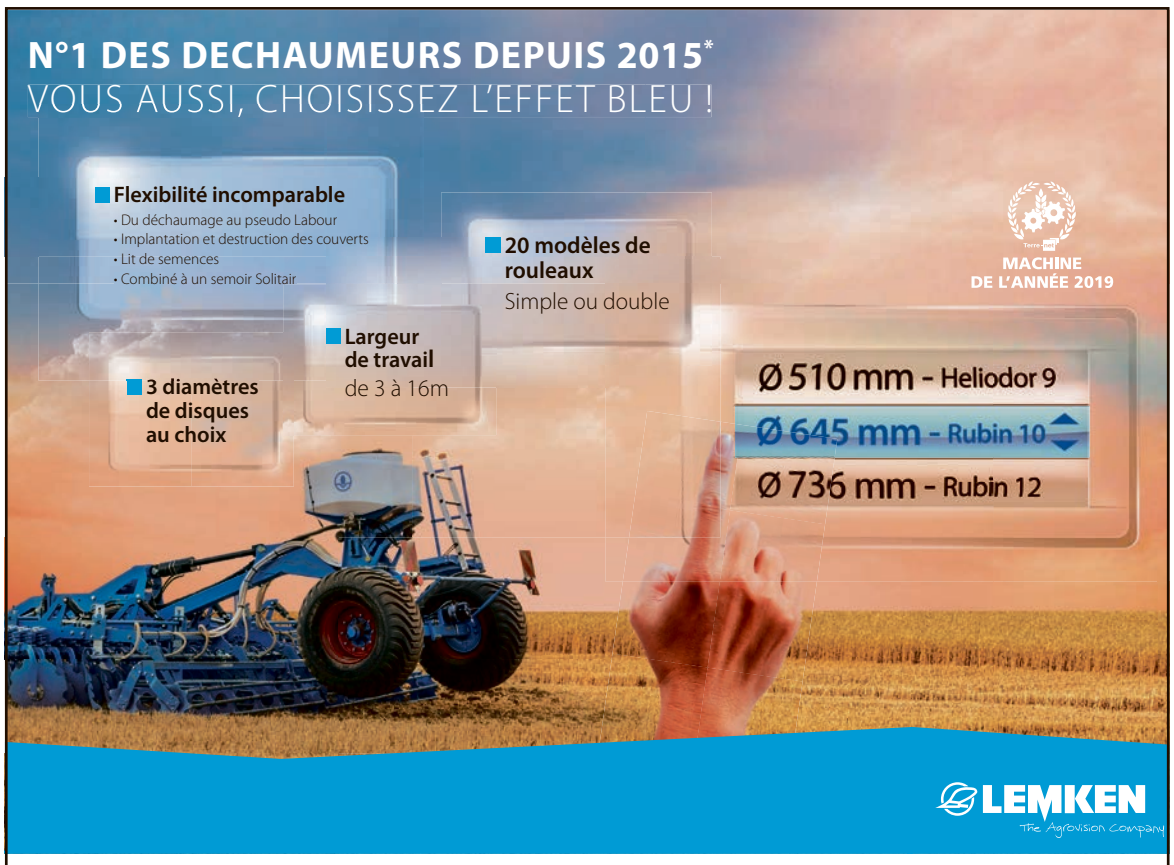


CHOPSTAR + ROW-GUARD
Bineuse avec guidage par caméra

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF Einböck

ETS **MARECHAL**
DONZY 03 86 39 30 51
ST SATUR 02 48 54 12 97
CORBIGNY 03 86 20 04 78

N°1 DES DECHAUMEURS DEPUIS 2015*
VOUS AUSSI, CHOISISSEZ L'EFFET BLEU !



CLAAS BOURGOGNE
■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00
CLAAS
www.tractomarket.com/bourgogne /CLAAS Bourgogne

Ne manquez pas notre prochain
DOSSIER BÂTIMENT !
Terres de Bourgogne

Ambroisie à feuilles d'armoise

Une lutte qui est l'affaire de tous

Les collectivités locales veulent passer à la vitesse supérieure pour tenter de limiter les conséquences sanitaires dues à la propagation de l'ambroisie. Si les risques allergiques sont connus et importants, l'ambroisie a également des impacts sur les cultures, d'où des mesures conseillées aux agriculteurs.



Il n'y a pas de données chiffrées précises sur l'ampleur de la présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise* dans le département. Mais les signalements divers et variés ne laissent planer aucun doute : cette plante exotique envahissante poursuit inexorablement sa colonisation. Si tout le territoire national est désormais touché, des zones comme la région Auvergne Rhône-Alpes le sont particulièrement.

La proximité avec la Saône-et-Loire implique un envahissement du département de plus en plus important, notamment dans le val de Saône, la Bresse, le val de Loire, les zones de cultures de printemps. Des plantes ont même été repérées dans des vignes. Il faut donc agir !

Tous concernés

Au-delà du fait que l'on puisse tous être un jour sujets à des symptômes allergiques, la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise est l'affaire de tous. Toute personne découvrant une plante qu'il identifie comme de l'ambroisie doit le signaler sur le site www.signalement-ambroisie.fr
Le référent du secteur viendra confirmer ou non la présence d'ambroisie et coordonner les actions de lutte si besoin. Il est fortement déconseillé de toucher la plante. Toute manipulation doit s'effectuer avec des protections (gants, lunettes, manches longues).

Recherche référents locaux

Dans le cadre de son plan local de Santé, le Pôle d'équilibre territorial et rural Mâconnais Sud Bourgogne (le PETR) a lancé une série de réunions de sensibilisation à destination des maires et responsables techniques communaux pour multiplier les actions de lutte efficaces contre cette plante.
Avec l'appui de la Fredon et de l'Agence régionale de santé, le PETR appelle donc à la nomination de référent ambroisie dans chaque commune ou communauté de communes. Cette personne sera là pour surveiller les taches présentes et coordonner les moyens d'actions.

Lutte agricole

Puisque cette problématique sanitaire est l'affaire de tous, la chambre d'agriculture a édité l'an passé une fiche conseil à destination des agriculteurs.
Les moyens d'action passent par trois leviers pour être efficaces : il convient ainsi souvent de conjuguer des mesures préventives à des mesures mécaniques et à une lutte chimique.

L'ambroisie étant de la famille du tournesol, la culture de ce dernier est particulièrement compliquée sur des parcelles touchées. Le soja, également considéré comme culture à risque, est à éviter dans la rotation sur ces secteurs impactés.

En revanche, le colza peut être introduit comme culture d'hiver notamment grâce à sa capacité à bien couvrir le sol.
Il convient par ailleurs de bien gérer l'interculture d'été. Cela passe par le travail du sol, dont le déchaumage superficiel, pour détruire les adventices levées et avoir un rôle de faux-semis. Réitérer l'opération à 10-15 jours d'intervalles permet de faire germer un maximum de graines. Enfin, la lutte chimique est à adapter à chaque culture sans perdre de vue de varier les herbicides pour limiter l'apparition de plantes résistantes. La lutte chimique seule ne peut venir à bout d'une levée importante d'ambroisie. Pour les zones encore épargnées, il faut se montrer très vigilant : *«dès qu'un plant d'ambroisie est détecté, il faut l'arracher tout de suite»*, explique Antoine Villard. Il ne faut ainsi laisser aucun espace à cette plante *«au développement exponentiel qui profite de la moindre faiblesse»*, souligne encore le conseiller grandes cultures à la chambre d'agriculture.

Les impacts agricoles

Poussant en même temps que les cultures de printemps et d'été, une forte présence d'ambroisie a un impact sur leur rendement. *«Dans certains secteurs du département, l'ambroisie a signé la fin de la culture du tournesol, rappelle ainsi Antoine Villard, et sa présence dans une culture de soja en compromet tout de suite le rendement»* . Elle peut également entraîner une dévaluation des terres. L'importante capacité de dormance des graines dans le sol (pouvant aller jusqu'à une dizaine d'années) nécessite donc une vigilance sur le long terme. Il peut aussi être constaté l'apparition de résistance aux herbicides. Enfin, ne pas agir peut engendrer des tensions et conflits avec le voisinage…

FRANÇOISE THOMAS

* L'ambroisie à feuilles d'armoise, la seule des espèces allergisantes en expansion en Europe, présente en Saône-et-Loire.
** Fiche "Comment lutter contre l'ambroisie ?", téléchargeable sur le site de la chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Connaître son ennemi

Pour une lutte efficace contre l'ambroisie, il faut agir en fonction de son cycle végétatif. Cette plante plutôt tardive germe d'avril à juin. Elle poursuit son développement végétatif jusqu'en août. La floraison s'opère en août-septembre, la maturation des graines arrive ensuite de septembre à novembre.
Attention cependant à ne pas la confondre avec des espèces proches et non problématiques dont l'armoise commune ou l'armoise annuelle.
L'origine "exotique" de la plante implique par ailleurs qu'elle n'a aucun ravageur naturel présent dans nos contrées.



Gestion hors champs

Hors champs, le principal moyen de lutte est la fauche à des périodes très précises: en mai-juin lors de la levée, puis début août en début de floraison pour empêcher la production de pollen et éviter les risques allergiques. Une fauche début septembre permettra d'éviter l'invasion de la plante. Il est conseillé de laisser les résidus de fauche ou de broyage sur place pour limiter au maximum les risques de propagation. Le brûlage sur site est interdit sauf dérogation. La fauche ne doit cependant pas être trop rase, toute ouverture du milieu favorisant son implantation.
Toute surface fauchée doit impérativement restée sous surveillance : les levées d'ambroisie sont étalées dans le temps et la fauche n'empêche pas la plante de redévelopper des tiges fertiles.

Impact sanitaire important

La collecte de données pour la région Bourgogne Franche-Comté est en cours. Les autorités sanitaires se basent donc sur la situation constatée en Auvergne Rhône-Alpes (Aura), région fortement impactée par l'ambroisie, pour établir des estimations.
Ainsi en 2016, le coût sanitaire dû à l'ambroisie (comprenant les consultations, les traitements et les arrêts de travail) a été de 22 millions d'euros en Aura. L'extrapolation pour la Saône-et-Loire établit un nombre de 45 800 personnes allergiques pour un coût annuel estimé à 2,75 millions d'euros. 10 grains par m^3 d'air suffisent à entraîner des symptômes allergiques.



Portrait de la plante

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle estivale qui sort de terre en avril-mai pour mourir avec les premiers gels vers octobre. Les graines prennent alors le relais avec une moyenne de 3.000 semences par pied. Elles ont un taux de décroissance annuel très faible : au bout de cinq ans, 30 % des graines sont toujours aptes à la germination.
Facilement confondable avec d'autres espèces lorsqu'elle est au stade plantule, voire végétal, elle ne l'est plus du tout au stade floral (août-septembre), avec ses épis jaunes et verts au sommet. Elle peut atteindre jusqu'à 2 m de haut. Ses feuilles de forme triangulaire sont très découpées, vertes des deux côtés et ne dégagent pas d'odeur quand elles sont froissées.
De très faible exigence nutritive, l'ambroisie s'adapte à tous les milieux et apprécie les gravières, les espaces mis à nu, les bords de cours d'eau.

Phytosanitaires

L'Anses retire du marché les produits à base d'époxiconazole

L'Anses a interdit l'utilisation des fongicides à base d'époxiconazole en France. Une décision attendue de longue date, en application d'un récent règlement européen sur les perturbateurs endocriniens.



Crédit Photo : Réussir

76 produits sont concernés par cette interdiction.

Dans un avis publié le 28 mai, l'Anses annonce le retrait des autorisations de mise sur le marché, en France, des fongicides à base d'époxiconazole. L'agence estime que cette substance, utilisée en traitement des parties aériennes des végétaux (céréales, betteraves) est un *«perturbateur endocrinien pour l'être humain et les organismes non-cibles»*.

La substance, introduite sur le marché par BASF en 1993, présente un « niveau de danger préoccupant pour l'homme et l'environnement». L'Anses met également en avant sa cancérogénicité «suspectée». D'ici « un an», son utilisation devrait donc totalement interdite en France. Soixante-seize produits sont concernés.

Un danger détecté depuis 2013

L'Anses s'était auto-saisie de ce dossier en 2018 pour évaluer cette substance à l'aune de la nouvelle réglementation européenne sur les perturbateurs endocriniens. Cette réglementation, négociée de longue date entre les États membres, a été adoptée en décembre 2017. Un *«guide d'évaluation»* a été publié en juin 2018.

Les autorités européennes doivent également revoir l'autorisation de la substance au niveau communautaire avant août 2020. Une interdiction devrait être prononcée, dans la mesure où l'époxiconazole est classée au niveau européen, depuis 2013, comme *«soumise à exclusion»*, c'est-à-dire *«aux effets avérés et supposés en termes de cancérogénicité, mutagénicité ou reprotoxicité»*.

Pas «d'alerte sanitaire»

Malgré ce classement, l'absence de réglementation sur les perturbateurs endocriniens, avant 2018, empêchait d'intégrer ces données dans les processus d'évaluation de la substance. Dans l'optique d'une interdiction proche, un substitut au produit avait déjà été élaboré par BASF et devrait être déposé devant les agences d'évaluation en 2020.

Il n'y a toutefois pas *«d'alerte sanitaire»*, prévient Caroline Semaille, directrice générale déléguée au Pôle Produits Réglementés de l'Anses, dans la mesure où *«l'utilisation du produit était déjà strictement réglementée»*. Environ 200 tonnes d'époxiconazole étaient commercialisées chaque année en France, selon l'Anses.

FC

Viticulture

Vingt cépages seulement couvrent 87 % du vignoble français



Seulement 20 cépages sur les 298 qui sont inscrits au catalogue français des variétés végétales couvrent 87 % du vignoble français. La diversité est plus restreinte que jusqu'à la fin des années 1950, quand les 20 premiers cépages occupaient 53 % du vignoble français : *«400 000 ha du vignoble français étaient couverts par des centaines de variétés différentes, hybrides, mais pas toujours qualitatives»*, indique Olivier Yobregat, agronome-oenologue, spécialisé dans la génétique viticole à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV).»

Mais c'est mieux, en termes de biodiversité, que dans d'autres pays, comme la Chine, où 75 % des surfaces sont cultivés uniquement avec un seul cépage, le cabernet-sauvignon, selon l'Inra. Dans le monde, 12 cépages sur 1 100 variétés de raisin de cuve cultivées occupent environ 45 % des vignobles.

L'érosion de la diversité des cépages s'est arrêtée en France en 1998. L'éventail des cépages devrait s'élargir de nouveau avec la réhabilitation d'anciens cépages et l'arrivée de nouvelles variétés, résistantes au mildiou et à l'oïdium, à la sécheresse, et correspondant aux nouvelles tendances de consommation.

MN



Limousine Bourgogne Rhône-Alpes

Belle progression

L'assemblée générale de la section "Bourgogne Rhône-Alpes" du Herd-Book Limousin (HBL) s'est tenue le 18 avril dernier dans la Nièvre. Dans un contexte économique difficile pour la génétique, la race limousine conforte sa progression loin de son berceau. C'est notamment le cas en Bourgogne Rhône-Alpes.



L'AG de section du Herd-Book limousin était suivie de la visite de l'élevage de David Thoule à Diennes-Aubigny (58).

Au terme de la campagne 2017-2018, le Herd-Book Limousin comptait 1 482 adhérents. Malgré une progression des installations à l'échelle nationale, le nombre d'adhérents au HBL continue de décroître sensiblement mais moins que sur la campagne précédente. Les motifs de démission sont essentiellement les départs en retraite, l'arrêt de l'atelier bovins allaitants ou la démission du contrôle de performances. «*Les raisons économiques doivent nous amener à proposer un service qui ne soit pas nécessairement orienté uniquement vers la certification*», estime le HBL. À l'échelle des sections, Midi-Pyrénées demeure en première place (234 adhérents) devant la Corrèze (178) et la Haute-Vienne (143). Ce sont les sections Bretagne et Bourgogne Rhône-Alpes qui réalisent les plus fortes progressions (+3 % d'adhérents).

La section Bourgogne Rhône-Alpes compte quatre vingt adhérents. Elle recense quatre nouvelles adhésions dont une en Saône-et-Loire.

2 614 vaches cotisantes

Avec 71 613 vaches sur la dernière campagne, l'effectif national est en légère érosion (-2,2 %). Mais il demeure élevé au regard des 50 000 limousines cotisantes en 2000. L'exercice a été marqué par le départ de troupeaux importants. L'augmentation de la taille des cheptels ne compense plus la baisse du nombre d'adhérents, fait remarquer le HBL. La section Corrèze détient toujours le plus gros effectif avec 12 392 vaches cotisantes (-3 %), devant Midi-Pyrénées (10 556 vaches ; -2 %) et la Haute-Vienne (9 553 vaches ; -3 %). Détentrice de la meilleure progression nationale, la section Bourgogne Rhône-Alpes atteint 2 614 vaches cotisantes. Le taux de cotisation y est de 63 %.

Après une précédente campagne marquée par une forte hausse, le nombre de femelles certifiées HBL continue d'augmenter à l'échelle nationale. La certification des mâles renoue elle aussi avec une courbe ascendante. Cette campagne se révèle donc plutôt encourageante. Les sections Corrèze, Haute-Vienne et Midi-Pyrénées sont les plus actives. La section Bourgogne Rhône-Alpes réalise les deuxièmes meilleures progressions à l'échelle nationale sur les certifications mâles et femelles. Avec 956 animaux certifiés, elle représente 4 % de l'activité nationale. Stable au niveau national, le pointage a concerné 929 génisses en section Bourgogne Rhône-Alpes.

Progression des exportations

L'exportation poursuit sa progression. Une évolution qui montre que, quand le sanitaire est là, l'intérêt pour la génétique Limousine demeure important, commente le HBL. Les principaux importateurs sont les Espagnols, les Italiens, les Hongrois, les Lituaniens, les Polonais, les Roumains et les Suisses. Viennent ensuite la Belgique, la Bulgarie, le Portugal, puis la Grande-Bretagne, le Luxembourg et l'Allemagne.

MARC LABILLE

Succès du concours interrégional de Luzy

De manière générale, le président de la section Bourgogne Rhône-Alpes – Laurent Bernard, éleveur dans la Loire – se félicitait des bons résultats de la section dans un contexte pourtant compliqué. Il soulignait aussi les bons résultats nationaux (progression du nombre d'adhérents, augmentation du nombre de vaches cotisantes, très belle progression du nombre d'animaux certifiés). Le président a tenu également à remercier et féliciter les éleveurs qui ont représenté la race sur les différents concours.

L'occasion de revenir sur le succès de l'interrégional de Luzy (58) en automne dernier qui fut une grande réussite tant pour les nombreux visiteurs et participants que pour ses organisateurs du Serblim (syndicat des éleveurs limousins de Bourgogne). Sous la magnifique halle de Luzy, le concours a rassemblé 180 bovins limousins en provenance de onze départements.



Le prochain interrégional aura lieu les 19 et 20 octobre à Saint-Galmier dans la Loire.

Diffusion assurée par la station de Lanaud

La station nationale de qualification de Lanaud (87) a accueilli 594 veaux pour la campagne 2017-2018. 216 provenaient de la région Limousin et 379 (les deux tiers) d'autres régions. 246 veaux sont ressortis qualifiés "Espoir" et 238 "RJ". 42 ont été évalués à la Station de Contrôle Individuel de Moussours (19) dans le cadre du schéma d'insémination animale. Les plus gros apporteurs à la station de Lanaud sont les sections Midi-Pyrénées, Haute-Vienne et Corrèze, suivis de l'Auvergne et de la Creuse. La station nationale de qualification joue pleinement son rôle de diffusion de la génétique au sein des sections du HBL. 2017-2018 aura été marquée par de très bons taux de vente et prix. 84 % des veaux "Espoirs" ont trouvé preneurs à 3 155 € de moyenne et 99 % des "RJ" ont été adjugés à 5 422 € de moyenne. Succès également pour la deuxième vente des "Génisses de Lanaud" où tous les lots ont trouvé preneurs au prix moyen en nette hausse à 3 974 €. 63 veaux qualifiés et 16 génisses sont partis à l'export.

Les éleveurs de la section Bourgogne Rhône-Alpes ont fourni 12 veaux à la station nationale dont 6 ont été qualifiés "Espoir" et 3 "RJ". Par ailleurs, les éleveurs originaires de la section se sont portés acquéreurs de 14 veaux à la Station de Lanaud : 9 "Espoirs" et 5 "RJ".

Salers de Bourgogne

La race progresse et séduit aussi la Bresse

L'association Salers de Bourgogne était réunie en Bresse louhannaise fin avril. À l'image de ce secteur de l'est bourguignon, la race continue de progresser dans la région, forte de sa rusticité. Son succès, elle le doit désormais aussi à la qualité de sa viande. Comme pouvaient en témoigner les associés de la Ferme des Roths, éleveurs de salers en vente directe à Montret.


La race salers s'implante aussi en Bresse.

L'association Salers de Bourgogne organisait son assemblée générale le 23 avril dernier à Juif près de Louhans. Une quarantaine d'éleveurs venus des départements bourguignons étaient présents. Le Herd-Book Salers était également représenté par quelques éleveurs du Cantal ainsi que par la coopérative Elva Novia. *«Cette assemblée fut l'occasion de constater que la salers a su séduire en Bresse aussi»*, se félicite le président de l'association Salers de Bourgogne Jean-Pierre Mauguin.

Les chiffres présentés par le HBS ont confirmé les atouts de cette race en matière de fertilité, qualités maternelles, rusticité et coût de production. La différence avec d'autres races se creuse notamment sur les frais vétérinaires. Loin de son berceau d'origine, ses effectifs sont en constante évolution en Bourgogne. La région compte actuellement 7 718 salers : 544 vaches dans l'Yonne ; 2 059 vaches en Côte-d'Or ; 2 527 vaches dans la Nièvre et 2 588 vaches en Saône-et-Loire. La salers brille aussi à travers la qualité de sa viande très prisée par les plus grands restaurateurs. *«Une réputation qui ne fut pas démentie par l'excellent repas partagé par les participants à l'issue de cette assemblée»*, confie le président. Ce repas était d'ailleurs préparé par Olivier Coulon, éleveur de salers qui a fait visiter son élevage l'après-midi. Sous le nom de la Ferme des Roths à Montret, l'éleveur commercialise la totalité de sa production en vente directe. *«La bonne humeur et le beau temps étaient au rendez-vous pour ce sympathique moment d'échange. Une visite d'élevage est d'ores et déjà programmée en septembre»*, annonce Jean-Pierre Mauguin.

Marc Labille

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
BRADERIE AVANT **INVENTAIRE**
Barrières, rateliers, clôtures électriques, auges, box à chevaux, abreuvoirs, cornadis, bacs, matériel de bergerie et pesée...
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

Des graines de soja pour les brebis


CP : CIIRPO
Le soja en graine ne remplace pas un tourteau ou un complémentaire azoté

Les graines de soja crues peuvent être distribuées entières aux brebis. Elles remplacent une partie des céréales de la ration. Ces graines sont d'ailleurs riches en énergie avec 1,08 UFL par kg de matière brute, contre 0,95 UFL pour de l'orge par exemple. Par contre, elles ne sont pas une source importante de protéines. En effet, les graines de soja crues sont relativement pauvres en azote, avec 215 g de PDIN par kg brut et seulement 76 g de PDIE, soit une valeur équivalente à celle d'une céréale pour les PDIE.

Pas plus de 400 g par brebis et par jour

La graine de soja est particulièrement riche en matière grasse : 18 % contre 4 % pour les céréales. Son incorporation doit donc être limitée, afin que le taux de matière grasse total de la ration ne dépasse pas 5%. Au delà, une sous consommation de fourrages et des problèmes digestifs sont à craindre. Il est recommandé de ne pas en incorporer plus de 300 g par brebis et par jour. Avec ce niveau de rationnement, l'éventuelle présence de composés toxiques, principalement des glucosinolates, ne présente pas de problème important. L'intérêt économique de ces graines, même si elles sont produites sur l'exploitation, reste à calculer.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/ Ciirpo)

Chronique ovine

Pour une coproscopie, choisir les prélèvements individuels

Le mode de réalisation des prélèvements revêt une grande importance sur la fiabilité des résultats. À l'exception des crottes des agneaux de bergerie qui peuvent (éventuellement) être mélangées, tous les autres prélèvements doivent être réalisés en individuel, en notant le numéro de l'animal sur le prélèvement. Ces derniers sont acheminés le jour même, ou le lendemain au plus tard, pour analyse par le laboratoire, ou le vétérinaire, en prenant soin de les conserver au réfrigérateur. Trois à quatre prélèvements individuels sont nécessaires pour juger de l'état parasitaire d'un lot de cinquante à cents brebis.

10 € par brebis

Pour prélever les crottes des brebis au pâturage quand il n'y a pas de moyen de contention individuelle, il est possible de procéder comme suit : les brebis sont rassemblées avec un chien puis elles sont maintenues groupées pendant quelques minutes. Quand elles repartent, il suffit de collecter les fèces fraichement émises sur le sol. Pour une analyse classique, il faut compter environ 10 € par échantillon. Le laboratoire peut vous proposer une analyse de mélange. Pour les strongles gastro intestinaux, cette analyse est fiable à condition que les brebis aient été prélevées individuellement (un échantillon de crottes par brebis). Le coût de l'analyse est ainsi allegé. Pour en savoir plus, retrouvez la fiche technique «*analyser les résultats de coprocopies : l'exemple des arbres de décision de Pierre Autef, vétérinaire*» et le podcast Radio Ovin «*des éléments pour interpréter une analyse coproscopique*» sur www.inn-ovin.fr

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. **03 88 53 08 70** - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : **GUINCHARD SARL**
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. **03 81 49 30 12** - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

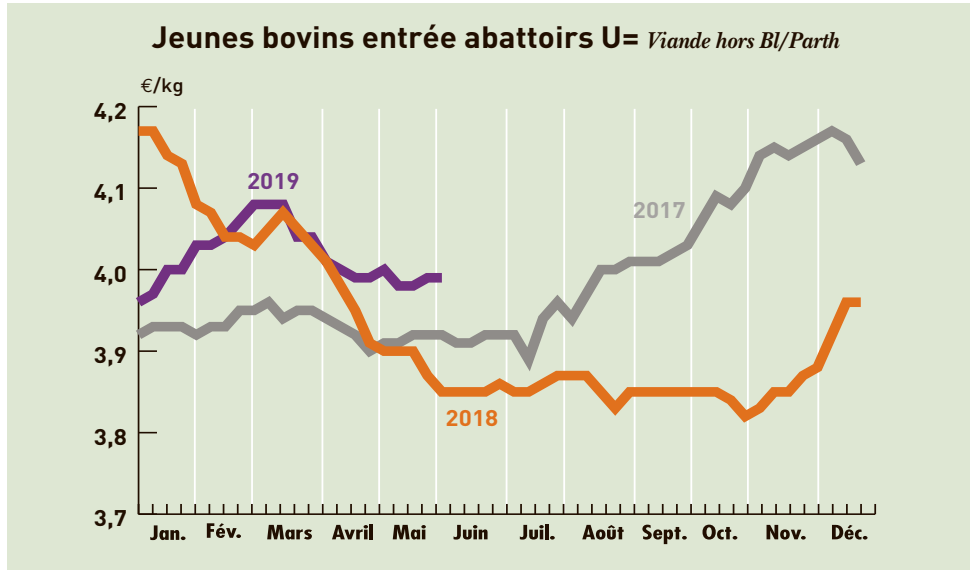
Marchés	cat.	Laissac 04/06/2019	Bourg-en-Bresse 04/06/19	St-Christophe-en B. 29/05/2019	National 29/05 au 04/06/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	4,00 € ↗	3,90 € ↗
	R	3,40 € →	3,60 € ↗	3,80 € ↗	3,57 € ↗
	O		3,15 € ↗	-	3,31 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,10 € ↗	3,15 € →	-	3,12 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,80 € ↗	-	-	2,82 € ↗
	P	2,65 € ↗	2,75 € ↗	-	2,63 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,17 € ↗
	R	3,35 € →	3,65 € ↗	4,03 € ↗	3,64 € ↗
	O	3,20 € →	3,10 € →		3,16 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,65 € →	3,15 € ↗	2,88 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 27/05/19 au 02/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	3,49 €	3,49 €	3,47 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,94 €	3,88 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,92 €	3,88 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,01 €				
Races mixte				3,36 €	3,33 €		
Races lait				-	-	2,97 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,66 €	4,28 €	4,04 €	3,92 €			

Tendance : marché calme.



Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/06/2019**

Effectif total: 349 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,94 €	3,26 €	3,08 €	-
			350-400	2,91€	3,02 €	2,98 €	-
			400-450	2,80€	3,00 €	2,93 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,70 €	3,15 €	2,97 €	-
			300-350	2,85 €	2,97 €	2,93 €	-
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,78 €	2,82 €	2,81 €	-
			300-350	2,73 €	2,87€	2,83 €	-
			350-400	2,73 €	2,78€	2,75 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,58€	2,67 €	2,64 €	-
			300-350	2,68€	2,75 €	2,72 €	-
			350-400	-	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Bonne vente mais plafonnement des cours dans les sujets de plus de 400 Kgs âgés de plus de 17 mois.

Marché dynamique avec 91 % de vendus et des volumes très corrects pour la saison, ce qui permet d'attirer un nombre importants d'acheteurs. Prochain marché bovins le mardi 11 juin 2019. En raison de la Pentecôte, nos bureaux seront fermés lundi 10juin toute la journée.

BROUTARDS, TAURILLONS : Forte demande et aucun invendu.

LAITONNES : Vente rapide et cours satisfaisants.

Effectif total: 211 - Taux de vente:98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	350-400	2,81 €	2,91 €	2,85€	-
			400-450	2,79 €	2,97 €	2,92€	-
			450-500	2,78 €	2,89 €	2,86 €	-
			500 +	2,45 €	2,53 €	2,49 €	-
		R	350-400	-	-	-	-
			400-450	2,52 €	2,98 €	2,82 €	-
	F	U	300-350	2,77 €	2,85 €	2,80 €	-
			350-400	2,64 €	2,78 €	2,72 €	-
		R	300-350	2,73 €	2,73€	2,73 €	-
			350-400	2,53 €	2,66€	2,54 €	-

Effectif total: 342 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
VACHES SUITÉES	F			1 090 €	2 040 €	1 580 €	-
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,62 €	1,82 €	1,72 €	-
	F	E	- 5 ans	2,16 €	2,80 €	2,35 €	-
			5 à 10 ans	2,43 €	3,05 €	2,68 €	-
		U	- 5 ans	1,87 €	2,21 €	2,02 €	-
			5 à 10 ans	1,85 €	2,24 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,78 €	2,09 €	1,89 €	-
		R	- 5 ans	1,70 €	2,03 €	1,89 €	-
			5 à 10 ans	1,69 €	2,00 €	1,82 €	-
			+ 10 ans	1,65 €	1,90 €	1,77 €	-
		O	- 5 ans	1,55 €	1,75 €	1,65 €	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,26 €	1,57 €	1,48 €	
	F	E	24 à 36 mois	2,28 €	3,60 €	2,63 €	-
		U	24 à 36 mois	1,96 €	2,43 €	2,12 €	-
		R	24 à 36 mois	1,79 €	2,02 €	1,97 €	-

TAUREAUX : Cours en légère baisse

GENISSES 30 MOIS : Présentation de qualité. Demande suivie.

VACHES : Les engraisseurs sont un peu plus prudents face à des sorties un peu plus importantes. Léger tassement des cours. .

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 27/05/19 au 02/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,98 €	3,95 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,60 €	4,18 €	3,96 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,00 €	3,86 €				
Races mixte					3,42 €	3,40 €		
Races lait						-	2,93 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,61 €	4,38 €	4,31 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 22/2019
Bovins de boucherie

La soumission de la filière viande aux opérateurs de la distribution est intenable, avec une répartition très inégale de la valeur ajoutée. Si les abatteurs sont souvent un goulot d'étranglement incontournable pour les éleveurs, ceux-ci sont également dans la même position quand il s'agit de négocier avec les quelques grosses centrales d'achats. En ce moment, c'est la revalorisation des parties avant et surtout de la viande hachée qui pose problème auprès de la distribution avec des abatteurs qui intègrent de plus en plus des pièces nobles qu'ils n'arrivent plus à valoriser dans les circuits traditionnels.Sur le plan commercial, les abatteurs ne vont manquer de rien pour cette semaine écourtée de l'Ascension. Les transactions sont assez fluides dans les bonnes génisses et les jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère, mais les tarifs sont sans changement. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, le recul de l'offre permet une légère remontée des cours. En laitières, l'approvisionnement des abattoirs est quelque peu facilité par la pluie qui a stoppé les travaux de fenaisons. Le commerce reste régulier avec des tarifs qui tendent à se stabiliser avec une semaine écourtée. En jeunes bovins, la vente est normale avec des cours stables.

Broutards

La pluie de ces dernières semaines et le réchauffement des températures donnent un sérieux coup de fouet aux prairies. Les animaux profitent dans les herbages, ce qui limite les sorties. L'offre est juste suffisante pour satisfaire l'ensemble de la demande que ce soit vers l'Italie, Israël, l'Allemagne, l'Espagne, la Tunisie ou l'Algérie. Tous les voyants sont au vert dans les bons broutards et les taurillons herbés, sans crainte de sécheresse. Le placement est également plus régulier dans la marchandise plus commune notamment si elle est vaccinée FCO 4/8. Dans les femelles, l'activité commerciale est soutenue dans les bonnes laitonnes herbées exportées sur l'Italie. Les femelles communes et non vaccinées restent pénalisées par les frais de PCR pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité reste soutenue dans le Sud-Est où l'offre se montre insuffisante pour satisfaire la demande. Les tarifs continuent de progresser dans les Montbéliards. Les croisés ordinaires et légers se négocient sur les mêmes bases que les laitiers, mais les veaux viandés se vendent avec plus de facilité. Les croisés (jaunes, Blanc bleus...) viandés U de conformation sont demandés et mieux valorisés. Les veaux non-buveurs sont pénalisés. ■

Laurent Chupin

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/06/2019

Bovins (205) Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
270 à 390 kg Taurillons d'herbe	900 - 1090	2,80 - 3,32
420 à 470 kg	1110 - 1270	2,64 - 2,70
475 à 500 kg Laitonnes	1230 - 1290	2,54 - 2,64
290 à 430 kg Génisses	790 - 1020	2,37 - 2,74
415 à 525 kg (24-36mois) Taureaux	880 - 950	1,81 - 2,12
1040 à 1230 kg	1660 - 2290	1,59 - 1,86
Vaches légères	7400 - 11140	
Vaches entre deux	1240 - 1340	
Vaches lourdes	1360 - 1710	

Présentation de très bonne qualité en taurillons permettant un placement rapide à des tarifs en progression. un seul invendu.
Peu d'apports en femelles, cours stables.
Bonne demande en taureaux.
Vente quasi-totale en vaches à des tarifs plus fermes.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,60 à 3,74 E kg de viande.
Génisses de viande : 3,80 à 3,95 E kg de viande.

Vente globale à des tarifs reconduits.

Prochain marché le mardi 11 juin aux horaires habituels.
Bovins réception des animaux : 11h. Vente 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/05/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 141 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes :	M	U	200 - 250	2,92 €	3,17 €	3,12€	
			250 - 300	2,69 €	3,19 €	3,08 €	+0,11
			300 - 350	2,77 €	3,10 €	3,01 €	+0,08
			350 - 400	2,90 €	2,93€	2,92 €	+0,03
			400 - 450	2,62 €	2,76€	2,75 €	+0,07
	F	U	250 - 300	-	-	2-	-
			300 - 350	2,62 €	2,78€	2,69 €	-0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/05/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 186 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches	F	U	- 5 ans	1,72 €	2,01 €	1,92 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,78 €	2,11 €	1,88 €	-0,03
			+ 10 ans	1,50€	1,98 €	1,77 €	-0,02
Génisses		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	1,92€	2,42 €	2,24 €	+ 0,10

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/06/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 151 - Taux de vente : 100‰				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : la qualité est en retrait, mais les cours sont reconduits. **Béliers Caprins :** pas de changement.	M		M	0,96 €	1,18 €	1,10 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,04 €	1,29 €	1,13 €	
		R	< 60 kg (F)	0,75 €	1,00 €	0,93 €	
		O	< 60 kg (F)	0,65 €	0,91 €	0,80 €	
Effectif total: 430 - Taux de vente : 95%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
97% de vendus. Agneaux : l'offre n'est pas très importante mais suffit à couvrir les besoins. Cette semaine,les lots d'agneaux sont très bien triés et de bonne qualité. ce qui permet de rendre la vente plus fluide.		U	32 - 38 kg	3,00 €	3,11 €	3,08 €	
			38 - 44 kg	2,88 €	3,18 €	3,01 €	-
			44 - 50 kg	2,87 €	3,09 €	3,03 €	-
			- 50 kg	2,54 €	2,54 €	2,54 €	-
		R	32 - 38 kg	2,69 €	2,85 €	2,76 €	
			38 - 44 kg	2,72 €	2,97 €	2,86 €	-
Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		11 €	27 €	25 €	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	83 €	83 €	83 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 27/05/2019*

Ovins : 201	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	115 - 142	2,88 - 3,30
Brebis	40 - 82	0,63 - 1,10
Béliers	80 - 100	-

Les apports sont toujours de bonne qualité mais les tarifs sont orientés à la baisse entrainant quelques invendus.Prochain marché le mardi 11 juin aux horaires habituels. Ovins : réception des animaux : 14h00 – Vente : 15h30
Collecte de laine le 20 juin de 8h à 10h30 à la Sicagemac

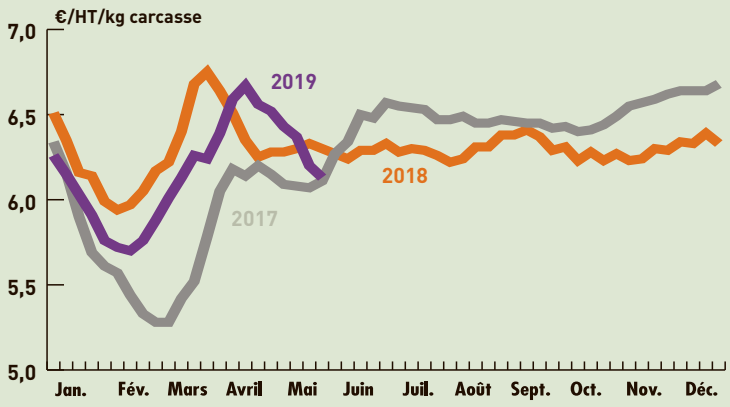
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,50 €	5,85 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,43 €	5,71 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,58 €	5,35 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,13 €	6,93 €	2,23 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/05/2019 au 02/06/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,73	6,68	5,99	-	-	-	-
	Var.		-0,09	-0,19	-0,31				
	R	6,37	6,42	6,33	-	6,54	6,51	6,35	-
	Var.	-0,12	-0,17	-0,03		-0,13	-0,09	-0,17	
	O	-	5,35	-	-	5,93	5,70	-	-
	Var.		-0,28			-0,01	-0,16		
3 (couverts)	U	-	6,59	6,56	5,54	-	-	6,52	-
	Var.		-0,14	-0,15	-0,28			=	
	R	6,38	6,38	6,36	5,59	6,50	6,43	6,16	5,61
	Var.	-0,05	-0,05	-0,13	-0,17	-0,10	-0,03	-0,06	-0,12
	O	6,35	6,33	6,29	5,47	5,85	5,71	5,54	-
	Var.	0,28	0,012	-0,04	-0,19	-0,06	-0,08	-0,13	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,58	5,32	-
	Var.						0,13	0,03	
	O	-	-	-	-	-	5,35	5,04	-
	Var.						=		

Zone nord : Agneaux : marché difficile. Brebis : Sorties plus importantes, cours en baisse en toutes catégoties mais plus marqué en bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

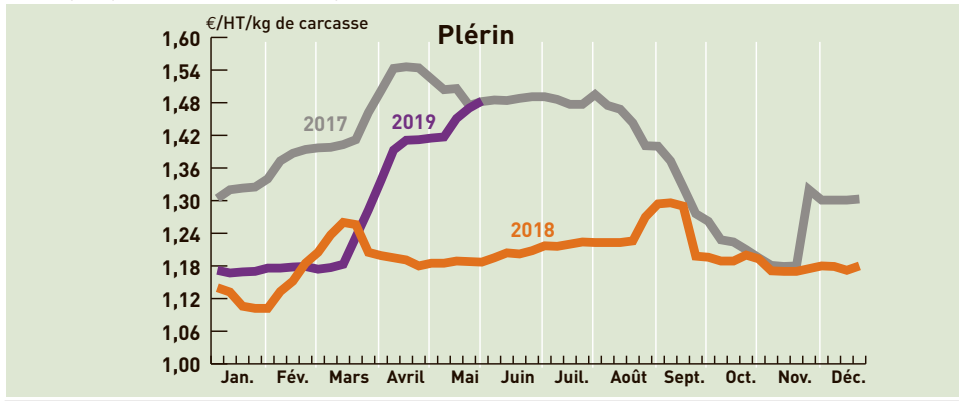
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 3 juin 2019) : «Cours facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 619 porcs présentés) *Cotations du lundi 3 juin 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,483 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

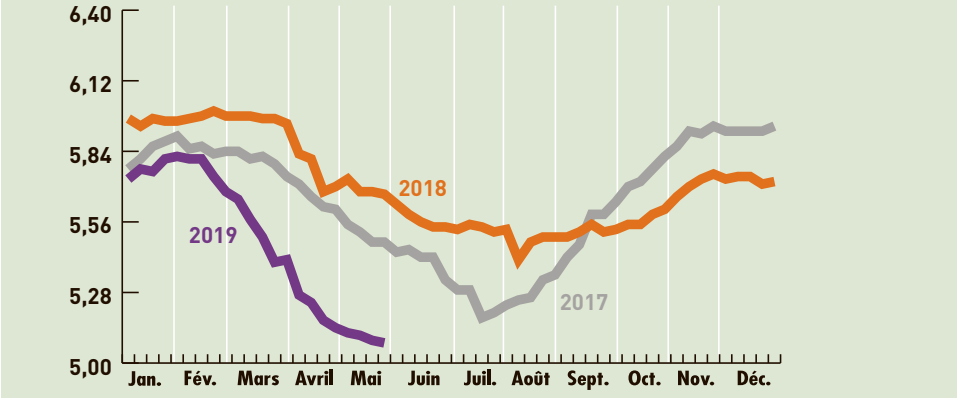
1,65 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,84 €	-	-
U	-	6,88 €	5,61 €	-
R	-	5,58 €	4,21 €	3,35 €
O	-	5,08 €	4,01 €	3,49 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 27/05 au 2/06/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	561	Vente toujours soutenues
La Talaudière	319	Vente facile en toutes catégories

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	240	16
Femelles	92	41
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	129	7,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,67	- 0,03	- 1,12

Céréales

Marché du 23 mai 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V C
	fourrager	mai-juin	158	V C
Nord Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V C
	fourrager	mai-juin	158	V C
Aube/Yonne	meunier	mai-juin	167	N C
	fourrager	mai-juin	154	N C
BLÉ TENDRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V C
Aube/Yonne	meunier	juil.-déc.	164	N C
	fourrager	juil.-déc.	155 à 156	N C
BLÉ TENDRE de FORCE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		mai-juin	235	N
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	139	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V C
Aube	62-63 kg/hl	juil.-sept.	148	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48 kg/hl	mai-juin	145	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mai-juin	150	N C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		mai-juin	150	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		mai-juin	151	T C
MAÏS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	160	N C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	mai-juin	180	N C
Yonne	fourrager	mai-juin	178	N C
Aube	fourrager	mai-juin	180	N C

Matériel

Tracteur

18 - Vends Matrot M 44 D 150, 1998, 3.000 l, rampe alu, 24 m, roues 18-34 et 12-52, 6.200 h, cause arrêt d'activité
✆ 06 86 67 31 83

25 - Vds tracteur Fendt 312 Vario TMS, 11/2015, 1200 H, cabine Visio+, suspension mécanique, t.b.é.
✆ 06 43 41 13 44

39 - Vds tracteur Renault 103/14 12 500 heures, 103/12 8 700 heures, 56 8 900 heures, kiva diesel, andaineur Kuhn 4321GM, faucheuse GMD 700, épandeur engrais Kuhn, semoir céréales GC 4 mètres Nodet, cueilleur maïs/6 rangs repliable Geringhoff maïstar MSSC, chariot de coupe 2 essieux, ensileuse New Holland Kemper 6 rangs, benne Gilibert 2 essieux ridelles rabattables 8 tonnes. Charrue Huard Vari Master 150
✆ 06 07 04 79 32

57 - Vends 2 tracteurs, 145 TX Renault. Mme Wittman Aimée, 57412 Achen, Moselle
✆ 03 87 02 13 93

26 - Vds remorque SATEN 8*2.40m freins hydroliques TBE. Cabine téléphonique ancienne en cheine.
✆ 06 80 07 38 98

58 - Vends presse Gallignani RB 21, 1 700 euros, - faneuse Kuhn 5001, 1 700 euros, - rateau Kuhn GA 3006, 800 euros (réf. 2302)
✆ 03 86 50 54 25

69 - AV cause cessa. presse balle ronde Claas Roland 340 année 2008. Semoir engrais centrifuge Amazone 1400 l. an 2008 bon état.
✆ 06 66 74 42 86

71 - Vds cause retraite presse balles rondes, Welger RP435.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vds conditionneuse JD D1455, presse JD 545, faucheuse Kuhn 66HD, andaineur Fella 426, char 6 m, charrue 3 fers non stop Naud.
✆ 06 41 59 10 33

76 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vend monte-bottes Eurolev 8ml avec moteur électrique : 500 euros à débattre.
✆ 06 88 31 31 84

38 - Vds pièces Ford 5000 chassis, épandeur 7 tonnes avec frein-hydro, cuve inox 3200 l.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vds cse retraite S. d. Traite De Lval 2x4 décro, faucheuse Krone easycut280, tank Japy 2700 lav auto.
✆ 06 70 61 20 10

39 - Vds pince-bottes Bugnot, charrue Huard trisocs réversible, rouleau packer 2,5 m, vibroculteur 3 m
✆ 03 84 70 20 09 hr
ou 06 48 41 56 03

39 - Vds 1 faucheuse Kuhn GMD 243 FC, t.b.é. 1 presse Welger RP202 spécial ameneur rotatif liage ficelle pick-up 2m t.b.é. 1 godet à terre 1,85 m attelage euro neuf. 1 herse rotative Kuhn HR300 3m. 1 épareuse de haies Bamford 468 bras 4,60 m t.b.é. 1 épandeur à fumier 7 t hérissons verticaux Rock t.b.é.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds cause cessation matériel fenaison : faucheuse conditionneuse 280 Kuhn, pirouette 4 toupies Fella andaineur 4.3 m, r.b. Class 250.
✆ 06 80 56 13 09

42 - A saisir tunnel d'occasion 3580 euros BE + bâche neuve 20 m de long livraison possible.
✆ 06 62 01 50 93

63 - RECHERCHE tous tracteurs 4 RM, télescopiques, - mini chargeuses, - chariots élévateur, etc... de préférence en panne, accidentés et brûlés (réf. 220C)
✆ 06 38 78 36 28

63 - AV chambre froide avec humidificateur 4,5m3 3200 euros + table inox 400 euros + pressoir inox pneumatique.
✆ 06 21 68 22 91

69 - Vds élévateur pour tracteur à fourche maxi 500kg avec 3 points hydro prix 400 euros exo TVA semoir maraicher Ebra 1 R plateaux divers état neuf prix 800 euros HT.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vds désherbeuse thermique à gaz Delta 2 rampes de bruleurs à commande électrique 4 roues de jauges 4 bouteilles gaz P 13 kg pour culture bio maraichage.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vds pulvé Gaysa 800 l. 12 M Com. Elect. rampe hydro sechoir fromage écrémeuse table inox 2 m.*0,9.
✆ 07 89 33 57 46

71 - Vds presse NH BR 740, stab. à démonter, 648 m2, 90 pl. jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en BE, aide au démontage si besoin, prix à déb.
✆ 06 09 44 66 09

74 - Vds tract Deutz agrotron 120, 2007, 4 000 h paill Kuhn primor 2060 M, coul de contention Mazerow. le tout tbé, cause retraite.
✆ 06 83 07 05 77

Elevage

07 - Vends salle de traite TPA Delaval 8P Decro 2006-Dac Westfal 25t 30C0 2002-Tank Japy 2200L 2005-Faucheuse Agram 1287 2018-Faneuse KH GF 5001MH 2005
✆ 06 08 42 02 13

07 - Vends nourrisseur à veau de marque CK Industries bon état 400 euros à débattre
✆ 06 61 17 66 96

25 - Vds bol mélangeur Lucas 14 m3 8.000 euros + compteur cellulaire 2500 euros + salle de traite 5.000 euros le tout parfait état.
✆ 06 32 08 49 58

88 - Vds benne Masson 6T année 2017 FH BH PNS 13-5-75 ridelles en 2 parties TBE.
✆ 03 29 07 94 51 HR

Véhicule

Utilitaire

84 - Vds camion bétaillère DAF 2100T.IGT.AN 85 BE caisse alu de 2011 Long 8,5m pneus neufs contrôle technique OK Prix 6000 euros à débattre
✆ 06 11 73 12 78

Tourisme

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente.
✆ 06 59 15 40 71

Achat-Vente

Récolte

01 - Achète paille en andain. foin sur pied, paiement à l'enlèvement. Contacter Mr Pommier Jean-Philippe.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vds foin 2019 sur pied ou bottelé à Francheleins + 30 T de prairie naturelle + 55 T luzerne
✆ 06 98 42 19 52

01 - Vends cause cessation faneuse Lely 2017 7M70 sans TVA, très peu servi scie à ruban ø 70
✆ 06 26 94 75 70

07 - Recherche paille en andain dept 07 38 26 69 01 84 30 merci de prendre contact
✆ 06 89 15 10 43

89 - Vds foin et paille récolte 2018, bonne qualité en 90 x 120 et 70 x 120, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Fourrage

58 VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

69 - Vd foin de prairies naturelles, raie gras, enrubannage, départ ou livré. Achète paille derrière batteuse sur 01 et 69.
✆ 04 74 00 30 70



88 - Vends paille de blé et bon foin bottes 70/120 et 90/120.
✆ 06 08 86 71 00

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière très intéressante.
✆ 07 70 47 79 27

Divers

01 - Vds groupes froid pour laboratoire de découpe neufs jamais servi
✆ 06 32 80 52 77

03 - Vds petites tuiles neuves Téréal, épaisseur 2,5 cm, en 17x29 et 15x27, nuancées selon le choix, excellente qualité.
✆ 07 62 90 54 32.



21 - Région Auxois, Vends stabulation 1 200 m2 plus stokage 350 m. sur terrain 1 ha 80 + location terres et prés (réf. 220A)
✆ 06 40 11 09 30

38 - Part. cherche à ach. mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovetto roulante ou pr pièces
✆ 06 61 65 28 52

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail sol

01 - Vds épandeur fumier Gilibert 4T chaine entrainement + roues neuves tbé 1200 euros - recherche arracheuse p d terre international Harvester 6570A
✆ 06 08 13 65 80

42 - Vds piège cage corbeaux jumelage 16-9-34 Molcon faucheuse Krone 2.80m
✆ 04 77 58 53 00
ou 06 95 07 58 82

Récolte

18 - Vends cause cessation belle MB Braud 700, hydrau., cabine clim., cpe 4,30 m, chariot, pneus larges, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85

18 - Vends cause cessation très belle MB Braud 650, cabine clim., coupe 3,60 m, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85

23 - AV Faneuse 4 toupies Kuhn GF452M repliage manuel 5,20m TBE - Groupeur chargeur Calvet GC35 pour bottes MD TBE.
✆ 05 55 52 03 59

Epandage

69 - Vends épandeur Gilibert Helix 5 attaches américaines pour bovins.
✆ 06 85 36 71 76

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 230A)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends round baller John Deere 550 + combiné à blé semoir + herse alternative.
✆ 06 83 35 56 91

38 - Vend presse John Deere en l'état N°332 m. densité, vend botteleuse Rivière-Casalis pour e. chèvre prix : 150 euros pour cause retraiteappeler Heure repas.
✆ 06 14 50 57 34

42 - Vds vaches prêtes laitières Montbéliardes + génisses Holstein et bois de chauffage
✆ 06 65 12 58 95

55 - Vends tracteur MF 290 4x4 7.100 h - combiné Perrein 4 m - gros canadien 3,50 m - remorque à bois 6 stères - 2 serres avec arrosage 25 m x 5 m - tunnel.
✆ 06 20 70 13 52

67 - Pulvé vignes Jacoby 200l (2005) CT 2021, cultivateur chassis Clémens 1,10 à 1,40, épandeur engrais Kuhn 200kg, 15 comportes/ bottiches pour vendanges, centre Alsace.
✆ 06 83 38 02 25

67 - Vends broyeur 2,60 m déporté patins et roues, déchaumeur à disques 2,2m disques cannelés 610mm, semoir Nordsten 2,5m, le tout en bon état.
✆ 06 70 86 32 14

M. BARIS
Célèbre Voyant médium à votre service. Il vous aide à résoudre vos problèmes : amour, chance, protection, problèmes familiaux et impuissance, etc. Résultat rapide.
06 05 55 69 75

ESPACE Affaires







BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON
POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

TRACTEURS	an	Heures	CV
JD 6105 R + chargeur, BE	2013	5150	105
JD 5090 M + chargeur BE	2011	4000	90
JD 5090 R + chargeur Etat Neuf	2017	600	90
JD 6105 M + chargeur, BE	2015	4500	105
JD 6090 MC + épareuse, TBE 2 RM	2016	6500	90
JD 6610, BE	2000	6400	120
CLAAS Axos 330, BE	2010	2700	90
RENAULT Arès 640 RZ, BE	1997	5650	130
NEW HOLLAND TM 165, BE	2000	6925	165
LANDINI 8500, BE	1976	9000	85
VALTRA N91, BE	2006	5600	100
MASSEY FERGUSON 6245, BE	2000	7300	90

MATÉRIELS	an	capacités
Enrubanneuse. DARIO DW.TH, TBE révisée	1992	
Fauch. front. KUHN - GMD 802 F, BE	2007	3,10 m
Presse B.R. CLAAS - VARIANT 260, ficelle filet, BE	2003	
Presse B.R. KRONE, FORTIMA V 1500, ficelle filet, TBE	2012	8500 bttes
Presse B.R. CLAAS ROLLANT 250, révisée, TBE	2002	
Presse B.R. JOHN DEERE V451G, état neuf	2018	1280 bttes
Faucheuse KUHN GMD500, petit prix, à réviser	2000	2 m
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, TBE	2007	7,60 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, BE	2003	5,80 m
Faneuse KUHN - GF 7501 MH, révisée, BE	1999	7,50 m
Faneuse FELLA, TH 680, révisée, BE	2006	6,80 m
Semoir maïs AMAZONE, ED 302, tracteurs hydrau, BE	2005	4 rangs
Broyeur KUHN RM 240, révisé, BE	2004	2,40 m
Broyeur KUHN WMU 230, à réviser, petit prix		2,30 m
Broyeur DESVOYS DR.4 320, BE	2015	3,20 m
Epareuse MC CONNEL MAG 480 E, cdes élect. BE	2009	4,80 m
Epareuse ROUSSEAU AGORA 500 PA, BE	2010	5 m
Epareuse LAGARDE Orion II 50 CSE, BE	2015	5 m
Bol pailleur SILOFARMER TAMBORA 14, cde élec, BE	2012	14 m³
Dérouleuse CALVET DRHP, état Neuf	2016	
Mélangeuse. KEENAN Mécafibre 360, à révi., petit prix	2009	20 m³

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

74 - AV Bucher TM800 4 rm 24 ch relevage av 8 vav 4 ar pdfav ar Busatis rateau 4 000 euros, auto-chargeuse Bucher 11 m³ hyd 1 000 euros, le tout tbé.
✆ 04 50 27 03 64 HR

89 - Porte ouverte à la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire le 9 juin. Repas bio 20 euros.(2305)
✆ 03 86 33 03 73

Location

Autre

15 - Loue maison 3***, Parc volcans, 4 ch, sej cheminée, 2SDB, 2WC, 9 pers. + enf. jard. wifi conf. anim OK, rando ski pêche. Tarif suiv sais, sta 10 km.
✆ 06 71 05 18 94

15 - A louer mobil home et caravanes sur camping à la ferme. Région Saint-Flour.
✆ 07 68 15 00 28

15 - Maurs - Agri LOUE 2 meublés 2 ou 5 pers. à la nuitée ou sem. De 182 à 350 euros/sem.
✆ 06 45 13 44 89

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière sud-est du Cher, cherche une personne pour moisson et travaux ag. pour juillet, août et + selon disponibilité. Permis B obligatoire. Hébergement poss.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Recherche salarié agricole, conduite, mécanique, ferme en conversion bio 10 km Nord de Dijon (réf.
✆ 06 31 55 83 90

21 - Exp. céréalière plaine de Nuits St Georges cherche fils agri. pour moisson 2019, nourri, permis B obligatoire. (2301)
✆ 06 60 29 60 39

26 - Cher chauffeur pour moisson et travx agric CDD ou CDI si compétence, poss logement
✆ 06 79 81 58 13

38 - Conseil élevage rech agent de pesée secteur Estrablin/Saint Jean de Bournay. Le poste consiste à mesurer et à prélever des échantillons de lait lors de des traites CDI 55 h/ véhicule fourni/mutuelle.
✆ 06 99 54 18 40
Joëlle Loncke

42 - Exploit. céréales recherche stagiaire école pour été et plus - logé nourri indemnisé.
✆ 06 43 08 85 01

71 - Domaine viticole sud mâconnais, conversion bio, cherche tâcheron travaux vignes, traitements, travail du sol, tracteur, au 02/09/19, autonome, 3 ans d'expérience, salaire motivant. Envoyer CV et lettre de motivation à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS70610, 71010 Mâcon cedex
avec la Référence 791 qui transmettra.

Mariage

Rencontre

38 - Veuf 66 ans grand mince sobre cherhce veuve 55-60 ans sans enfants aimant vivre campagne.
✆ 07 50 88 46 23

71 - JF de couleur, très ronde de 44 ans, jolie, simple de Mâcon désire rencontrer homme de 40 ans et plus, libre, gentil, généreux, pour relation sérieuse (réf. 210A)
✆ 07 58 19 72 80

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlages automne, TGS (réf. 230C)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Vends 7 génisses de 1 an, 1 taureau 2 ans, inscrit HBS, toutes garanties sanitaires.
✆ 06 85 57 76 13

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - Vends 1 reproducteur HBC 2 ans + 2 reproducteurs 15 mois, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier). Tél.
✆ 06 23 16 10 19

38 - Vds jeunes vaches Limousines pleines, mâles 18 mois HBL.
✆ 06 12 05 40 97

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (230F)
✆ 06 07 75 59 74

39 - Vds 1 bon taureau Limousin 2 ans, et 1 de 3 ans inscrit. 2 vaches Salers pleines prêtes à vêler. 3 génisses et vaches pleines croisées. 5 belles génisses Limousines d'un an, le tt indem. IBR et BVD. Liv. poss.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Vends veaux reproducteurs 15 mois HBC, TGS dont sans cornes. GAEC Touillon Moiron - Decize (réf. 180A)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends ou ECHANGE taureaux HBC adultes viande contre taureaux adultes HBC, élevage facilité de naissance, bonnes origines (réf. 220B)
✆ 06 15 61 48 41

ATTENTION !!
En raison du lundi de Pentecôte, nos bureaux seront fermés.
Merci de votre compréhension.
Terres de Bourgogne

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, Vends veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 230E)
✆ 06 83 68 07 96

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds 25 vaches charolaises vêlées + VO HBC Grange Stép. 69210 Savigny.
✆ 06 31 41 82 83

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 230D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Cause retraite vds bon cheptel charolais, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Cse cessation fin 2019, vds 10 génisses, 2 vaches charolaises, 3-4 mois, IBR A et autres vaches.
✆ 06 71 64 05 80

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Ovin

21 - Vends brebis avec un ou deux agneaux (réf. 2103)
✆ 03 80 84 13 39

26 - Vds 20 brebis pre Alpes + 1 belier
✆ 06 87 48 87

Chien

38 - Vds chiens cause arrêt chasse 1 chiot M Jade Terrier né le 22/11/2018 tat mère N°250269608136207 et sa mère de 2,1/2 ans, 1 M Jade Terrier de 3 ans 250269606756971.
✆ 06 84 11 95 33

Retrouver nous sur agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON SCM CABINET DE RADIOLOGIE DU DOCTEUR CUFFIA
SCM au capital de 457,35 euros
Siège : 4 Rue Marey - 21200 BEAUNE
RCS DIJON : 350 210 910

Le 23 avril 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Marey - 21200 BEAUNE au 5 Rue du Régiment de Bourgogne - 21200 BEAUNE, et ce à compter du même jour et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL212324424

→ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SCI KIERELYS

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 32 rue de Bourgogne
21760 LAMARCHE SUR SAONE
R.C.S DIJON 827 918 186

SIEGE SOCIAL A COMPTER DU 09 FEVRIER 2019

Ancienne mention : LAMARCHE SUR SAONE (Côte d'Or) – 8 impasse des Côteaux

Nouvelle mention : LAMARCHE SUR SAONE (Côte d'Or) – 32 rue de Bourgogne

Pour avis : La Gérance : Arnaud JACQUEMOT

AL212324413

MORETTI. F CARRELAGE

SARL au capital de 6 000 euros - Siège social : 23 rue Amont 21220 CLEMENCEY - RCS DIJON 805 004 009, l'associé unique a décidé le 01.06.2019 de transférer le siège social au 11 rue Victor Hugo 21160 COUCHEY, à compter du 01.06.2019 et de modifier l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL212324428

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON CENTRE D'IMAGERIE DE LA COTE DE BEAUNE SCM au capital de 11.000 euros Siège : 10 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE RCS DIJON : 349 546 895 Le 23 avril 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE au 5 Rue du Régiment de Bourgogne - 21200 BEAUNE, et ce à compter du même jour et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL212324430

→ MODIFICATION DE CAPITAL

TELES

SAS au capital de 330 000 Euros
Siège social : Rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
333 254 605 RCS DIJON

Aux termes des décisions du Président en date du 27/05/2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 1 680 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL212324433

→ CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION
42, rue de Mulhouse
21000 DIJON

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière qui aura lieu le

Mardi 25 juin 2019 à 14 heures à la MNE – 149 rue Bercy – 75595 PARIS Cedex 12

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21/06/2018
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport technique & financier de l'exercice 2018
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Les sociétaires sont également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, **le Mardi 25 juin 2019 à 15 H 00, à la MNE – 149 rue Bercy – 75595 PARIS Cedex 12** à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts de la Société Coopérative Agricole Brune Expansion conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 28 Avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles
- Confirmation des options statutaires
- Précision sur le nouvel article « Radiation »
- Adoption corrélative des statuts de la Société Coopérative Agricole Brune Expansion modifiés
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président.

AL212324418

Société Coopérative Agricole
Groupement de Producteurs
Simmental Française
Siège Social : 1 rue des Coulots
21000 DIJON
Coopérative agréée
sous le n° 2415

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 19 Juin 2019 à 19 heures au 1 rue des Coulots à Bretenière (21110) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Ouverture de séance et constitution du bureau
- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 28 juin 2018
- Compte rendu d'activité de l'année 2018
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018 et quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités administrateurs
- Allocation d'un budget pour la formation des administrateurs
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital social
- Mandat des Commissaires aux Comptes titulaire & suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités
- Divers

À titre extraordinaire :

- Mise en conformité des statuts conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 28 Avril 2017 portant homologation des modèles de statuts de sociétés coopératives agricoles
- Confirmation de l'option statutaire « Tiers Non Associés »
- Intégration de la notion de transfert de propriété à l'article 3 – Objet des statuts
- Précision sur le nouvel article « Radiation »
- Adoption corrélative des statuts modifiés
- Pouvoir en vue des formalités

Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.

Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :

Jeudi 20 Juin 2019 à 9 h 30
à la Salle Polyvalente
de JOUHE (39100)

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.

Le Conseil d'Administration

AL212324425

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

Commune de
MARSANNAY-LE-BOIS
avec extension partielle
sur les communes
de Clénay, Flacey, Gemeaux
et Norges-la-Ville

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Marsannay-le-Bois se déroulera du **24 juin** à 15h30 au **24 juillet 2019** à 18h00 (soit 31 jours) en mairie de Marsannay-le-Bois. Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Marsannay-le-Bois et par extension le territoire d'une partie de celles de Clénay, Flacey, Gemeaux et Norges-la-Ville. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, ses prescriptions et le périmètre au sein duquel cet aménagement est envisagé.

Le commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête publique est M. ALEXANDRE Pierre, expert foncier. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie de Marsannay-le-Bois aux dates suivantes : **le lundi 24 juin (de 15h30 à 18h00), le mercredi 3 juillet (de 15h30 à 18h00), le vendredi 12 juillet (de 9h00 à 12h00) et le mercredi 24 juillet (de 15h30 à 18h00).**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Marsannay-le-Bois (2 bis rue du Levant) l**es lundis de 15h30 à 18h00, mercredis de 15h30 à 18h00 et vendredis de 9h00 à 12h00** ou pendant les **permanences** du commissaire-enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public. Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Marsannay-le-Bois ainsi que sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1370. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1370 Mairie de Marsannay-le-Bois - Enquête aménagement foncier – 2 bis rue du Levant – 21380 Marsannay-le-Bois.

Le dossier d'enquête comprend :

1. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;

2. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;

3. l'étude d'aménagement et l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;

4. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Marsannay-le-Bois, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4).

La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.

Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Aménagement rural – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, Thomas NIEMIEC ou Stéphane ROSIN : 03.80.63.65.69).

Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-4).

Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.

Dijon, le 22 mai 2019. *AL212324397*

→ MODIFICATION DE STATUTS

SCI ARCANE

Dénomination Sociale : Arcane

Sci au Capital de : 114 336,76 €uros

Siège Social : 25 rue Amiral Roussin – 21000 Dijon

Rcs : Dijon 383 313 228

Des délibérations d'une assemblée générale mixte en date du 20 mai 2019, il résulte :

- La modification de la gérance :

Suite au décès du co-gérant, Monsieur PUGET Jean-Paul, en date du 16 septembre 2018, l'assemblée générale des associés décide de nommer à compter du 20 mai 2019 :

- Madame PUGET Amarante, née le 2 avril 1970 à Saint-Rémy (71), demeurant Château de Balleure - Balleure – 71240 Etrigny, en qualité de co-gérante sans imitation de durée ;

En conséquence, l'article 16 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 16 – GERANCE : NOMINATION ET DUREE DES FONCTIONS

Le deuxième alinéa du paragraphe 1) est modifié ainsi qu'il suit :

Les gérants de la société sont :

- Madame GALLUCHOT Madeleine, épouse PUGET, née le 30 septembre 1943 à Lyon (69), demeurant 1Bis rue Château Coulon – 71380 Oslon,

- Madame PUGET Amarante, née le 2 avril 1970 à Saint-Rémy (71), demeurant Château de Balleure - Balleure – 71240 Etrigny,

La suite inchangée.

- Le transfert du siège social :

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : 25 rue Amiral Roussin - 21000 Dijon

Nouvelle mention : 1Bis rue Château Coulon - 71380 Oslon

La suite inchangée.

Pour avis.

AL212324393

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON
SCM CABINET DE RADIOLOGIE
DES DOCTEURS CHARPIN ET CUFFIA
SCM au capital de 457,35 euros
Siège : 4 Rue Marey - 21200 BEAUNE
RCS DIJON : 350 210 910

Le 23 avril 2019, l'associé unique a : - a nommé en remplacement M. Denis JACOB demeurant 8 Rue De St-Ylie - 39100 FOUCHERANS - décidé d'adopter comme nouvelle dénomination « SCM CABINET DE RADIOLOGIE DU DOCTEUR CUFFIA « - modifié les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL212324423

MODIFICATIONS

Selon AGE du 23/04/2019 de la société PERNAND'OR, GFA au capital de 20.000 € sise 1, rue Principale 21140 Souhey, 521 056 788 RCS Dijon, les associés ont décidés d'augmenter le capital social de 20.000 € pour le porter à 40.000 €, de transférer le siège social au 4, rue d'Amour 21190 Volnay, de nommer en qualité de co-gérant M. Jean-Luc Coupet demeurant 10, rue Blaise Desgoffe 75006 Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL212324431

eclor

MOUNETESTI

SARL à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social :
1 Rue du 1er Rgmt de Bourgogne
21490 RUFFEY LES ECHIREY
793 064 320 RCS DIJON

Suivant décisions du 01/06/2019, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 1 Rue du 1er Rgmt de Bourgogne 21490 RUFFEY LES ECHIREY au 17C Rue Pierre Vernier 39100 DOLE à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de :dératisation, désinsectisation, désinfection de tous locaux, conteneurs, bacs de propreté et toutes gaines; enlèvement de tous déchets, construction, entretien, détartrage, vidange, assainissement en général de toutes fosses, dégorgement, remplacement de tous collecteurs d'eaux usées et toutes activités connexes ou complémentaires dont le terrassement ; destruction de tous produits non biodégradables en vue de leur recyclage comme matières premières ; achat, vente, installation, entretien et maintenance d'installations de pompes de relevage ; Achat, vente, installation, entretien et maintenance d'installations de VMC ; Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis, le gérant

AL212324434

→ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/06/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHASSEY : Terre, pré - zonage : RNU

3 ha 45 a 78 ca - Les mauchausses: C-10 - Sur le cret: B-69

MAGNY-LA-VILLE : Terre, Pré et Bois - zonage : RNU - Bâtiment d'exploitation de plus de 5 ans d'environ 850 m²,

16 ha 23 a 65 ca - Champ chatain: B-20-29-30 - Champs rousseau: A-32-37-43(J)-43(K)-43(L) - En champs perrot: B-104 - En pre grou: A-280[183](J)-280[183](K) –

En tournemont: B-95 - La thomante: B-44 - Le petit cret: A-59-62(J)-62(K)-63-64-65-69-70-71-72-73

Les cognets: A-198-259[199]-261[200]-264[201] - Pres pognets: C-171-177 - Village: A-252[119]

SAINT-EUPHRONE : Terre - zonage : RNU 38 a 30 ca - La comme baraut: ZC-2

SOUHEY : Pré - zonage : RNU 1 ha 48 a 83 ca - Champs moutiers: A-120-121-122

SAINT-THIBAULT: Ensemble de bâtiment d'exploitation et 103 ha 45 a 48 ca en location Classification Urbanisme : RNU

2 ha 00 a 00 ca - La colombiere: C-309(L)-309(J)[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/06/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL212324436

SOCIETE J.P.M. & ASSOCIES

SAS au capital de 102 570 ? Siège social : 6 Bis, avenue Général Canzio BP 19 21240 TALANT 378 379 580 RCS DIJON L'AGE du 21/05/2019 a décidé de modifier l'objet social qui deviendra à compter du 21/05/2019 le suivant : marketing stratégique, marketing opérationnel, marketing digital ; conseil en stratégie de développement, en innovation, en communication et design ; conseil en stratégie et communication numérique ou digitale ; création, production, développement, mise en ouvre de solutions et tous outils numériques ou digitaux ; création et production de solutions et outils de communication ; création, production et développement d'images vidéos ou numériques, fixes ou animées ; création, production, développement en retail design, architecture commerciale et merchandising ; prestations de formation liées aux activités décrites ci-dessus ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL212324437

→ CESSION

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 30 avril 2019, enregistré à la Recette de DIJON, le 22 mai 2019, dossier 2019 00029640, référence 2104P01 2019 A 02629,

La Société AMAZONE INFORMATIQUE, SARL au capital de 24.890 euros, ayant son siège social 14C rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 479 987 265 RCS DIJON,

À vendu à :

La Société NOVAHE, SASU au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 199 Bureaux de la Colline, 92210 SAINT CLOUD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 423 458 504 RCS NANTERRE.

Le fonds de commerce partiel de Négoce et prestations de services d'intégration sur l'environnement IBM POWER (AS/400), sis et exploité 14C rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON, pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du SIRENE sous le numéro 479 987 265 comprenant : la clientèle y attachée. L'entrée en jouissance a été fixée au 30 avril 2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS euros (77.500) s'appliquant aux éléments incorporels. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance.

AL212324415

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

UTILIGROUP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
5 rue du Champ aux Pierres
21850 St Apollinaire
792 534 760 RCS Dijon

L'AGO du 25.04.2019 a pris acte de la démission de Mr Lionel RODRIGUES de ses fonctions de gérant à compter du 25.04.2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL212324281

VENTE DE FONDS GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 27 mai 2019, La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.

a donné en location gérance à la société SAVI, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à DIJON (21000) 70 rue de Longvic, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking sis et exploité à DIJON (21000), 70 rue de Longvic sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 6 juin 2019 pour se terminer le 5 juin 2020. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL212324416

EARL ROGER BELLAND

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 929 250 euros
Siège social : 3 rue de la Chapelle
21590 SANTENAY
482 807 369 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du 16/05/2019, la collectivité des associés a nommé M. Roger BELLAND, demeurant à SANTENAY, co-gérant de la société pour une durée illimitée, et ce à compter du 1er juin 2019.

Pour avis et mention, La Gérance.

AL212324421

QUALITYPRIX FP

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de : 500.000,00 EUROS
Siège social : SEMUR EN AUXOIS (21140)
29 rue de l'oeuvre
RCS DIJON 788 977 452

Aux termes d'un acte reçu par Maître Eric VINCENT, Notaire à BEAUNE, le 29 avril 2019, les associés ont décidé de nommer à compter de cette date en qualité de co-gérant Monsieur Charles-Henri NAPPEY, demeurant à ROUVRES EN PLAINE (21110), 11 Grande Rue, pour une durée illimitée.

Pour avis

Le Notaire

AL212324427

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON CENTRE D'IMAGERIE DE LA COTE DE BEAUNE SCM au capital de 11.000 euros Siège : 10 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE RCS DIJON : 349 546 895 Par délibération du 23 avril 2019, l'assemblée générale a désigné en qualité de cogérant M. Denis JACOB demeurant 8 Rue De St-Ylie - 39100 Foucherans. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL212324429

→ NON DISSOLUTION

SECA

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 110.000 €
Siège social : Champs à la Perdrix
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
692 051 287 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions prises le 16 avril 2019, l'associé unique a décidé, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société, bien que ses capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié de son capital social.

Mention au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212324410

LES FEUILLES D'OR

SARL au capital de 7 622,45 euros
Place de la République
21190 MEURSAULT
415 101 435 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL212324432

ARNAUD ENTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue de Mazeray
21190 MEURSAULT
524 872 017 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

AL212324438

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL ELECTRICITE GENERALE AUXONNAISE

**en cours de liquidation
au capital de 3.000 euros
Siège social et de liquidation :
82 avenue du Général de Gaulle 21130 AUXONNE
828 655 829 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2019 à AUXONNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation, à compter du jour de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur : Monsieur Sébastien MILLIERE

AL212324435

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**AINSIFONDS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Rue du 19 Mars 1962, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Siège de liquidation :
18 rue du 19 mars 1962, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
808 525 455 RCS DIJON**

L'AGO réunie le 02.04.2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Julia THABUSSOT, demeurant 18 rue du 19 mars 1962 - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

POUR AVIS Le Liquidateur

AL212324440

AVIS DE CONSTITUTION

SCI EMYLA

**Société Civile Immobilière
au capital de 1000,00 euros
Siège social : 04 rue de Beauraing
21250 Seurre**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : EMYLA

SIEGE SOCIAL : 04 rue de Beauraing – 21250 SEURRE

OBJET :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un tènement immobilier sis 04 rue de Beauraing – 21250 SEURRE

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Emilie LACRUCHE demeurant 09 impasse Alfred de Vigny – 21250 SEURRE

CESSION DE PARTS

- Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant,

- Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de l'AGE des associés

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

La gérance

AL212324280

**SELARL
« Nadège Mc NAMARA et Patrick Mc NAMARA, Notaires »
17 rue de Lattre de Tassigny
71400 AUTUN**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christine PRINCE, Notaire à AUTUN (71400) en date du 14/05/2019, enregistré au SPFE de MACON, le 24/05/2019, Dossier 2019 0016065, Référence 7104P01 2019 N 00874, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DELTA & INDIA

Forme : Société Civile

Capital : DEUX CENT SEIZE MILLE EUROS (216.000,00 €) divisé en 2.160 parts de 100,00 € chacune, numérotées de 1 à 2.160, entièrement libérées.

Apports en numéraire : 216.000,00 €

Siège social : 34 rue du Carré – 21160 MARSANNAY LA COTE

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et plus particulièrement l'acquisition de l'immeuble sis à MARSANNAY-LA-COTE (21160), 34 rue du Carré.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : Madame Isabelle COLLOTTE, demeurant à MARSANNAY LA COTE (21160) 10 rue de Domois, célibataire, sans limitation de durée.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le Notaire

AL212324414

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 15/05/2019 a été constituée une SCI nommée: SPARK. Objet : gestion de biens et droits immobiliers, acquisition, restauration, location. Capital : 1.000 € (apport en numéraire) Siège social : 2 rue des Vieilles Carrières, 21410 FLEURY sur OUCHES. Durée : 99 ans.Transmission des parts sociales : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers. Gérance : KORU Invest SARL, 2 rue des Vieilles Carrières, 21410 FLEURY sur OUCHES, immatriculée sous le numéro 814775664, représentée par M. Thomas DUCRET. Immatriculation : RCS de Dijon.

AL212324420

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 30 avril 2019 à MEURSAULT (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : ARNAUD ENTE

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : 12 Rue de Mazeray - 21190 MEURSAULT

OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

APPORTS : 8 000 Euros en apport en numéraire

CAPITAL : 8 000 Euros

GERANCE : M. Arnaud ENTE demeurant 12 Rue de Mazeray - 21190 MEURSAULT pour une durée indéterminée

AGREMENT DES CESSIONNAIRES DE PARTS : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de

DIJON. Pour avis.

AL212324422

NIÈVRE

DÉSIGNATION

BOIS & SCIAGES DE SOUGY - BSS

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 349 156 ?uros SIEGE SOCIAL : Zone industrielle de Teinte - 58300 SOUGY SUR LOIRE 334 934 304 R.C.S. NEVERS La société CEBFC LT, société anonyme à directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 475 307 340 ?, dont le siège est à DIJON (21088) CEDEX 9, BP 23088 - 1 rond-point de la Nation, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 352 483 341, Membre du Conseil de Surveillance de la société BOIS & SCIAGES DE SOUGY - BSS, a désigné Monsieur Eric KLINGLER, domicilié chez CEBFC LT - Groupe CAISSE D'EPARGNE - 1 rond-point de la Nation - 21088 DIJON CEDEX 9, comme Représentant Permanent au sein du Conseil de Surveillance de cette société, en remplacement de Monsieur Pierre-Yves SCHEER. Pour avis : Le CS.

AL582324436

DÉMISSION

NEVINOX

SAS au capital de 441850,50 ? Siège social : 20 bis rue de l'Éperon 58000 Nevers 508 497 914 RCS Nevers En date du 21/05/2019, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de directeur général délégué de M. MOUTTON Régis, à compter du même jour.

AL582324064

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE:
2 ha 75 a 80 ca - Bois de la rue creuse: 091A-360 - Bois des tailles: 091A-574 - Le grand champ: 091ZD-57-58 - Les crejots: 091ZD-50(*) - Les petites boulasses: 091A-527-530

14 a 59 ca - Les asserts: 091AH-23

Cmne de COSSAYE:
2 ha 59 a 40 ca - Les plumees: ZK-30

Cmne de LIMON:
2 ha 31 a 00 ca - Les petites burennes: B-174-175-176

Cmne de SAINT-PERE:
82 a 30 ca - Villarmot: ZC-26-27

Cmne de VILLAPOURCON:
76 a 70 ca - Bois du seu: F-1228

1 ha 74 a 63 ca - Les futiaux: D-488-489 - Rosegoutte: F-1244

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/06/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582324440

SUCCESSION

**Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau**

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 12 septembre 2016 M. Guy, Marcel THUILLIER, en son vivant retraité, demeurant à NEVERS (58000), 8, rue de Lourdes, né à VAUCOULEURS (55140), le 24 août 1932, célibataire, décédé à NEVERS (58000), le 3 mars 2019, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY suivant procès-verbal du 24 mai 2019, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal de grande instance de NEVERS. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

AL582324070

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 8 mars 2012,

Madame Paulette Yolande BONGE.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 23 mai 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582324076

NOMINATION

JOLIVOT BOULANGERIE

**S.A.S au capital de 500 €
Siège social : route de Nevers
58240 FLEURY/LOIRE
823697826 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision du 17 avril 2019 il résulte que Mme Anne-Sophie JOLIVOT demeurant 2 impasse du Charme, 58240 Fleury/Loire, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis

Le président

AL582324434

TRANSFERT DE SIÈGE

AXONE ARCHITECTES

**SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
2 à 6 Place Emile Landrin 75020 Paris
403 820 046 RCS Paris**

L'associé unique a décidé le 06/05/2019 de transférer le siège au 38 Route de Lormes Athée 58140 Saint André en Morvan à compter du 01/05/2019.

Gérant: M. Jean-David DEVAUX, demeurant 19 Rue de la Chaume aux Ouailles 58140 Saint André en Morvan.

La société sera radiée du RCS de PARIS et Immatriculée au RCS de NEVERS.

AL582324066

**IFAC AVOCATS
28 boulevard du 14 juillet
(10000) TROYES**

SCI EJ COSNE

**Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège Social : 3 allée du Tremblât
Z.I. Le Tremblât
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS 812 908 523**

Aux termes des décisions unanimes du 16/04/2019 il résulte que :

Le siège social a été transféré au 6 rue des Caillotes, ZI la Plaine des Isles (89470) MONETEAU à compter du 16/04/2019.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 812 908 523 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

M. Fabien BILLAULT demeurant 1 rue LE Grand Launay, 89330 PIFFONDS a été nommé gérant en remplacement de M. Jean CAILLAT.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

AL582324074

MAGENTA VIRIDIS

**Société de participations financières de professions
libérales à responsabilité limitée
au capital de 375 000 euros
Siège social : 55 Rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY SUR LOIRE
841 677 685 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision en date du 27/05/2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 55 Rue Waldeck Rousseau, 58150 POUILLY SUR LOIRE au 29 rue Soubise 93400 ST OUEN SUR SEINE à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts

AL582324438

ADDITIF

STSI CONSTRUCTION

SASU au capital de 1000€. Siège: 9 rue GAMBETTA 58000 Nevers, 834 843 716 RCS Nevers. L'AGE du 09/04/2019 a transféré le siège au 20 Bd Eugene DERUELLE 69003 Lyon. Radiation au RCS de NEVERS et réimmatriculation au RCS de LYON

AL582324067

RECTIFICATIF

ERRATUM

En complément de l'annonce n° 70400670 parue le 31 mai 2019, il est indiqué que les associés de la SARL VIREPDIS réunis en AGE le 10 mai 2019 ont pris acte de la démission de Monsieur Arnaud VANOUTRIVE de ses fonctions de cogérant à effet du 3 juin 2019.

Pour insertion.

AL582324421

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

« Suivant acte reçu par Maître Annie CREUSOT, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Frédérique BRANDON, Astrid LEROUX, Pierre-Alexandre ELLENBOGEN, et Frédéric LAURET, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (16°) 16 avenue Kléber, le 23 mai 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Olivier Pierre Maitland PELEN, Ancien Ambassadeur, et Madame Edith ZWINZ, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à RAVEAU (58400) Domaine de Mouchy, 231 rue du Point du Jour.

Monsieur est né à OTTAWA (CANADA) le 3 mars 1949,

Madame est née à VIENNE (AUTRICHE) le 21 février 1971.

Mariés à la mairie de PARIS (75016) le 27 mars 2007 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Frédérique BRANDON, notaire à PARIS, le 15 février 2007.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité autrichienne.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet (CRPCEN 75095).

AL582324422

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATIONS

**SOCIETE NIVERNAISE
DE VALORISATION - SORNIVAL
Société en nom collectif
au capital de 150 000 €
Siège social : 38 route de Vauzelles
58600 FOURCHAMBAULT
433 854 551 : RCS NEVERS**

Aux termes d'une lettre du 20 mai 2019, Frédéric MADELIN demeurant, 2 Impasse des Faisans 78112 FOURQUEUX, a été désigné en qualité de représentant permanent de la société ONYX EST, gérant de la société SOCIETE NIVERNAISE DE VALORISATION - SORNIVAL, en remplacement de Jean Pierre LAMALLE, à compter du 20 mai 2019.

Pour avis

AL582324072

CUMA DE LA VESVRE

**N° d'agrément : 58-268
RCS NEVERS 324 369 958**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «DE LA VESVRE» à Fléty, réunie le 10 Mai 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Moulin Neuf Fléty – 58170 Luzy à Recoulon – 58170 FLETY

Le Président de la CUMA.

AL582324420

SOCIETE NOUVELLE LEVERT

SARL unipersonnelle au capital de 35 000 € Siège social : 20 bis rue de l'Éperon, 58000 Nevers 817 758 907 RCS Nevers En date du 29/03/2019, l'associé unique a décidé de : - modifier la dénomination sociale de la société qui devient SNL ; - augmenter le capital de la Société d'un montant de 265 629 € pour le porter à 300 629 €; - réduire le capital de la Société d'un montant de 265 629 € pour le porter à 35.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL582324439

CESSION

CESSION

Acte sous seing privé du 16/05/2019 à CLAMECY, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 21.05.2019, Dossier 2019 00011958, référence 2019 5804P01 2019 A 00587.

La SARL AC NOVACOM, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°431 909 191 représentée par Mme Sophie MEFTAH, gérante, A CEDE

à la SAS SC DIS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°850 035 940, représentée par M. Carl-Johann SCHRAMM, un fonds de commerce de négoce de savons et de cosmétiques sis et exploité 1 Rue du Crot Pinçon 58500 CLAMECY moyennant le prix de 100 000 euros.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le 16/05/2019 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 01/05/2019 à 0 heure 01.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège du fonds cédé.

Pour avis

AL582324425

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 27 mai 2019,enregistré le 28 mai 2019 au SPF de NEVERS

1, référence 5804P01 2019 N00310 :

La Société EURL LACOURIEUX GILLES, au capital de 1000 €, siège social à FOURCHAMBAULT (58600), 24 rue Gambetta, SIREN 834124539 RCS de NEVERS.

A cédé à : L'EURL BLEU NOIR, au capital de 2100 €, siège social à FOURCHAMBAULT (58600), 24 rue Gambetta, SIREN 850669169 RCS de NEVERS.

Un fonds de commerce de presse librairie, parfumerie, maroquinerie, cadeaux, loto, journaux, papeterie, carterie, téléphonie, PMU, exploité à FOURCHAMBAULT (58600), 24 rue Gambetta sous le nom de MAISON DE LA PRESSE.

Ce fonds comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et le mobilier commercial.

Prix : 95 000 € ; éléments incorporels 84 070 € et matériel 10 930 €.

Entrée en jouissance au 27 mai 2019.

Les oppositions seront reçues dans les formes légales, dans les dix jours de la publication au BODACC par Me PERRET.

AL582324428

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NON DISSOLUTION

SOCIETE NOUVELLE LEVERT

SARL unipersonnelle au capital de 35000 ? Siège social : 20 bis rue de l'Éperon, 58000 Nevers 817 758 907 RCS Nevers L'Associé unique a décidé le 25/01/2019, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

AL582324435

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SOCIETE COSNOISE D'ELECTRICITE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 9 146,94 euros
Siège : 6, Rue Pasteur,
58200 COSNE SUR LOIRE
Siège de liquidation :
39 rue du Clos des Roches,
58180 MARZY
RCS NEVERS 312 990 179**

L'AGE réunie le 16.04.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe DUMONT, demeurant 39 rue du Clos des Roches 58180 MARZY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 39 rue du Clos des Roches 58180 MARZY. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL582324069

SCI LE CHATEAU DES GEAIS

**Société civile immobilière
au capital de 55000,00 €
Siège social : SAINT BENIN D'AZY (58270), Lavault
RCS NEVERS 449 735 950**

SOCIETE EN LIQUIDATION

Avis de clôture de liquidation. L'assemblée générale de clôture de liquidation de la société s'est réunie le 21 mai 2019 à 19 h, sur convocation du liquidateur: Monsieur Lucien MICHEL.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Pour avis, le liquidateur

AL582324075

DISSOLUTION

**ML INVEST
Société Civile Immobilière au capital de 400 euros
131 rue des Montapins 58000 NEVERS
803 730 381 RCS NEVERS**

Le 6 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société.

Monsieur Mathias MOREAU demeurant 131 Bis rue des Montapins 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582324078

SARL HABRITA

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 50 050 euros
Siège Social : 199 T, route de Lyon
58000 CHALLUY
483 945 515 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AGE du 29/04/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/04/2019 et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Mr Horatiu PRISTAVU dt à CHALLUY (58) – 25, route de Lyon, a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL582324423

STEPHANE ROCHEL PARAPSY CONSEILS

**Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 €
Siège social :
1 ruelle de la Petite Argentine
58190 ASNOIS
820 803 989 R.C.S. Nevers**

Par une décision du 28/02/19, l'associé unique a décidé de dissoudre la société à compter du 28/02/2019, de fixer l'adresse

de liquidation pour la correspondance à ASNOIS (58190), 1 ruelle de la Petite Argentine et de nommer comme liquidateur : Stéphane SCHULZ demeurant à ASNOIS (58190), 1 ruelle de la Petite Argentine.

Mention au RCS de Nevers.

AL582324431

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Maçonnerie Ilan Capital : 1000€ Siège social : 47 rue Claude Parent 58000 Nevers Objet : Travaux de maçonnerie générale. Durée : 99 ans. Président : M. Ilan Erdal demeurant 47 rue Claude Parent 58000 Nevers RCS : Nevers.

AL582324041

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : NEVERS DECAPAGE ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : Zone des Champs Hardis – Boulevard Beauregard – 58660 COULANGES LES NEVERS ; Objet social : Décapage et dégraissage de fer et bois ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : Mr David MACHAVOINE dt à LANGERON (58) – Dhéré – 7, rue de Pargereux ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL582324073

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI FNGP au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 29 rue Louis Michaud - 58640 VARENNES VAUZELLES. Le gérant est Monsieur François-Nicolas GATEAU dt 1020 avenue de la Paix - 58600 GARCHIZY. Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance.

AL582324077

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : FG AUTOMOBILE

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 26, rue des Docks – 58000 NEVERS

Objet social : Achat, import, vente (en France et à l'export), dépôt-vente, location, courtage de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, de caravanes, de camping-cars, neufs et d'occasion - Travaux de mécanique et de carrosserie - Exécution des formalités administratives liées aux cartes grises.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Gabriel FEVRE dt à NEVERS (58) – 31, rue du Commandant Barat

Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL582324424

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci Aventure, chaume des trembles 58350 Arbourse. Cap.: 100€. Obj.: immobilier. Grt: Filipe Manuel Mota Da Cunha, 99 bd henri barbusse 93100 Montreuil. 99 ans au rcs de Nevers.

AL582324426

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : NICE VALLEES ; Siège social : 2, avenue Saint Just – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : SCI SAINT JUST (530 828 441 RCS NEVERS) sise 2, avenue Saint Just à NEVERS (58) ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582324429

VALMONT

Société civile immobilière
au capital de 1 000 ¤
Siège social : 6 avenue Louis Fouchère
58 640 VARENNES VAUZELLES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/05/2019 à CHAULGNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Immobilière - Dénomination sociale : VALMONT- Siège social : 6 avenue Louis Fouchère - 58 640 VARENNES VAUZELLES- Objet social : 'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS - Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Monsieur Richard VALMONT demeurant 14 rue de la Fontaine - CHAULGNES (58 400) - Clauses relatives aux cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social. Pour avis,

AL582324430

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI ROSIER - ROLLAND au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 37 rue du Champ de la Croix – 58130 GUERIGNY. La gérante est Madame Roseline ROLLAND dt 37 rue du Champ de la Croix – 58130 GUERIGNY. Les cessionnaires de parts non associés sont soumis à l'agrément des associés.

Pour avis, R. ROLLAND

AL582324432

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/05/2019 il a été constitué une SASU dénommée:

O'15 DELICES

Siège social : 7 rue Ernest Renan 58000 NEVERS. Capital : 500€. Objet : Restauration rapide, vente sur place et à emporter de plats chauds et froids. Président : M AMCA Cemal, 22bis rue des Champs Ferrands 58000 NEVERS. Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582324437

YONNE

➜ DÉMISSION

SOCIETE HOTELIERE & AGRICOLE DU CHATEAU DE VAULT DE LUGNY

Société Anonyme
au capital de 214 500 euros
Siège social :
Château de VAULT DE LUGNY
89200 VAULT DE LUGNY
426 720 363 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 21 mai 2019 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul BOURZEIX de ses fonctions d'administrateur.

AL892324443

➜ SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Avis de saisine de Légataire Universel. Délai d'opposition.

Article 1007 du CODE CIVIL, Article 1378-1 code de PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 du 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 29 janvier 1998 Monsieur Pierre BRECHAT a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 29 avril 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressÈé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN: 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892324442

➜ NOMINATION

C.S.E.I. NICOGAZ

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 euros
Siège social : 65 Rue du Moulin du Président,
89000 AUXERRE
426520409 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 06/05/19, Isabelle VACHETTE, demeurant 1 rue Saint Jean 89400 BUSSY EN OTHE, a été nommée en qualité de Présidente, en remplacement de Gérard VACHETTE, décédé.

Pour avis, La Présidente

AL892324438

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 28/01/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SASU AU 24** 29 rue du 24 Août 89000 Auxerre. RCS Auxerre 817797806. CIP 4070.

AL892324476

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **B.C.M.Z.** 2 impasse de la Grande Pâture 89240 Diges. RCS Auxerre 794497743. CIP 3791.

AL892324477

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L'ENVOL** 1 place du Commerce 89360 Flogny-la-Chapelle. RCS Auxerre 510282627. CIP 3947.

AL892324478

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Pierre CALVET** 112 rue de la Tombe Issoire 75014 Paris. CIP 2838.

AL892324479

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL ALAIN WERNIMONT** 33 rue de la Procession 89250 Gurgy. RCS Auxerre 523782704. CIP 4078.

AL892324480

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Abdelmajid OUAZZAN** 9 place Marie Noël 89240 Diges. RCS Auxerre 800664294. CIP 4079.

AL892324481

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Bernard GOMIS** Etage 1 Appt 85 3 Rue Charles Trenet 89000 Auxerre. RCS Auxerre 530576875. CIP 4058.

AL892324482

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Sàrl **LE CHENE POYAUDIN** S.A.R.L. ZA Champs Gilbards 89240 Pourrain. RCS Auxerre 509892550. CIP 3795.

AL892324483

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de SAS à associé unique la **SAS MONT CONCEPT** 2 rue Marchande 89250 Mont Saint Sulpice (boulangerie). RCS Auxerre 815188123. CIP 4203. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique HYPERLINK «https://www.creditors-services.com» https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892324473

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame ELISE MALLINGER** 3 rue des Lilas Varennes cidex 89144 LIGNY LE CHATEL (décoration, composition florale). RCS Auxerre 523431922. CIP 4204. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892324474

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **AL2M** 6 rue Léon Serpollet 89000 AUXERRE (vente d'équipement thermique). RCS Auxerre 432043461. CIP 4205. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique HYPERLINK «https://www.creditors-services.com» https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892324475

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Madame Maryline GREGOIRE** Epouse VAUTHIER 10 rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN. RCS Auxerre 444992150. CIP 2419

AL892324484

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **SARL Denis SORIN** 33 rue des Champs aux Prêtres 89113 Charbuy (peinture en bâtiment). RCS Auxerre 521731166. CIP 4206. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892324485

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2019 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec autorisation de poursuite de l'activité jusqu'au 02/08/2019 et fixant la date limite de dépôt des offres au 28/06/2019 à midi entre les mains de l'Administrateur judiciaire, Me Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 2100 DIJON, au profit de la SAS **ENTREPRISE CHIAVAZZA** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau (peinture, miroiterie). RCS Auxerre 426520490. CIP 4207. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892324486

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ART-MONIE

Le gérant de la société S.C.I ART-MONIE, SCI au capital de 100€, 5 rue des francs bourgeois, 89100 SENS, 484 266 481 RCS Sens, a décidé, le 11.5.2019, de transférer le siège social de la société au 20 TER Boulevard du mail, 89100, SENS. Mention au RCS de Sens

AL892324431

RACINE CARREE

SCI au capital de 1000 €
Siège social :
706 Chemin de Fontfiguière,
13090 Aix-en-Provence
838 717 999 RCS d' Aix-en-Provence

L'AGE du 19/04/2019 a décidé de : - Transférer le siège social de la société 39 Rue Mocquesouris, 89100 Sens, à compter du 19/04/2019 - Nommer en qualité de Gérant M. MODEL Philippe, demeurant 39 Rue de Mocquesouris, 89100 Sens, en remplacement de Mme VANCAYZEELE Karine Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la construction, la vente et l'exploitation par bail ou autrement de tous terrains et immeubles. Durée : expire le 05/04/2117Radiation au RCS d' Aix-en-Provence et réimmatriculation au RCS de Sens.

AL892324444

MODIFICATIONS

SENOBLE RETAIL
SAS au capital de 100.000 euros
Siège social :
8 Quai Jean Moulin
89100 SENS
812 987 436 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22 Mai 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue du colonel 75001 Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892324454

I AM PATTERNS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 rue des Ours,
75003 PARIS
RCS PARIS : 814631115

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2019, la Présidente de la société par actions simplifiée I AM PATTERNS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 11 rue des Ours, 75003 PARIS au 8 rue du Bassin 89310 NOYERS à compter du 29 avril 2019 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 814631115 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Présidente :

Madame VIOLLET Marie-Emilienne, demeurant 8 rue du Bassin 89310 NOYERS.

POUR AVIS. Le Président

AL892324467

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATIONS

BUILDER CONSEIL
SASU au capital de 7.500 Euros
Siège social : 3, rue de la Pépinière
89100 SENS
511 696 155 RCS SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 92.500 Euros par élévation de la valeur nominale de actions et ce par incorporation de réserves pour le porter à 100.000 Euros Le capital social est désormais fixé à la somme de 100.000 Euros divisé en 1.000 actions de 100 Euros chacune. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AL892324435

MODIFICATIONS

Par AGE du 29/03/2019 de SENS TOLERIE, SAS au capital de 304,90 €, siège social : Z.I. des Vauguillettes 89100 Sens, 407.846.260 RCS SENS, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 99.695,10 € pour le porter à 100.000 €. Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892324459

safer Bourgogne Franche-Comté ➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DRACY - futaie et plantation

7 ha 29 a 60 ca - Bois minard : A-142

Zonage : PLUi - zone N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24 juin 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892324469

➜ ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 26 avril 2019 dans Terres De Bourgogne relatif à la société OCTAVIE. Mention additive : Les nominations du 8/4/2019 ont été faites en remplacement de Mme EVRARD INSEL Fanny, décédée.

AL892324436

Additif à l'annonce parue le 12/04/2019, relative à la SARL ELODIE ET JULIEN MONPOIX, il fallait lire : «Siège social : 70 bis Grande Rue - 89100 NAILLY».

AL892324440

➜ RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce parue le 25/01/2019 référencée AL890423399. Il y a lieu de lire Mme Alexendra TARDY.

AL892324432

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BATEER

SARL au capital de 12 000 €
Siège social : SALIGNY (Yonne)
12, Route de la Vallée des Prés
504 691 262 RCS SENS

Le 01/06/2019, l'associé unique a décidé : de modifier la dénomination sociale en BATEER et, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 12 000 €.

Président : M. Stéphane CLAVAUD demeurant à Saligny (89100), 12 route de la Vallée des Prés.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL892324334

ETABLISSEMENTS R. DENIZOT

SA au capital de 228 673,53 €
Siège Social : Aérodrome de PONT/YONNE
89140 GISY LES NOBLES
775 718 364 RCS SENS

L'AGE du 13/05/19 a décidé, à l'unanimité, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : SA – Nouvelle mention : SAS – Administration : Anciennes mentions : Administrateurs : Jean-Marc DARDOIZE, Isabelle DARDOIZE, Olivier SAINTEMARIE, Jacquis LOUVEAU - Président du Conseil d'administration Directeur Général : Jean-Marc DARDOIZE - Nouvelles mentions : Président : Jean-Marc DARDOIZE, domicilié 8 Route des Roches LES FOURS 89510 EGLIGNY - Directeur Général : Isabelle DARDOIZE, domiciliée 8 Route des Roches LES FOURS 89510 EGLIGNY – Commissaires aux comptes : Les commissaires aux comptes sont restés en fonction. Mentions complémentaires : Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Sauf entre associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL892324441

TRANSFORMATION

IPS VOLAILLES Société par actions simplifiée au capital de 2,00 euros Siège social : 9 allée des Arrivaults - 89560 OUANNE 842 201 386 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associée unique du 1er mai 2019, celle-ci a décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en société à responsabilité limitée et de modifier en conséquence les statuts. A été nommée gérante Mme Ida PARVAIX demeurant 9 allée des Arrivaults - 89560 OUANNE Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La gérance.

AL892324452

SARL LE PUB

L'AGE du 14.5.2019 des associés de la SARL LE PUB, capital 183.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 3, rue C. Desmoulins, 493 098 586 RCS AUXERRE, a étendu l'objet social. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Objet social : l'exploitation d'un débit de boissons et de café, hôtel, bar, restaurant; NOUVELLE MENTION : Objet social : l'exploitation d'un débit de boissons et de café, hôtel, bar, restaurant ; la commercialisation, la distribution de tous produits alimentaires, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle ou par distributeurs automatiques ; le négoce en gros, demi-gros et détail de ces produits et boissons.

AL892324457

SECAB Courtier de Sociétés

AVIS DE MODIFICATIONS

SARL BMTP Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000.00 € Siège social : ZA les Fourneaux 89360 FLOGNY LA CHAPELLE 529 723 140 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'A.G.E du 01 avril 2019 et suite au procèsverbal des décisions du gérant du 7 mai 2019 constatant la réduction de capital : L'article 8 des statuts a été modifié : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de trente mille (30 000) euros. Il est divisé en trois cents (300) parts sociales de cent (100) euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille (21 000). Il est divisé en deux cent dix (210) parts de cent (100) euros, chacune, Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL892324458

MODIFICATIONS STATUTAIRES

PHARMPROCESS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros (MILLE Euros)
Siège social : 145 Chemin des oliviers
30250 SOMMIERES
533 239 371RCS Nimes

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 25 mars 2019,

l'Associé unique a décidé de désigner Madame Mémona BALLET née le 24 juin 1992 à sens (60), demeurant 8 allée des coudriers 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE en remplacement de Monsieur Jean-Louis MARTREUX à compter du jour de la décision et a décidé de transférer le siège social de la société sis « 145 chemin des oliviers 30250 Sommières » à 8 allée des Courdriers 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, à compter de ce jour. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Nîmes sous le n°533 329 371, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis, La gérance

AL892324461

TRANSPORTS FRIGORIFIQUES GREGOIRE-GALLIARD

SAS au capital de 500 000 €
Siège social :
Boulevard des Noyers Pompons
Zone Industrielle des Vauguillet
89100 SENS - 706 280 070 RCS SENS

Suivant décision de l'Associé Unique en date du 31 mai 2019, il a été décidé :

· De changer la dénomination sociale de la société qui sera désormais STEF TRANSPORT SENS, à compter du 1er juin 2019 ;

· De modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS

AL892324463

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LEADERGREEN
SARL au capital de 200 000 euros
21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 834 315 442

Suivant une AGE en date du 15/05/2019, il a été pris acte de la démission de Daniel DROY demeurant 246 Route d'Ervauville (45210) ROY LE VIEIL en tant que cogérant.

Avec effet au 15/05/2019.

De ce fait Dimitri LANGLOIS reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.

Pour avis, La gérance.

AL892324455

SOCIETE COMMERCIALE DE LA CROISIERE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège Social : 89290 AUGY
Siret : 329 046 221 00019 - RCS AUXERRE

Au terme d'une assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2018, il a été

pris acte de la démission du gérant Monsieur Philippe BOULANGER, demeurant à Augy, lieu dit La croisière et de la nomination de Madame BOULANGER Régine, demeurant à Augy, lieu dit La Croisière , en tant que Gérant unique à compter du 01 janvier 2019.

Fait à Augy, le 03 juin 2019

Régine BOULANGER

Gérante de la SARL de la CROISIERE

AL892324470

NON DISSOLUTION

SCI CYRILANNE

Société civile immobilière
au capital de 200 Euros
Siège social : Vergeot
89240 POURRAIN
R.C.S : AUXERRE 827 723 180

Au terme d'une décision en date du 25/04/2019, les associés statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidés qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,

Monsieur SANCHEZ CYRIL

AL892324460

B & G AUTO

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 4 080 €
Siège social : 30 bis rue Claude Dechambre
89100 SENS
RCS SENS 490 978 269

Aux termes d'une délibération en date du 24 mai 2019, l'associé unique a décidé, en statuant en application de l'article L 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance.

AL892324487

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

JONACOM

Société civile Immobilière en
liquidation Au capital de 500 euros
Siège social : 26 Hameau des Seguins
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Siège de liquidation : 28 rue Pasteur
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
489 210 070 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 avril 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrice Madame Nathalie PICAULT, demeurant 28 rue Pasteur - 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : 28 rue Pasteur - 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la Liquidatrice

AL892324433

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide
Briand - 10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

JONACOM

Société civile Immobilière
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social :
26 Hameau des Seguins
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Siège de liquidation : 28 rue Pasteur
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
489 210 070 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 5 mai 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Nathalie PICAULT, demeurant 28 rue Pasteur - 89340 VILLENEUVE-LA GUYARD, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes

de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis , la Liquidatrice

AL892324434

CM23

Dénomination : CM23.Forme : SARL société en liquidation.Capital social : 1000 euros.Siège social : 20 Chemin des Audinettes, 89100 MALAY LE PETIT. 823148622 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 24 mai 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 mai 2019. Madame Cécile CHASSIN DU GUERNY, demeurant 24 Rue des Chollets 89100 NAILLY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis.CHASSIN DU GUERNY CECILE.

AL892324447

S.J.B.
Société d'Avocats

SECOND HOME CARE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Place du Marché
89520 Saint Sauveur en Puisaye
499 402 410 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Edo Maarten VAN HALM, demeurant 5 La Guirtelle d'en Haut 89520 Lainsecq, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4, Place du Marché - 89520 Saint Sauveur en Puisaye. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892324448

LIQUIDATION

SARL PIZZA PRESTO Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10 205 euros. Siège social : 24 B rue des Courois 89100 GRON. 504 618 422 RCS SENS. Liquidateur : M. Djamel BENAMEUR demeurant 24 B rue des Courois 89100 GRON. Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL892324451

LA GAUDIERE

SCI au capital de 1.000 euros.
Siège social : 12 RUE PASTEUR
89210 BRIENON SUR ARMANCON.
RCS 482 271 061 SENS.

L'AGE du 08/04/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 08/04/2019, nommé liquidateur Mme COUPE CLAUDINE, 12 RUE PASTEUR 89210 BRIENON SUR ARMANCON et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de SENS.

AL892324453

EARL COSSON

EARL en liquidation au capital de 128 057,17 euros Siège social : 4 rue des Buttes – Chez M. Jean-Paul Cosson – 89230 MONTIGNY LA RESLE 410 662 100 RCS AUXERRE Liquidateur : Mme Éliane DIROUX épouse COSSON – 4 rue des Buttes – 89230 MONTIGNY LA RESLE Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL892324456

AVIS DE DISSOLUTION

L2 CONSULTING
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 rue Théodore de Bèze,
89000 AUXERRE
833 170 855 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Lucie LE GLOANEC, demeurant 53 rue Théodore de Bèze - 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 53 rue Théodore de Bèze - 89000 AUXERRE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL892324464

SCI ALEXANDRE

L'AGE du 31.5.2019 des associés de la SCI en liquidation SCI ALEXANDRE, au capital de 1.000 €, siège social à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - COURROY, 423 309 061 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.05.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL892324465

SCI THOMAS

L'AGE du 31.5.2019 des associés de la SCI en liquidation SCI THOMAS, au capital de 1.000 €, siège social à PERCENEIGE (89260) 2, rue des Blés d'Or - COURROY, 423 241 603 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.05.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL892324466

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/05/2019, il a été constitué une SAS dénommée JONATHAN VINCENT AEROBATICS AIRSHOWS.Siège social: 17 route de dollot 89150 Villebougis.Capital: 1euros. Objet: - Prestation de services dans le domaine de l'aéronautique, plus précisément des démonstrations de voltige aérienne. - Coaching dans le domaine de la voltige aérienne, au sol. - Participation à des compétitions de voltige aérienne. - Publicité pour les sponsors - Vente de droit à l'image - Consultant aéronautique - Vente et création de produits non réglementés. Président: M. Jonathan VINCENT, 17 route de dollot 89150 Villebougis.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL892324287

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25 avril 2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : EURO SUNSET TOURS, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANCE : - Debbie SMITH, demeurant 110 Sunset Drive, Chirnside Park, VICTORIA 3116 (AUSTRALIE), - Shaun WHITMORE, demeurant 110 Sunset Drive, Chirnside Park, VICTORIA 3116 (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL892324430

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à JOIGNY en date du 25 mai 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SAKURA - CONSULTANTE, SIÈGE SOCIAL : avenue de Sully Prolongée, PEPINIERE D'ENTREPRISES DU JOVINIEN, JOIGNY (Yonne) OBJET : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; Conseil et accompagnement d'entreprises ou de personnes ; Coaching et formation ; gestion de projets DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros

PRÉSIDENT : Madame Josiane COUTURIER, demeurant 4 rue des trois mulets, SENS (Yonne), AGRÉMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le Président

AL892324437

SCI FP IMMO 89
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
26 route de Sauvigny,
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 24/05/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI FP IMMO 89

Siège social : 26 route de Sauvigny, 89200 AVALLON

Objet social :

- l'acquisition d'immeubles, de l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société :

99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social :

1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Madame PLANCON Pamela demeurant 6 rue de la Croix de Fer – VASSY – 89200 ETAULES est nommée premier gérant de la société pour une durée illimitée.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis. La Gérance

AL892324439

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/04/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : GUO DECO

Forme : SARL

Capital social : 30.000 €

Siège social : 15 rue Monnot - Chainq, 89570 NEUVY SAUTOUR

Objet social : Production et commerce de tous objets de décoration. Matériel, accessoires et équipements pour particuliers et professionnels, mastic d'Étanchéité et poudre de carbonate de calcium. - Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérance : Mme Lin GUO demeurant 15 rue Monnot - Chainq, 89570 NEUVY SAUTOUR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892324445

Maître Roxane BARDE-DEHENRY
Notaire
1 place des Héros - 89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Roxane BARDE-DEHENRY, en date du 27 avril 2019, à SENS (89100) 1 place des Héros. Dénomination: SCI LENORMAND - SABATTE. Forme: Société civile immobilière. Siège social : 23 boulevard de Verdun, 89100 SENS. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1.000 euros Montant des apports en numéraire : 1.000 euros. Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant : Madame Cyrielle SABATTE épouse PRADISSITTO, demeurant 3 place de l'Église, 89500 ROUSSON. Gérant : Madame Adeline LENORMAND, demeurant 7 rue Pierre Castets - Appt 106, 89100 SENS. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis. Maître Roxane BARDE-DEHENRY.

AL892324446

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination R. C. I., une SAS au capital de 3.000€, siège social à JOIGNY (89300) 12, rue Georges Duhamel, ayant pour objet l'activité de marchand de biens ; l'achat, la location, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la réalisation de travaux de tous terrains et immeubles. Accès aux assemblées - vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions n'est pas soumis à l'agrément préalable des associés. M. Christophe ROUSSEAU demeurant à JOIGNY (89300) 12, rue Georges Duhamel a été nommé Président. La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL892324450

MAÎTRE JEAN-LUC BARDE,
NOTAIRE
1 PLACE DES HÉROS
89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc BARDE, Notaire à SENS (Yonne), le 22 mai 2019 a été constitué un groupement foncier agricole ayant entre :

Monsieur Michel Philippe Louis BEAU, né à TROYES (10000), le 24 janvier 1952, et Madame Evelyne Odette Lucie MILLET, née à FOURNAUDIN (89320), le 29 juillet 1952, son épouse, demeurant à PONT SUR YONNE (89140) 9 Rue du Docteur Richard.

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : GFA des LOGES Siège : PONT-SUR-YONNE (89140), 9 rue du Docteur Richard.

Durée : 99 années.

Apports en nature : CENT NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (109 500 00 EUR)

Capital social : CENT NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (109.500,00 EUR).

Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Gérants : Monsieur Michel BEAU et Madame Evelyne BEAU, co-gérants.

Immatriculation: RCS SENS

Pour avis le notaire

AL892324462

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/05/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LES GATIES Objet social : Chambres et tables d'hôtes - Gites touristiquesVentes de produits régionaux et/ou gastronomiques (y compris vins et autres alcools)Organisation de séminaires et évènements avec prestations culinaires Siège social : Hameau Les Gaties, 89630 Saint-Germain-des-Champs. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. TALBOT Martin, demeurant Hameau Les Gaties, 89630 Saint-Germain-des-Champs Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL892324468

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ESCAMPS (Yonne) du 3 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale: Société civile immobilière Dénomination sociale : GLEN COE Siège social: 3 rue de l'Abreuvoir - Lieudit Avigneau, 89240 ESCAMPS Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Christophe RYFF et Madame Aurélie BOUCHARD, demeurant ensemble 3 Rue de l'Abreuvoir - Lieudit Avigneau, 89240 ESCAMPS, Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL892324471

Attention !!
Les bureaux seront fermés
lundi 10 juin,
lundi
de Pentecôte

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Adresses utiles

Football

Quand les filles entrent en scène

La France accueille à partir du 7 juin, la Coupe du monde de football féminin. Et si les Bleues s'offraient une coupe à la maison ?



L'équipe de France de football féminin prête pour le Mondial.

La France est considérée comme l'une des plus fortes nations de football féminin sur le plan mondial, comme le prouve sa quatrième place au classement FIFA, obtenue en 2019.

Malgré un palmarès vierge de titre, la France a participé aux quatre derniers championnats d'Europe et est parvenue à se qualifier à trois coupes du monde (en 2003, 2011, et 2015). À la veille d'un nouveau challenge mondial organisé en France à partir du 7 juin, l'équipe de France sera à nouveau de la partie. La première participation des Bleues au Mondial de foot remonte donc à 2003(1).

Cette première sélection est le fruit d'une professionnalisation du foot féminin français qui doit beaucoup à un certain Aimé Jacquet. En effet, c'est sous son impulsion que le football féminin de haut niveau est pris en charge par les équipes de Clairefontaine.

Les joueuses de l'équipe de France A, mais aussi les jeunes joueuses, profitent désormais de plein droit, au même titre que les garçons, des facilités offertes par les structures de Clairefontaine.

Le parcours des Bleues

Sous la houlette d'Élisabeth Loisel, qui remplace Aimé Mignot après le Championnat d'Europe 1997, les premiers résultats apparaissent encourageants avec comme point d'orgue la première participation à une Coupe du monde FIFA en 2003 après avoir écarté l'Angleterre en match de barrage : les Bleues s'imposent d'abord 1-0 à Londres puis confirment à Geoffroy-Guichard (1-0) devant plus de 23 000 spectateurs. Cette affluence est d'autant plus importante que le match était diffusé en direct sur Canal +. Lors de ce Mondial 2003, les Bleues tombent dans un groupe difficile : elles rencontrent successivement la Norvège, la Corée du Sud puis le Brésil. Avec 4 points, les coéquipières de Stéphanie Mugneret-Béghé terminent troisième du groupe. En 2011, l'équipe de France féminine participe à nouveau au Mondial en Allemagne.

Elle se classe quatrième de la compétition, son meilleur résultat jusqu'alors, après notamment une victoire contre l'Angleterre en quart de finale. Quatre ans plus tard, en 2015, les Bleues disputent leur troisième coupe du monde. Sur les terres canadiennes, elles sont finalement éliminées en quart de finale.

Dans quel groupe, la France évoluera-t-elle ?

En 2019, la France a hérité d'un groupe qui semble à sa portée : elle affrontera la Corée du Sud, la Norvège et le Nigeria. Après le tirage au sort, Corinne Diacre, la sélectionneuse des Bleues, avait toutefois fait preuve de prudence en expliquant *«qu'il n'y aura rien de facile»* et en détaillant le pedigree de ses adversaires : *«Les Nigérianes sont championnes d'Afrique, même si on les a battues très nettement dernièrement (...) La Norvège a fini première de son groupe de qualifications devant les Pays-Bas, champions d'Europe (...) La Corée du Sud reste sur des résultats probants avec des matches nuls contre le Japon et la Nouvelle-Zélande»*.

Les forces en présence

Mais c'est avec une équipe gonflée à bloc qu'elle va démarrer la compétition. Début mai, Corinne Diacre dévoilait ainsi la liste des 23 joueuses françaises sélectionnées. Chez les gardiennes, Bouhaddi (Lyon), Durand (Guingamp) et Peyraud-Magnin (Arsenal) ont été retenues. Du côté des défenseures, on retrouve Renard (Lyon), Mbock Bathy Nka (Lyon), Tounkara (Atletico Madrid), Debever (Guingamp), Majri (Lyon), Perisset (PSG), Torrent (Monptellier) et Karchaoui (Montpellier). Les milieux Henry (Lyon), Bussaglia (Dijon), Geyoro (PSG), Bilbault (Paris FC), Clémaron (Fleury) et Thiney (Paris FC), ainsi que les attaquantes Le Sommer (Lyon), Diani (PSG), Cascarino (Lyon), Gauvin (Montpellier), Asseyi (Bordeaux) et Laurent (Guingamp) font également partie de la liste de Corinne Diacre.

SOPHIE CHATENET

(1) Après plusieurs compétitions organisées sans son aval, la FIFA décida lors de la Coupe du monde de football de 1986 au Mexique de mettre en place une compétition officielle réunissant les meilleures sélections féminines mondiales dans un pays organisateur. Ses dirigeants décidèrent qu'elle aura lieu en Chine en 1991 et sera disputée tous les 4 ans les années impaires un an après la coupe masculine.



En août 2017, Corinne Diacre, la première femme à entraîner un club pro en France quitte le Clermont Foot trois ans après son arrivée, pour endosser le costume de sélectionneuse de l'équipe de France de foot féminin.

La suprématie américaine

L'équipe des États-Unis est la meilleure nation au palmarès de la Coupe du monde féminine. Elle totalise trois titres en 1991 et 1999 et 2015, une place de finaliste 2011 et trois troisièmes places. L'équipe d'Allemagne se classe deuxième avec deux victoires en 2003 et 2007, ainsi qu'une place de finaliste en 1995. La Norvège inscrit son nom au palmarès en 1995 et le Japon en 2011.

De villes en villes

À l'inverse d'une Coupe du monde masculine, où les équipes nationales rayonnent depuis un camp de base et rejoignent le stade la veille du match, la Fifa a acté que les 24 sélections qualifiées pour le Mondial 2019 ne seraient pas fixées dans un lieu unique. Elles changeront de villes au gré de leurs rencontres et de leur progression dans la compétition. Pour les accueillir, 37 terrains d'entraînement, répartis sur tout le territoire, seront mis à la disposition des équipes et arbitres durant la compétition. C'est plus qu'au Canada, en 2015, où trois équipes se partageaient la même enceinte entre les matches. Pour respecter le principe d'équité, l'équipe de France ne pourra donc pas disposer des infrastructures de Clairefontaine.



© : Kevin C. Cox / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AFP

Qui succédera aux championnes du monde américaines sacrées en 2015 à Vancouver ?

Santé

Les effets irréversibles des perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens, substances toxiques d'origine naturelle ou artificielle, sont à l'origine de nombreuses pathologies et maladies et restent encore mal connus par la plupart des Français. Retour et précisions sur une question de santé publique prioritaire.

Que sont réellement ces substances appelées perturbateurs endocriniens (PE) ? D'où viennent-elles ? Pourquoi certaines molécules interdites se promènent toujours dans la nature ? Tout d'abord, il est indispensable de différencier la substance chimique dangereuse en tant que telle du perturbateur endocrinien. La différence entre un PE et un produit chimique classique réside dans son caractère dangereux quelle que soit la quantité absorbée. «*Ce n'est pas la dose qui fait le poison mais le simple fait d'y être exposé*», explique Francelyne Marano, biologiste toxicologue, professeure émérite à l'Université Paris Diderot. Autre facteur : la période de l'exposition. «*À certaines périodes de notre vie, nous sommes plus vulnérables*», précise-t-elle. En effet, comme le confirme la thèse d'Anne-Sophie Cardin, médecin généraliste, ces perturbations sont d'autant plus graves lorsqu'elles s'en prennent au fœtus, à l'embryon et au jeune enfant en phase de développement. Des effets irréversibles peuvent être induits, y compris des malformations congénitales. Les femmes enceintes peuvent donc exposer leur enfant tout au long de leur grossesse. Les molécules présentes dans les PE interfèrent avec le fonctionnement des glandes endocrines, organes responsables de la sécrétion des hormones, par effet mimétique, en imitant et réduisant l'action de l'hormone naturelle ; par effet de blocage, en empêchant la transmission du signal hormonal ; ou par effet perturbant, en gênant la régulation des hormones ou de leurs récepteurs.

Effet cocktail, une difficulté de plus

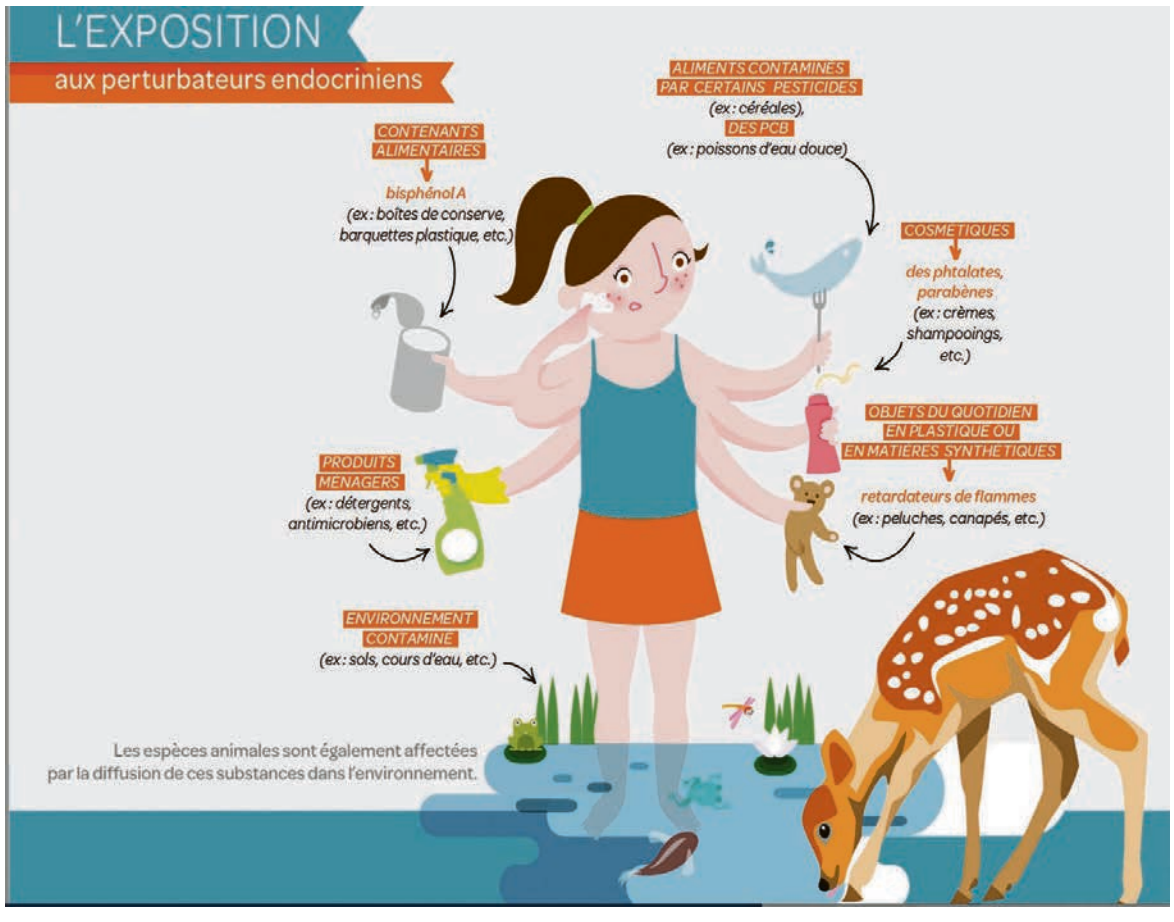
Aujourd'hui, de nombreux produits chimiques soupçonnés de perturber le système endocrinien sont interdits. C'est le cas du DDT, un insecticide de la famille chimique des organochlorés, retiré du marché dans les années 1970. Utilisé contre les insectes ravageurs, il est en partie responsable du déclin des populations européennes et nord-américaines d'oiseaux piscivores. «*On le retrouve encore dans les eaux et les sols. Notre chaîne alimentaire est contaminée*», explique Florence Denier-Pasquier, secrétaire nationale de l'association France Nature Environnement (FNE). Quelques centaines de PE ne sont pas interdits à ce jour. Phtalates, parabènes, perfluorés, composés phénoliques, polybromés (retardateurs de flamme), pesticides, dioxines, PCB, cosmétiques, filtres solaires, hydrocarbures aromatiques polycycliques, médicaments à base d'hormones… La liste est longue et leur origine très différente. Les phtalates se retrouvent par exemple dans le revêtement de sol en PVC ou dans certains dispositifs médicaux. Les perfluorés, eux, recouvrent certains ustensiles de cuisine connus pour leur propriété anti-abrasive. Mais la complexité du problème va plus loin. Lorsque plusieurs PE se rencontrent, les scientifiques évoquent un effet cocktail. Très peu d'études existent sur le sujet. «*On ne pourra jamais étudier tous les mélanges possibles*», affirme Michel Urtizberea, responsable du service homologation chez BASF. Autrement dit : impossible d'étudier toutes les interactions et les effets cocktails tant il en existe. «*Nous ne sommes pas en mesure d'incriminer une molécule plus qu'une autre*», ajoute Xavier Reboud, directeur de recherche à l'Inra. Les perturbateurs endocriniens peuvent aussi être produits par la nature, comme les mycotoxines, élaborées par des champignons microscopiques. Sont-ils plus dangereux qu'une bougie parfumée, des peintures chimiques ou des boîtes de conserve alimentaires ? Réponse de l'agro-écologue. «*Nous n'avons pas les moyens de le démontrer*». Malgré la prise de conscience de la société, la recherche bloque.

La recherche européenne en stand-by

Malgré des études montrant l'existence des PE, l'Union européenne peine à prendre des mesures réglementaires. Un documentaire réalisé par la journaliste Stéphane Horel montre l'influence sans merci des lobbys industriels. Il fait froid dans le dos. Fruit de 18 mois d'enquête, le documentaire «*Endoc (t) riment*» expose la complaisance des institutions européennes face au poids de l'industrie. Attaques de chercheurs indépendants, instrumentalisation de la science, conflits d'intérêts, Stéphane Horel dénonce les stratégies des lobbies de la chimie et des pesticides pour court-circuiter la réglementation. Si les perturbateurs endocriniens font l'objet de discussions à Bruxelles, leur cadre réglementaire est encore flou. Nathalie Chaze, directrice adjointe du cabinet du commissaire européen en charge de la santé, rappelle que «*les perturbateurs endocriniens sont interdits, mais nous ne les avons pas définis.*». «*Nous manquons de tests pour le faire*», ajoute Roger Genet, directeur général de l'Anses. Face à une recherche publique aux moyens limités, la recherche privée ne rougit pas. Les laboratoires privés investissent-ils dans l'étude des PE ? Le responsable du service homologation du plus grand groupe de chimie au monde, affirme que BASF travaille sur des alternatives pour diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Loin d'être inexistante, la réglementation européenne en vigueur pour les substances chimiques (règlement Reach) n'est pour l'heure pas adaptée à ce type de substances. «*il faut qu'elle oblige les fabricants à respecter le principe de précaution dès le moindre doute*», estime la secrétaire nationale de la FNE. «*Avant que l'Europe se positionne, on risque d'attendre longtemps. Il faut agir maintenant. C'est une question de santé publique*».



Roger Genet, directeur général de l'Anses.



Alison Pelotier

Juridique

La clause de réserve de propriété

Le vendeur peut insérer dans son contrat une clause de réserve de propriété. Celle-ci lui permet de se réserver la propriété du bien vendu jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur.
Le principe posé à l'article 1583 du code civil est qu'une vente «*est parfaite entre les parties et que la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé*».

Selon cet article, une fois le bon de commande signé, l'acheteur ne peut plus revendiquer ou reprendre le bien vendu puisqu'il n'est plus propriétaire dudit bien, et ce, alors même que le prix n'est pas payé.
L'insertion d'une clause de réserve de propriété permet d'éviter cette situation. En effet, avec une telle clause, le vendeur reste propriétaire du bien vendu jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur.
Pour être efficace, la clause de réserve de propriété doit avoir été convenue entre le vendeur et l'acheteur par écrit au plus tard au moment de la livraison. Elle peut être inscrite dans un devis, un contrat de vente, un bon de livraison, une facture ou dans les conditions générales de vente. La Cour de Cassation, dans un arrêt du 22 mars 2011, a reconnu l'acceptation tacite d'une telle clause, dans des conditions générales de vente, qui n'avaient pas été signées par l'acheteur, mais qui avaient été portées à sa connaissance par plusieurs livraisons antérieures.
Pour pouvoir revendiquer son droit, l'acheteur doit apporter la preuve du non-paiement intégral du prix à l'échéance.
En outre, les marchandises doivent être identifiables, individualisées et se trouver dans le même état qu'au moment de la vente. Enfin, en cas de procédure collective, la clause de réserve de propriété valide, permet au vendeur, d'exercer une action en revendication. Cette action lui permettra de reprendre le bien impayé dont il est resté propriétaire. La demande en revendication doit être adressée à l'administrateur et au mandataire judiciaire dans le délai de trois mois suivant la publication du jugement d'ouverture de la procédure au BODACC.

Marie Charrier Ennaert

De l'eau de mer… à la salière

Du soleil, du vent et des techniques bien éprouvées permettent d'obtenir du sel de mer au salin d'Aigues-Mortes.



Le principe des marais salants repose sur la cristallisation du sel contenu dans l'eau de mer, sous l'action conjuguée du soleil et du vent. Le sel est ensuite stocké en tas pour former une camelle (photo) d'une hauteur de 15 à 20 mètres.

Bénéfique pour le cerveau, les reins, les muscles et l'hydratation du corps, le sel reste un ingrédient essentiel dans l'alimentation humaine. Exhausteur de goût, il apporte de la saveur aux aliments et contribue à leur conservation. Ses usages sont si vastes que, dans l'histoire, le sel devient vite une denrée rare et une monnaie d'échange. Le mot salaire vient d'ailleurs du latin salarium. Il désignait initialement la ration de sel fournie aux soldats romains (salarium) puis l'indemnité en argent versée pour acheter le sel et d'autres vivres. En France, au Moyen Âge, la gabelle constituait une taxe royale sur le sel.

Vingt siècles d'histoire

L'exploitation du sel n'a donc jamais cessé. Depuis l'ère romaine, Aigues-Mortes (Gard) a été l'un des berceaux de production. Bien plus tard, sous le règne de Saint-Louis (XIIIe siècle), des moines construisirent un nouveau salin. Le développement s'est poursuivi sous le règne de Philippe III - dit le Hardi - et Philippe IV - dit le Bel - et a vu la création des remparts d'Aigues-Mortes. À la fin du XIIe siècle, il existait dix-sept salins inféodés à divers propriétaires. Leur regroupement en 1856 aboutira à la création de la société Renouard et Cie. En 1868, celle-ci changera de nom pour devenir la Compagnie des salins du Midi.

Un salin de 9 800 hectares

Les dimensions du site en font l'une des exploitations salinières les plus importantes du monde. Du nord au sud, le salin du Midi s'étend sur 18 kilomètres et, d'est en ouest, sur plus de 13 kilomètres. Sa superficie totale représente 9 800 hectares répartis sur quatre communes : Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Saint-Laurent-d'Ai-gouze, Les Saintes-Maries-de-la-Mer. 340 kilomètres de chemins et de routes traversent cet immense territoire, lequel abrite une flore et une faune extrêmement riche. Depuis décembre 1995, le site est inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel. Ici, chaque année, sont produites 500 000 tonnes de sel.

Sauniers, agriculteurs de la mer

Activité agricole autrement nommée saliculture (anciennement saunerie) ou activité salicole, le métier de saunier est au cœur du salin. Son savoir-faire consiste à maîtriser la mise en eau des salines, à en réguler le niveau en fonction des conditions météorologiques. À l'état naturel, l'eau de mer contient 29 grammes de sel par litre d'eau. Pompée entre avril et août, cette eau est dirigée dans des bassins peu profonds appelés «*partènements*». De bassin en bassin, elle parcourt 60 kilomètres en quatre mois et, sous l'effet du vent et du soleil, s'évapore à 90 %. La concentration en sel atteint alors 260 à 290 g par litre d'eau. Vient ensuite le moment de la cristallisation dans le dernier bassin, appelé «*table salante*». Après assèchement ou retrait de l'eau résiduelle, la couche de sel - nommée «*gâteau*» - est récoltée en août et septembre à l'aide de «*récolteurs*», engins comparables aux «*moissonneuses*» utilisées pour le riz. Munie d'une large pelle inclinée et orientable, la machine décolle la couche de sel (10 cm d'épaisseur) afin de pouvoir la transporter. Les bennes de sel sont ensuite vidées dans la station de rinçage et d'essorage. Avant d'être conditionné, le sel est stocké en tas pour former des «*camelles*» de 15 à 20 mètres de haut. Ainsi disposée à l'air libre, la partie superficielle de la camelle est dissoute aux premières pluies. Lorsque l'eau s'évapore, le sel se recristallise et forme alors une croûte protectrice de couleur grisâtre. Chacune de ces montagnes de sel, que l'on aperçoit de loin, correspond à la production d'une année. Après la récolte, entre octobre et février, les tables salantes sont naturellement «*dessalées*» par les pluies. Durant ces mois, les sauniers effectuent l'entretien des digues et des pompages.

C.L



La cristallisation du sel.

Pourquoi l'eau des salins est-elle rose ?

Dunaliella salina est une algue microscopique se développant dans les eaux fortement concentrées en sel. Son principal prédateur, l'Artémia, un crustacée de quelques millimètres, meurt lorsque la concentration en sel devient trop élevée. Ainsi, Dunaliella salina peut se développer en abondance. En synthétisant du bêtacarotène pour se protéger du soleil, elle donne une couleur rose aux tables salantes. Et c'est en consommant cette microalgue que les flamants prennent leur couleur rose.

Le sel dans l'agriculture

Pur ou complémenté, l'apport de sel reste incontournable dans les élevages.
En élevage, la complémentation en sel est une nécessité car les fourrages sont déficitaires en sodium. Fourni en blocs ou seaux à lécher, le sel assure ainsi une fonction nutritionnelle, vecteur d'apport en minéraux et oligoéléments. C'est aussi un agent d'appétence et de conservation des aliments et fourrages.



Pur ou complémenté, l'apport de sel reste incontournable dans les élevages.